

**Ministère de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle**

**République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi**

**Programme National d'Action pour
l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté**

PNA/ERP

août 2000

Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la Pauvreté

TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations.....	5
Le contexte	6
Chapitre I : La promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté.....	8
I – La Politique Nationale de l'Emploi (PNE)	
A – Objectifs prioritaires en matière d'emploi	
B – Domaines d'interventions prioritaires	
1 – Décentralisation et emploi local	
2 – Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)	
3 – Formation technique et professionnelle	
4 – Développement des entreprises	
5 – Emploi informel	
II – La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP)	
A – Objectifs de la SNLP à l'horizon 2002	
B – Axes d'interventions prioritaires de la SNLP	
1- Amélioration de l'environnement économique, politique, social et culturel des pauvres	
2- Promotion de l'auto-emploi des pauvres	
3- Amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers et autres facteurs de production	
4- Développement et amélioration des performances des filières agricoles où les pauvres exercent	
5- Amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation	
6- Promotion de l'accès des pauvres aux services sociaux essentiels	
7- Amélioration des conditions d'habitat des pauvres	
8- Coordination efficace de la SNLP.	
Chapitre II : Les assistances antérieures et complémentaires	18
Chapitre III : Dispositif institutionnel de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté.....	20
I – Dispositif institutionnel de promotion de l'emploi	
A – Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	

- 1 – Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- 2 - Direction Nationale de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale
- 3 – Office National de la Main-d'œuvre et de l'Emploi

B – AGETIPE-MALI

C- Réseau national d'appui aux stratégies d'emplois aptes à réduire la pauvreté

- 1 – Composition
- 2 – Missions

D – Conseil Supérieur d'Orientation et de suivi de la Politique Nationale de l'Emploi

II – Dispositif institutionnel de lutte contre la pauvreté

A – Comité d'Orientation de la SNLP

B – Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS)

C – Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées

D – Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCPM)

III – Coordination de l'ensemble du dispositif institutionnel existant

Chapitre IV : Justification du Programme National d'Action pour l'Emploi.....26

I – Situation présente de l'emploi et de la pauvreté

A – Situation de l'emploi

B – Situation de la pauvreté

II – Programmes antérieurs au bénéfice des groupes vulnérables ou défavorisés

A – Promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)

B – Politique d'aide à la création d'entreprises et à l'auto-emploi

C – Actions initiées en faveur des groupes défavorisés ou vulnérables

III – Situation escomptée

IV– Bénéficiaires visés

Chapitre V : Objectifs, stratégie et modalités d'exécution du PNA/ERP..... 37

I – Objectifs et convergences avec les actions en cours ou futures

A – Objectifs

B – Convergences avec les actions en cours ou futures

II – Stratégie du PNA/ERP

A – Programmes d'action de base pour la création d'emplois

1 – Emploi coopératif

2 – Dimension sexospécifique de l'emploi

3 – Développement des PME

4 – Programme d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre

5 – Emploi informel urbain

6 – Micro Financement

B – Programmes d'action pour les services de soutien

1 – Systèmes d'information sur le marché du travail

2 – Politiques et systèmes de formation

III – Modalités d'exécution

IV – Stratégie de mobilisation des ressources

V – Viabilité des résultats attendus du PNA/ERP

VI – Etablissement de rapports, contrôle et évaluation

Chapitre VI : Budget estimatif du PNA/ERP.....43

Composantes du PNA/ERP.....44

Annexes

Monographie du Mali

LISTE DES ABREVIATIONS

PIB :	Produit Intérieur Brut.
CFA :	Communauté Financière Africaine
PNA/ERP :	Programme national d'action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté
PNE :	Politique Nationale de l'Emploi
SNLP :	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
HIMO :	Haute Intensité de Main-d'œuvre
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
IDH :	Indice du Développement Humain
SFD :	Système Financier décentralisé
CSCOM :	Centre de Santé Communautaire
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
BIT :	Bureau International du Travail
ACODEP :	Projet d'Appui aux Collectivités locales pour un Développement Participatif
ACOPAM :	Programme Associatif et Coopératif aux initiatives de développement à la base
FIDA :	Fonds International de Développement Agricole
FED :	Fonds Européen de Développement
PMI :	Petite et Moyenne Industrie
PAREM :	Programme d'Appui à la Réinsertion des Ex Combattants
IDA :	Association Internationale pour le Développement
PAPME :	Programme d'Appui à la Petite et Micro Entreprise
ACDI :	Agence Canadienne pour le Développement International
DANIDA :	Agence Danoise pour la Coopération Internationale
AFD :	Agence Française pour le Développement
U.E :	Union Européenne
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
BAD :	Banque Africaine de Développement
USAID :	Agence pour le Développement International des Etats - Unis
OIT :	Organisation Internationale du Travail
UNDAF :	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
CAS :	Stratégie d'Assistance de Pays
DHD :	Développement Humain Durable
EMAS :	Equipe Multidisciplinaire Consultative de l'Afrique Sahélienne.
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
NORAD :	Coopération Norvégienne
KFW :	Kreditanstalt Für Wiederaufbau
FAO :	Food and Agriculture Organization

CONTEXTE

Après son accession à l'indépendance en 1960, le Mali a opté pour un système socio-économique dirigé caractérisé par la prééminence du secteur public. Cette situation a perduré jusqu'au cours des années 1980. Pendant cette période l'économie du pays a connu des déséquilibres internes et externes croissants qui résultaient de certaines politiques économiques et financières inappropriées mises en œuvre, des insuffisances des ressources humaines et des facteurs exogènes tels que la sécheresse, la détérioration des termes de l'échange et la chute des cours des produits de base.

Ces déséquilibres intérieurs et extérieurs avaient atteint une ampleur telle qu'ils compromettaient de façon inquiétante le développement du pays. Pour y remédier, les autorités ont élaboré et mis en œuvre toute une série de programmes de réformes économiques. Les objectifs de ces programmes étaient fondamentalement de :

- stabiliser la situation macro-économique,
- améliorer la compétitivité de l'économie,
- augmenter la croissance économique en favorisant les exportations, et
- réduire la vulnérabilité de l'économie face aux facteurs externes.

Les Programmes mis en œuvre ont produit des résultats positifs au plan macro-économique : le déficit budgétaire global (sur la base des engagements, hors dons) a été progressivement réduit et s'est chiffré à 7,8% du PIB en 1997, le solde de la balance des paiements amélioré et ramené à moins de 10% du PIB, et l'inflation maîtrisée avec un taux de 0,9% en 1997 et une estimation de 3,5% en 1998. Au niveau des mesures structurelles, le commerce et les prix ont été libéralisés, les monopoles publics supprimés et le secteur des entreprises publiques restructuré. Quant à l'ajustement externe, c'est à dire la dévaluation du Franc CFA, il a entraîné un regain de compétitivité de l'économie notamment dans l'exportation des produits tels que le coton, les fruits et légumes, le bétail sur pied, les peaux et cuirs.

La croissance économique est également de retour depuis quelques années. Le Mali vient ainsi de sortir de la crise économique la plus dure et la plus longue, depuis son accession à l'indépendance. Force est cependant de constater, que les réformes économiques entreprises, malgré leur hardiesse, n'ont pas entraîné un changement radical de la structure de l'économie, qui reste encore dominée par l'agriculture.

Les performances économiques ainsi enregistrées ces dernières années, notamment à la suite de l'ajustement monétaire, bien qu'appréciables, n'ont pas également contribué autant qu'on l'espérait à résoudre le problème des déséquilibres sur le marché du travail et à réduire la pauvreté.

En effet, ces déséquilibres se sont même exacerbés et la pauvreté a connu une progression au cours des huit premières années de la décennie 90, avant d'amorcer une baisse relative. Cette situation préoccupante a retenu toute l'attention des autorités du pays qui ont alors élaborer une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et une Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté (SNLP). Le Mali est ainsi confronté à la problématique d'une croissance soutenue depuis quelques années et d'une pauvreté stagnante. Le Programme National d'Action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA/ERP) s'inscrit dans cette problématique.

Le programme s'inscrit également dans le cadre de la Déclaration de Copenhague issue du sommet Mondial pour le développement social de mars 1995, au cours duquel les gouvernements et les partenaires sociaux avaient marqué leur commun engagement de favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi et d'en faire l'une des priorités centrales des politiques économiques et sociales. Le PAN/ERP vise la promotion optimale de l'emploi et la réduction de la pauvreté à travers une stratégie de politique macro-économique et sectorielle fondée sur un accroissement des investissements et l'amélioration de leur efficacité en terme de création d'emplois durables.

Le PNA/ERP est aussi une opérationnalisation des domaines d'interventions de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et de certains axes de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP). L'objectif global de la PNE est la réalisation à long terme du plein emploi et la réduction à court et moyen terme du chômage, du sous-emploi, de la pauvreté et de l'exclusion. La SNLP a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies.

La PNE et la SNLP font partie intégrante du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)¹. La finalité de ce nouveau cadre stratégique est de créer d'une part, un environnement macro-économique et institutionnel structurant, favorable à la croissance et à l'accroissement de la compétitivité de l'économie et d'autre part, les conditions de participation effective des populations à la réalisation et au bénéfice des fruits de cette croissance².

¹ Cf. le CSLP adopté le 14 juillet 2000 par le Gouvernement de la République du Mali

² Le Gouvernement s'est fixé comme objectif un taux de croissance moyen de 6% l'an sur la période 2000-2002 et un taux d'investissement de 25%.

Chapitre I : La promotion de l'emploi et la lutte contre la Pauvreté

Les approches ponctuelles et sectorielles souvent dispersées ayant montré leurs limites, le Mali a opté pour une approche active, globale et coordonnée de ses actions en matière de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté. La Politique Nationale de l'Emploi et la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté s'inscrivent dans ce cadre.

I - La Politique Nationale de l'Emploi (PNE)

Le Mali a élaboré une politique active et concertée de l'emploi, dont la stratégie est basée sur le développement humain durable et la lutte contre la pauvreté. Par l'adoption de la PNE, les pouvoirs publics ne veulent pas seulement donner plus d'ampleur à leurs interventions actuelles ; ils entendent organiser systématiquement une action en faveur de l'emploi et à lui conférer une efficacité accrue. La démarche adoptée est celle de solutionner les problèmes de l'emploi de façon globale.

A- Objectifs prioritaires

La Politique Nationale de l'Emploi a pour objectifs principaux de :

- conforter et sécuriser les emplois privés existants et améliorer les performances dans l'emploi public ;
- réduire le chômage et le sous-emploi en créant des emplois et en intensifiant les activités ;
- accroître la demande de main-d'œuvre en zone urbaine et en zone rurale grâce au développement du secteur privé ;
- améliorer l'offre de main-d'œuvre grâce à une meilleure formation et qualification adaptées aux besoins de l'économie ;
- généraliser la promotion de l'emploi au niveau local en tenant compte des spécificités régionales et en privilégiant le recours à la haute intensité de main-d'œuvre ;
- favoriser l'amélioration des conditions de travail dans les différents domaines d'emplois : emploi moderne, emploi informel, emploi rural, emploi temporaire et ;
- rechercher à terme l'unification du marché du travail.

B- Domaines d'interventions prioritaires

Pour atteindre les objectifs précités, cinq domaines d'intervention prioritaires ont été retenus dans le cadre de la PNE : l'emploi local, la promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, la formation professionnelle et technique, le développement des entreprises et l'emploi informel.

1- Décentralisation et emploi local

Parallèlement au recentrage de l'Etat sur ses missions de souveraineté, de régularisation et de définition des politiques et des stratégies de développement du pays, le Mali s'est engagé dans la voie de la décentralisation. Il est attendu de ce processus qu'il favorise un développement économique et social durable grâce à une libération des énergies locales et une meilleure utilisation des ressources physiques et humaines locales. La décentralisation devrait en ce sens constituer un facteur favorable à la lutte contre la pauvreté, appréhendée dans son contexte local par des actions de proximité.

Le moyen privilégié retenu par la PNE pour développer l'emploi local se situe dans le cadre des plans d'équipement et des travaux communaux en recourant aux techniques à haute intensité de main-d'œuvre accessibles aux entreprises locales peu capitalistiques et à l'utilisation des matériaux locaux de construction dont l'exploitation et la transformation créent des emplois pour les urbains et les travailleurs ruraux du secteur informel. Pour ce domaine d'intervention prioritaire relatif à l'emploi local, il est prévu de :

- affirmer le rôle de la commune dans la promotion de l'emploi ;
- introduire la dimension emploi dans les structures des collectivités locales ;
- mettre en place des « points –information emploi » dans les communes ;
- informer les responsables communaux des avantages de l'approche HIMO, notamment pour la création d'emplois ;
- lancer un programme d'appui aux communes pour la création d'emplois par des équipements réalisés en HIMO ;
- initier des programmes pilotes de fixation de jeunes ruraux.

2- Les travaux à haute intensité de main-d'œuvre

La situation de sous-emploi qui affecte sous diverses formes de larges segments de la population malienne incite à la promotion des ressources locales, en premier lieu les ressources humaines et à infléchir les programmes d'investissements publics pour accroître leur impact sur la création d'emplois. Aussi, la PNE entend promouvoir le recours aux techniques à haute intensité de main-d'œuvre. L'objectif est de recourir au maximum à la main-d'œuvre et aux ressources disponibles dans le pays pour réaliser des infrastructures directement ou indirectement productives et des infrastructures sociales.

Cette approche de la PNE a aussi pour objectifs de favoriser la création d'emplois pour les catégories les plus démunies de la population malienne, d'améliorer leurs conditions de vie en mettant à leur disposition des infrastructures et services sociaux de base, de renforcer le secteur des PME et l'ingénierie nationale et d'économiser des devises grâce à l'utilisation du travail et des matériaux locaux. La création d'emplois par le recours aux techniques HIMO se fera par :

- la formation des opérateurs à la conception et à la mise en œuvre HIMO des programmes d'infrastructures ;
- le lancement d'un programme d'appui aux communes pour la création d'emplois par des équipements réalisés en HIMO ;
- la réintroduction du critère de la création d'emplois dans l'évaluation et la sélection des programmes d'investissement ;
- la constitution d'une « Cellule HIMO » d'impulsion et de coordination de la stratégie de création d'emplois par la Haute Intensité de Main-d'œuvre et l'utilisation des ressources locales.

3- La formation professionnelle et technique

L'objectif est de doter le Mali d'une main-d'œuvre qualifiée et compétitive. Or, la formation est un facteur clé de la croissance économique en général et de la promotion de l'emploi en particulier, à cause de ses effets sur la productivité, les capacités d'initiatives et d'innovation et sur l'élargissement de l'employabilité des demandeurs d'emploi. C'est pour ces raisons que la formation professionnelle et technique a été retenue parmi les priorités de la PNE.

De nouvelles avancées en matière de relation de la formation à l'emploi sont actuellement recherchées dans les directions suivantes : la création d'une capacité d'ingénierie, le renforcement du rôle du secteur privé, l'accompagnement de l'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat de service et de production du secteur non structuré et la régionalisation de la formation professionnelle et technique. Pour améliorer la relation entre la formation et l'emploi, il est prévu de :

- renforcer l'offre de formation afin qu'elle puisse effectivement remplir la fonction de préparation au travail et de facilitation à l'insertion dans la vie active du maximum de jeunes et de femmes ;
- mieux connaître les besoins et faciliter l'émergence de la demande de manière à ce que les entreprises soient en état d'améliorer leurs initiatives, leurs capacités et leur productivité et donc finalement l'emploi.

4- le développement des entreprises :

Le bilan des projets et programmes d'appui à la création d'entreprises ayant été mitigé, la PNE a retenu des programmes et stratégies de promotion de l'entreprise basés sur un diagnostic stratégique du système productif national et sur les objectifs de développement précis de ce système. Ce diagnostic devra tenir compte des relations industrielles et de la cohérence du système productif, de l'articulation des stades de production au sein de chaque filière, de l'intensité concurrentielle et des obstacles au développement sectoriel. Cette nécessité d'une approche stratégique et systémique du secteur privé formel a commencé à être prise en compte au niveau des structures par l'instauration d'un cadre de réflexion et de concertation à plusieurs niveaux. A court et moyen termes, il est envisagé de :

- améliorer la connaissance du secteur privé formel ;
- faire des choix stratégiques sur la base de données objectives résultants des études de filières (textile – habillement, agro-alimentaire, production d'emballages, activités manufacturières de main-d'œuvre à forte valeur ajoutée) ;
- poursuivre spécifiquement le développement des PME ;
- renforcer et améliorer la formation professionnelle et technique ;
- développer un marché de services privés d'appui aux entrepreneurs.

5- l'emploi informel :

L'examen du profil de l'emploi au Mali a mis en évidence l'importance du secteur informel dans la création d'emploi. Cette importance n'a pas échappé à l'attention des pouvoirs publics. Le secteur formel ne pouvant absorber qu'une infime partie des demandeurs d'emploi, ce sont les micro entreprises du secteur informel qui continueront d'accueillir la majorité des nouveaux arrivant sur le marché du travail. Cependant, ces entreprises évoluent dans un environnement concurrentiel difficile. En effet, elles sont mal organisées et peu efficaces et n'ont pas accès au crédit et aux débouchés. Leur personnel manque de formation. La productivité et les revenus sont bas. C'est pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, que la PNE a jugé nécessaire de mettre en place des stratégies permettant à ce secteur, qui emploie la majorité de la population active non agricole, de se renforcer, d'améliorer ses performances et d'évoluer favorablement pour absorber davantage de main-d'œuvre et assurer de meilleures conditions de travail et de revenu. Pour ce faire les actions suivantes seront entreprises :

- le développement de la connaissance du secteur informel. Cette connaissance est un préalable à la mise en œuvre d'une politique d'appui. Au-delà des données statistiques de base, le gouvernement se propose de faire un inventaire général et de diagnostic des activités informelles ;
- le développement des formations adaptées au secteur informel ;
- la promotion de nouvelles activités artisanales ;
- l'amélioration de l'environnement des entreprises informelles.

II - La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP)

La Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté a reçu le soutien de la communauté internationale lors de la 4^{ème} Conférence de la Table Ronde sur le développement économique et social du Mali qui s'est tenue à Genève en septembre 1998. Dans le cadre de cette stratégie, des objectifs et des axes d'interventions ont été retenus.

A - Les objectifs à l'horizon 2002

A l'horizon 2002, la SNLP s'est fixée comme objectifs de faire baisser l'incidence de la pauvreté à 60% ; de porter l'IDH à 0,500 ; de baisser le taux de mortalité infantile à 100 pour 1000 ; d'élargir la couverture sanitaire géographique à 55% ; de réduire l'insuffisance pondérale des enfants de moins de 3 ans à 20,8% ; d'augmenter le taux d'alphabétisation des adultes à 47% ; le taux brut de scolarisation à 62,7% et le taux d'accès de la population à l'eau potable à 70% ; de dégager un taux de croissance économique du PIB de 5,1% ; d'accroître les superficies aménagées de 6000 hectares par an ; de réduire la croissance démographique à 2,1% et d'avoir un taux d'urbanisation de 30,9%.

B- Les axes d'interventions prioritaires de la SNLP

Les huit axes d'interventions prioritaires de la SNLP sont :

1- L'amélioration de l'environnement économique, politique, social et culturel des populations pauvres.

A travers cet axe n°1, le gouvernement poursuit l'amélioration de la situation macro-économique grâce à une gestion rationnelle accrue des ressources publiques, une croissance économique soutenue, une promotion du secteur privé, un renforcement de l'état de droit et du processus démocratique.

a) Objectifs :

- Poursuivre le rétablissement des équilibres macro-économiques.
- Améliorer le taux de satisfaction des besoins sociaux essentiels des pauvres.
- Favoriser une croissance économique forte et durable par un recentrage du rôle de l'Etat sur la fourniture des biens et services publics et par la dynamisation du secteur privé.
- Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat du secteur productif au profit du secteur privé.
- Promouvoir le développement des solidarités collectives.
- Promouvoir les possibilités des démunis à se prendre en charge.
- Prendre en compte la problématique des pauvres dans les lois et règlements.
- Consolider l'état de droit et renforcer le processus démocratique.

b) Actions prioritaires :

- n°1 Assainir les finances publiques et réallouer une plus grande part du budget national en faveur des services sociaux essentiels pour les pauvres, en particulier pour les femmes.
- n°2 Poursuivre la politique de désengagement de l'Etat et renforcer le dynamisme du secteur privé.
- n°3 Promouvoir et renforcer les formes locales de solidarités collectives inspirées de la culture malienne en faveur des plus démunis.
- n°4 Soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication des pauvres dans le processus de décision dans le cadre d'un Etat de droit.
- n°5 Offrir les opportunités aux pauvres, en particulier les femmes et les enfants, afin de leur permettre d'avoir accès à la justice.

2- La promotion de l'auto-emploi des pauvres.

Ce second axe d'intervention a entre autres pour objectifs la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes et des femmes, la promotion des activités à haute intensité d'emploi, des investissements privés recourant à une forte main-d'œuvre et la réduction de l'exode rural.

a) Objectifs :

- Promouvoir les activités économiques à haute intensité de main-d'œuvre non qualifiée en ciblant les zones les plus défavorisées et les périodes de contre saison.
- Encourager les investissements privés dans les secteurs intensifs en main-d'œuvre non qualifiée.
- Réduire l'exode rural des pauvres pendant la période de contre saison.
- Permettre aux pauvres des régions enclavées d'avoir accès à plus d'opportunités économiques.
- Réduire le taux de chômage et de sous-emploi des jeunes et des femmes.
- Améliorer la coordination du marché du travail afin de créer plus d'emplois pour les pauvres.

b) Actions prioritaires :

- n°1 Mettre en place des programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre similaires à ceux exécutés par l'AGETIPE en donnant la priorité aux régions les plus défavorisées.
- n°2 Elaborer un programme de soutien à l'investissement du secteur privé dans les sphères économiques des pauvres, en particulier le secteur agro-alimentaire (transformation, conservation, mise en marché et exportation).
- n°3 Soutenir le développement du petit élevage et des cultures de contre saison en faveur des pauvres.

- n°4 Réduire l'enclavement des zones défavorisées par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre et accélérer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).
- n°5 Améliorer la qualité de la formation technique et professionnelle des jeunes et des femmes en milieu défavorisé.
- n°6 Impliquer les structures de coordination du marché du travail dans la lutte contre la pauvreté.

3- L'amélioration de l'accès des pauvres aux services financiers et autres facteurs de production.

Le troisième axe vise l'amélioration de l'accès aux services financiers, la promotion des services financiers décentralisés, l'accès à la terre et aux facteurs de production.

a) Objectifs :

- Améliorer l'accès des pauvres, en particulier des femmes, aux services financiers.
- Renforcer les systèmes financiers décentralisés (SFD).
- Améliorer l'accès des pauvres à la terre.
- Faciliter l'accès des pauvres aux intrants et aux facteurs de production.

b) Actions prioritaires :

- n°1 Favoriser l'implantation et le développement de la micro finance adaptée sur l'ensemble du territoire en accordant la priorité aux zones défavorisées.
- n°2 Assurer la formation des responsables des systèmes financiers décentralisés et sensibiliser les membres des SFD à une meilleure utilisation des services financiers.
- n°3 Mettre en place un cadre de gestion transparent des terres et assurer plus d'équité dans l'accès à la terre.
- n°4 Favoriser un meilleur accès des pauvres aux intrants et autres facteurs de production dans les régions défavorisées.

4- Le développement et l'amélioration des performances des filières agro-alimentaires où les pauvres exercent.

La SNLP par le quatrième axe s'est fixée comme objectif de promouvoir la transformation des produits agro-alimentaires et la culture d'entreprise.

a) Objectifs :

- Accroître les bénéfices pour les pauvres dans le domaine du développement des filières agro-alimentaires.
- Améliorer la sécurité alimentaire des pauvres.
- Renforcer le rôle des pauvres au sein des filières agro-alimentaires.
- Accroître l'esprit entrepreneurial dans les filières agro-alimentaires.
- Promouvoir la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires.

- Assurer la pérennité dans l'exploitation des ressources naturelles.

b) Actions prioritaires :

- n°1 Améliorer la production, la gestion des stocks et la mise sur le marché des produits agricoles dans une perspective de sécurité alimentaire des ménages pauvres.
- n°2 Soutenir l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières agro-alimentaires.
- n°3 Encourager la transformation et la conservation des produits agro-alimentaires dans les zones à forte concentration de pauvres.
- n°4 Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par les pauvres.

5- L'amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation.

Cet axe repose sur l'augmentation du taux de scolarisation, l'amélioration de l'enseignement et l'apprentissage.

a) Objectifs :

- Augmenter le taux de scolarisation des enfants des zones pauvres, notamment les filles.
- Améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions d'apprentissage dans les zones défavorisées.
- Accroître la participation des pauvres dans la gestion des établissements scolaires.

c) Actions prioritaires :

- n°1 Construire des écoles fondamentales dans un rayon de 5 Km maximum entre les villages dans les zones défavorisées.
- n°2 Construire des centres de formation de base et de formation professionnelle et diversifier les programmes de formation professionnelle à l'intention des enfants des zones défavorisées.
- n°3 Former des enseignants de qualité et améliorer leurs conditions de travail, les méthodes pédagogiques et les programmes d'enseignement.
- n°4 Développer des cantines scolaires dans les zones défavorisées.
- n°5 Soutenir la participation des populations défavorisées dans la gestion de l'éducation de base.
- n°6 Assister les écoles coraniques et les médersas dans la formation des élèves.

6- La promotion de l'accès des pauvres aux services sociaux essentiels.

L'axe n°6 concerne les conditions sanitaires et nutritionnelles, la morbidité et la mortalité, l'accès à l'eau potable, l'environnement, les médicaments essentiels et la gestion des services socio-sanitaires de base.

a) Objectifs :

- Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants des ménages pauvres.
- Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies les plus courantes et invalidantes affectant les pauvres.
- Accroître l'accès à l'eau potable des populations défavorisées.
- Améliorer l'assainissement de l'environnement dans lequel vivent les pauvres.
- Faciliter l'accès des pauvres aux médicaments essentiels et aux services socio-sanitaires.
- Promouvoir la participation des pauvres dans la gestion des services socio-sanitaires de base.
- Développer la médecine traditionnelle en renforçant la complémentarité avec la médecine moderne et la recherche action dans ce domaine.
- Renforcer les complémentarités entre les acteurs de la médecine moderne et traditionnelle et promouvoir la recherche action en zones pauvres.

b) Actions prioritaires :

- n°1 Appuyer l'application de la politique de médicaments essentiels et favoriser la disponibilité de ces médicaments dans les zones défavorisées.
- n°2 Construire des centres de santé communautaires (CSCOM) dans les zones à forte concentration de pauvres, assurer leur équipement conformément à la carte sanitaire et adopter des stratégies alternatives (équipes mobiles etc.).
- n°3 Améliorer les conditions sanitaires et nutritionnelles des femmes et des enfants pauvres.
- n°4 Lutter contre les grandes endémies et les maladies invalidantes affectant les pauvres par une intégration des programmes existants.
- n°5 Promouvoir la participation des pauvres et celles des femmes dans la gestion des centres de santé communautaires.
- n°6 Appuyer l'organisation des tradithérapeutes et renforcer une collaboration efficace entre médecine moderne et traditionnelle.
- n°7 Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable dans les zones pauvres et promouvoir l'assainissement du milieu dans lequel vivent les populations défavorisées.

7- L'amélioration des conditions d'habitat des pauvres.

Ce septième axe de la SNLP est relatif aux techniques locales de construction, à l'habitat amélioré en zone rurale et au crédit pour le logement.

a) Objectifs :

- Accroître l'utilisation de techniques locales de construction de logement.
- Promouvoir un habitat amélioré dans les zones rurales.

- Augmenter le nombre de logements à coûts modestes pour les pauvres.
- Améliorer les conditions d'assainissement des quartiers défavorisés.
- Encourager l'accès au crédit logement pour les pauvres.

b) Actions prioritaires :

- n°1 Promouvoir les techniques de construction en matériaux locaux durables dans les milieux défavorisés.
- n°2 Inciter le secteur privé à construire des logements à faibles coûts accessibles aux pauvres.
- n°3 Appuyer le développement de coopératives d'habitat pour les pauvres.
- n°4 Soutenir les efforts d'assainissement en milieu urbain et périurbain défavorisé.

8- La coordination de la SNLP

La coordination recherchée a pour objectifs de mettre en place un système d'information, de mesurer l'impact des actions de lutte contre la pauvreté, d'éviter les duplications, de mener un plaidoyer en faveur de la lutte contre la pauvreté, de donner des orientations pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté et de responsabiliser les collectivités locales.

a) Objectifs :

- Disposer d'informations fiables, à jour, comparables sur la situation de la pauvreté aux niveaux national, régional et communal.
- Mesurer les impacts de différentes interventions de lutte contre la pauvreté pour identifier les plus performantes.
- S'assurer que toutes les initiatives en cours ou prévues vont dans le même sens et ne se dupliquent pas ou ne se nuisent pas.
- Veiller à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre et à la coordination de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
- Faciliter la compréhension de l'opinion publique et des intervenants par des actions de plaidoyer en faveur de la lutte contre la pauvreté.
- Donner des orientations aux intervenants pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la pauvreté.
- Responsabiliser les collectivités territoriales dans l'organisation de la fourniture des services publics de proximité et la coordination des intervenants locaux en matière de lutte contre la pauvreté.

b) Actions prioritaires :

- n°1 Renforcer les capacités des structures nationales, régionales et locales, y compris l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la lutte contre la pauvreté, en matière de collecte, de traitement et d'analyse des informations sur les conditions de vie des ménages pauvres et en matière de suivi/évaluation des actions de lutte contre la pauvreté.
- n°2 Coordonner et orienter les initiatives des intervenants en matière de lutte contre la pauvreté aux niveaux national et régional et renforcer les capacités des structures

nationales chargées de la coordination et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté.

- n°3 Sensibiliser l'opinion publique sur la situation de la pauvreté dans le pays et informer les intervenants sur les modalités et résultats des programmes de réduction de la pauvreté.
- n°4 Coordonner les interventions des ONG et des associations en matière de lutte contre la pauvreté en tenant compte des programmes et projets en cours.
- n°5 Renforcer la capacité des communes dans la coordination des intervenants locaux dans la lutte contre la pauvreté.

Chapitre II : Les assistances antérieures et complémentaires

La promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté ont bénéficié d'une assistance multiforme de la part des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux. On peut citer entre autres :

- le Projet PNDU/BIT « Assistance à l'emploi des jeunes diplômés » ;
- le Projet PNUD/BIT « Promotion de l'emploi par la création de PME/PMI » ;
- le Programme – cadre de dynamisation du secteur privé sur financement PNUD ;
- le Projet d'Appui à la lutte contre la pauvreté par la promotion du volontariat national sur financement PNUD ;
- le Projet d'Appui aux Collectivités locales pour un Développement Participatif (ACODEP) ;
- le Programme Associatif et Coopératif aux initiatives de développement à la base (ACOPAM) ;
- le Projet PNUD/BIT « Appui technique aux travaux HIMO » financé par le PNUD dans le cadre des programmes spéciaux de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (PSTP) ;
- les projets du Programme Alimentaire Mondial (PAM) « vivre contre travail » ;
- le projet d'aménagement des ressources forestières dans le cercle de Kita sur financement du PNUD et de la Norvège (NORAD) ;
- les programmes de la FAO ;
- le Programme Micro Réalisations du Fonds Européen de Développement (PMR-FED) ;
- le Projet « Fonds de Développement villageois » de Ségou sur financement FIDA ;
- le Programme Fonds de Développement en Zone Sahélienne du Mali (FODESA) sur financement FIDA ;
- le Programme d'Appui à la Réinsertion des Ex combattants (PAREM) ;
- le Projet FED/PME-PMI ;
- le Projet de travaux d'intérêt public pour l'emploi (1992-1997) sur financement IDA, ACIDI et KFW ;
- le Projet d'Assistance au secteur non structuré exécuté par le BIT sur financement de la Coopération Suisse ;
- Programme d'Appui à la Petite et Micro- Entreprise (PAPME -Canada- MALI) sur financement ACIDI ;
- le Projet d'Assistance au secteur privé sur financement IDA ;
- le Projet d'Appui aux Initiatives à la Base (PAIB) sur financement IDA ;
- le Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle sur financement IDA ;
- le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Emploi (PAFPE) sur financement de la Coopération Française.
- Programme PNUD/BIT « Promotion de la Femme » ;
- le Projet DANIDA – BIT « Appui au secteur informel » sur financement de la Coopération Danoise ;
- le Projet de Développement Urbain et de Décentralisation (PDUD) sur cofinancement IDA, AFD, ACIDI et KFW ;
- le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) sur cofinancement France, IDA, Allemagne, UE, UNICEF, PNUD, BAD, US AID, Canada, PAM, Belgique, Pays-Bas, Suisse,
- le Programme OIT/PNUD « Des Emplois pour l'Afrique ».

Cette présentation n'est pas exhaustive. En effet, il existe également d'autres projets encore plus ciblés dans le cadre de l'assistance bilatérale et multilatérale dans différents domaines socio-économiques qui ont des impacts positifs sur l'emploi et la pauvreté.

Globalement, les différents Projets et Programmes initiés avec le concours de la Coopération bilatérale et multilatérale ont eu un impact positif sur l'emploi. Ils ont permis de fonder les bases techniques et organisationnelles des méthodes à haute intensité de main-d'œuvre pour la réhabilitation et l'entretien des infrastructures dans les domaines du génie civil et de la construction. Ils ont facilité la création de millions de jours de travail³, générant ainsi des revenus pour des démunis.

Ces Programmes et Projets ont également mis en évidence les conditions à remplir, notamment en terme de formation et de dispositions institutionnelles, pour que la stratégie d'investissement à fort coefficient d'emploi devienne partie intégrante de la Politique Nationale de l'Emploi. Ils ont également cherché à s'articuler aux politiques d'investissement pour contribuer à la relance économique, à une amélioration structurelle et permanente de la situation de l'emploi, au renforcement de l'employabilité de la main-d'œuvre, à la promotion du mouvement coopératif et du micro-crédit par l'accélération du processus de monétarisation des zones rurales (création des Caisses d'épargne et de crédit), au développement local par le renforcement des capacités des collectivités et au renforcement du secteur des PME.

Les résultats positifs de ces actions n'ont pu être tous capitalisés, parce que certains de ces projets et programmes avaient un caractère d'urgence et souffraient d'une insuffisance de ressources et d'un manque de coordination⁴. Des actions coordonnées de plus longue durée auraient permis d'engranger des résultats encore meilleurs en faveur de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

³ Voir les résultats chiffrés de quelques projets à partir de la page 32.

⁴ C'est tout l'intérêt du PNA/ERP qui est un programme global et intégré.

Chapitre III : Le dispositif institutionnel de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté au Mali

Le dispositif chargé de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté au Mali consiste en un ensemble de mécanismes institutionnels et financiers comprenant des Ministères, des services centraux, des organismes tripartites et personnalisés.

I- Le dispositif institutionnel de promotion de l'emploi

Le dispositif de promotion de l'emploi comprend d'une part le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et ses structures techniques, la Direction Nationale de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale - DNETSS et l'Office National de la Main-d'œuvre et de l'Emploi – ONMOE et d'autre part le Réseau National d'Appui aux Stratégies d'Emplois Aptes à Réduire la Pauvreté.

A- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et ses services techniques

1 - Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Le Ministère chargé de l'Emploi a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale dans les domaines de l'emploi, de la fonction publique, du travail et de la formation professionnelle. A ce titre il est chargé entre autres de :

- l'analyse continue du marché de l'emploi et de son évolution ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures et programmes de nature à promouvoir l'emploi, notamment l'insertion des jeunes dans la vie active ;
- la définition et la mise en œuvre en relation avec les Ministères intéressés et les partenaires sociaux de la politique nationale en matière de formation professionnelle, de formation continue et de perfectionnement ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la législation du travail ;
- la gestion des rapports de partenariat avec les organisations de travailleurs et d'employeurs.

2- La Direction Nationale de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale

Créée par l'Ordonnance n°90-63/P-RM du 31 octobre 1990, la Direction Nationale de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale (DNETSS) a la responsabilité d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de sécurité sociale. Elle assure également la coordination et le contrôle technique des services régionaux, des services rattachés et des organismes personnalisés (INPS, ONMOE) qui concourent à la mise en œuvre de la politique précitée.

3- l'Office National de la Main-d'œuvre et de l'Emploi (ONMOE)

L'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi est un Etablissement public créé par l'Ordonnance n°91-066/P-CTSP du 30 septembre 1991. Il est chargé de :

- Concourir à la mise en œuvre de dispositifs spécialisés et des aides publiques et privées destinées à faciliter l'embauche, la formation, le perfectionnement, la reconversion et la création d'entreprises ;
- Concevoir, coordonner et suivre toutes les actions de l'Etat en direction des jeunes diplômés en vue de leur insertion professionnelle ;
- Collecter, traiter et diffuser les informations relatives au marché du travail ainsi que d'élaborer des statistiques complètes sur l'emploi.

Outre les Directions Régionales, l'ONMOE comprend : une Division chargée de l'information et de la promotion de l'emploi, une Division du placement et de l'immatriculation, et trois services spécialisés : la Cellule d'Appui à l'Insertion des Jeunes Diplômés (CAIJD) ; le Centre de Perfectionnement et de Reconversion (CPR) et l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (O.E.F.).

Le processus de restructuration de l'ONMOE est d'ailleurs en cours pour renforcer ses capacités et lui donner les moyens de faire face aux mutations dans le monde du travail. Il deviendra l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) avec de nouvelles missions.

B- l'AGETIPE-MALI

L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AGETIPE-MALI) a été créée sous la forme d'association et possède le statut d'ONG. Elle a pour missions de :

- créer au moins à titre temporaire et le plus rapidement possible un nombre significatif d'emplois nouveaux principalement dans les zones urbaines ;
- améliorer à travers l'exécution des travaux, le savoir –faire de la main-d'œuvre employée, la compétitivité des entreprises chargées des chantiers et l'efficacité des institutions publiques impliquées, de façon à mieux répondre aux opportunités d'emplois durables ;
- démontrer la faisabilité des programmes à haute intensité de main-d'œuvre et mettre au point des procédures qui pourraient être reprises par le secteur public pour poursuivre des activités de même nature ;
- exécuter des travaux dont le résultat est économiquement et socialement utile.

C- Le Réseau National d'Appui aux Stratégies d'Emplois en vue de Réduire la Pauvreté

1 - Composition du Réseau National

Dans le but de mobiliser un soutien collectif et une adhésion à l'initiative des stratégies d'emplois aptes à réduire la pauvreté au Mali dans le cadre du Programme OIT/PNUD «des Emplois pour l'Afrique», le Réseau National a été constitué de membres provenant des Institutions du secteur public et du secteur privé, des organisations patronales et syndicales, des organisations non gouvernementales, de l'Université, des collectivités territoriales et de la société civile. Le Réseau est composé comme suit :

- le représentant du Ministre chargé du Développement Rural;
- le représentant du Ministre chargé de l'Equipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme ;
- le représentant du Ministre chargé du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées ;

- le représentant du Ministre chargé de l'Education;
- le représentant du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports ;
- le représentant du Ministre chargé de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- le représentant du Ministre chargé de l'Industrie, du Commerce et des Transports ;
- le représentant du Ministre chargé de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ;
- le représentant du Ministre chargé de l'Economie et des Finances ;
- le représentant du Ministre chargé de l'Artisanat et du Tourisme ;
- le représentant du Ministre chargé de la Santé ;
- le représentant du Ministre chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- le représentant du Conseil Economique, Social et Culturel ;
- le représentant de l'Assemblée Nationale ;
- le Directeur National du Budget ou son représentant ;
- le Directeur National de la Coopération Internationale ou son représentant ;
- le Directeur National de la Planification ou son représentant ;
- le Directeur National de la Statistique et de l'Informatique ou son représentant ;
- le Directeur National de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale ou son représentant ;
- le Directeur Général de l'Office National de la Main-d'œuvre et de l'Emploi ou son représentant ;
- le Directeur de l'Agence de Développement Social ou son représentant ;
- le Directeur de l'AGETIPE-MALI ou son représentant ;
- le Directeur de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation ou son représentant ;
- le Directeur de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté ou son représentant ;
- le représentant de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali (FNEM) ;
- le représentant de la Fédération Nationale des Artisans du Mali ;
- le représentant de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM) ;
- le représentant de la Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM) ;
- le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) ;
- le représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ;
- le représentant du Corps des Volontaires Maliens (CVM) ;
- le représentant de la Coordination des Associations et Ong Féminines (CAFO) ;
- le représentant de la Coordination des ONG (CCA-ONG et SECO-ONG) ;
- le représentant de l'Université du Mali .

Parmi ces membres figurent des points focaux de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP).

2 - Missions du Réseau national

Le Réseau National d'Appui aux Stratégies d'Emplois en vue de Réduire la pauvreté contribue au renforcement de la capacité des institutions nationales en matière de conception, de proposition et de mise en œuvre des stratégies d'emplois. A ce titre il veille à l'articulation entre le Programme OIT/PNUD "Des Emplois pour l'Afrique", la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP), la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et les Politiques et Stratégies de développement du Mali. De façon spécifique le Réseau a pour missions de :

- identifier les obstacles à la création d'emplois et à la réduction / éradication de la pauvreté ;

- s'approprier les stratégies et programmes de développement existant et en cours d'élaboration ;
- identifier les difficultés de la mise en œuvre correcte des stratégies et programmes de développement ;
- sensibiliser les décideurs publics et privés maliens à privilégier les investissements vers les activités créatrices d'emplois et réductrices de la pauvreté ;
- inciter l'évaluation des effets des politiques nationales de développement et d'investissement sur l'emploi ;
- favoriser le renforcement de la capacité nationale à concevoir des stratégies de développement pour l'investissement capables de créer des emplois productifs pour les segments les plus pauvres de la population malienne ;
- dynamiser le dialogue entre l'Etat, le secteur privé, les collectivités territoriales, les communautés de base et la société civile pour assurer la prise en compte des programmes d'emploi aptes à réduire la pauvreté dans tous les projets et programmes d'investissement ;
- susciter la promotion d'entreprises à haute intensité de travail, des PME et des micro entreprises ;
- améliorer les capacités d'intervention des membres du Réseau, les décideurs et les maîtres d'œuvre par l'organisation des séminaires, des ateliers et des voyages d'études et des études ;
- assurer le pilotage des différents programmes et stratégies en vue de leur orientation sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ;
- entreprendre des études systématiques sur l'emploi et le chômage et assurer la diffusion des résultats au niveau national et local.
- Entretenir des relations d'échanges d'expériences avec les réseaux nationaux du Réseau régional.

Le Réseau national dispose d'un secrétariat animé par un Coordonnateur. Depuis sa création, le Réseau a mené un certain nombre d'activités telles que :

- la formation de ses membres sur les stratégies de création d'emplois et de réduction de la pauvreté ;
- la préparation des termes de références du Rapport sur les Investissements pour l'Emploi apte à réduire la pauvreté (IERP/IPRE) visant à réorienter la politique nationale d'investissement vers les activités à forte intensité d'emploi;
- l'identification des domaines socio-économiques ayant des impacts sur l'emploi et la pauvreté et ;
- la préparation du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA/ERP).

D'autres structures telles que les ministères techniques, leurs services centraux et organismes personnalisés, les Organisations Professionnelles, patronales et syndicales concourent également à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale de l'Emploi.

D- Le Conseil Supérieur d'Orientation et de suivi de la Politique Nationale de l'Emploi (COSUPE)

Pour la mise en œuvre spécifique de la PNE, le gouvernement envisage de mettre en place un dispositif de pilotage et de renforcer davantage la coordination interministérielle.

Ces propositions sont parties du constat que le Mali n'avait pas un dispositif pertinent de pilotage d'une politique de l'emploi, malgré l'existence de nombreux services d'accès et d'information sur l'emploi. C'est pour cela que la PNE a prévu la création d'une institution consultative de haut niveau capable d'apporter l'adhésion des principaux intervenants dans le choix et les actions à entreprendre en faveur de l'emploi et de veiller à la bonne exécution de la politique définie. La composition de cette institution dénommée le Conseil Supérieur d'Orientation et de Suivi de la Politique de l'Emploi (COSUPE) est fondée sur le partenariat entre l'Etat et le secteur privé, et le tripartisme. Les attributions du COSUPE sont les suivantes :

- Délibérer et conseiller les pouvoirs publics sur les orientations à donner à la politique de l'emploi et sur les actions qu'elles devraient comporter dans les différents domaines d'interventions prioritaires.
- Superviser les travaux d'approfondissement destinés à concrétiser à travers des programmes d'action, les différents domaines d'interventions prioritaires de la politique de l'emploi.
- Suivre l'avancement de la politique de l'emploi et faire rapport annuellement sur les constats et les observations effectuées.
- Impulser et veiller à la mise en œuvre, par les différents acteurs concernés, des programmes d'action de la politique de l'emploi.
- Veiller à la meilleure coordination possible des initiatives et des actions des institutions publiques comme des acteurs privés engagés dans la politique de l'emploi.
- Mettre en évidence ou alerter les pouvoirs publics sur toute question d'intérêt majeur pour l'emploi et faire toute proposition de mesure, programme ou réforme organisationnelle favorable à l'emploi.

-

II- Le dispositif institutionnel de lutte contre la pauvreté

Les mécanismes institutionnels de la SNLP s'articulent autour de quatre organes : le Comité d'Orientation, le comité National de Coordination et de Suivi (CNCS), le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, et l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCPM).

A- Le Comité d'orientation

Le Comité d'Orientation est présidé par Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il est composé des représentants des pouvoirs publics, de la société civile et des partenaires du Mali. Il est chargé de la supervision et de l'orientation de la stratégie du Développement Humain durable et de la lutte contre la pauvreté au Mali. Ainsi, Il veille à la synergie des actions et contrôle les activités du Comité National de Coordination et de Suivi - CNCS.

B- Le Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS)

Le Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS) assure la coordination et le suivi des projets et programmes et de toutes autres activités relatives au Développement Humain Durable et à la lutte contre la pauvreté. Il est chargé entre autres de la validation du Rapport annuel d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Le CNCS aura des démembrements aux niveaux régional et local.

La mise en cohérence et le suivi des indicateurs du développement humain sont confiés au Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées qui assure la facilitation et la coordination des actions. Le suivi des interventions sectorielles est du ressort des départements ministériels en charge des différents secteurs. La synergie des interventions au niveau local est assurée par les collectivités décentralisées.

C- Le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées

Le ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement.

A cet effet, il est responsable de :

- la conception et l'application de la législation et des actions visant à assurer la protection des travailleurs par la mise en œuvre d'un régime approprié de sécurité et de prévoyance sociales ;
- la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de programme d'animation, d'éducation et d'intégration visant à promouvoir le développement social et la solidarité nationale ;
- la promotion sociale des personnes âgées en vue d'assurer leur participation à la vie de la cité et de la nation ;
- la protection et la promotion sociale des personnes handicapées ;
- la lutte contre l'exclusion et la réduction de la fracture sociale ;
- la promotion et le développement des coopératives et mutuelles, du mouvement associatif en général ;
- l'application, en relation avec les autres ministères concernés, de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

D- L'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté

L'Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté a pour mission, la collecte, l'analyse, le traitement et la diffusion des informations en vue d'améliorer la définition, l'évaluation des politiques, programmes et projets centrés sur le développement humain Durable et la lutte contre la pauvreté.

III- La coordination de l'ensemble du dispositif institutionnel existant

La coordination de l'ensemble du dispositif institutionnel de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté est assurée par le Conseil des Ministres. En effet le caractère transversal de l'Emploi nécessite de nombreuses actions provenant de divers intervenants tels que le développement rural, l'industrie, le commerce et l'artisanat, les travaux publics, l'habitat et l'urbanisme, l'éducation et la formation, l'économie et les finances, la promotion de la femme et de la jeunesse. Cette transversalité de l'Emploi et de la pauvreté explique l'examen et l'adoption par le gouvernement en Comité interministériel de la PNE et en conseil des Ministres de la SNLP.

Chapitre IV: Justification du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté (PNA/ERP)

I- La situation présente de l'emploi et de la pauvreté

A- La situation de l'emploi

La profondeur de la pauvreté au Mali s'explique aussi par la situation de l'emploi, qui reste un puissant moyen d'insertion économique et sociale des groupes défavorisés ou vulnérables. *Au Mali, le paysage de l'emploi est composé d'une main-d'œuvre croissant rapidement, d'un sous-emploi rural généralisé, d'un chômage urbain en croissance et d'activités informelles précaires. En effet, la structure de l'emploi s'est considérablement transformée au cours de ces vingt dernières années, par un déplacement des dynamiques d'emploi du secteur formel vers le secteur informel.*

1- La population et la main-d'œuvre

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'avril 1998, la population totale du Mali était provisoirement de 9 790 492 habitants résidents et 1 633 897 ménages. *La féminisation de cette population a été remarquée, puisque les femmes représentent 50,5% du total.*

La population présente des caractéristiques influant sur la situation de l'emploi. En effet, la croissance démographique forte, que connaît le Mali, entraîne une augmentation rapide de la main-d'œuvre (2,7%/an) et un besoin important de création d'emplois. *Un grand nombre de jeunes (environ 100 000 par an) arrivent chaque année sur le marché du travail, le plus souvent sans qualification et sans formation, d'où le problème de leur employabilité.* Selon les projections, la pression sur le marché du travail se renforcera au cours des vingt prochaines années, puisque la population pourrait atteindre plus de 20 millions d'habitants.

Du reste, cette population est en majorité jeune : plus de 48,9% a moins de 15 ans. La charge des inactifs sur les actifs est élevée ; ce qui peut accentuer la pauvreté. La population est aussi majoritairement rurale ; Le taux d'urbanisation est de 27,3%. Toutefois, il s'accroît rapidement sous l'effet conjugué de l'exode rural, du reflux de l'émigration et de la croissance démographique.

La population active potentiel (ou population d'âge actif) résidant au Mali a été estimée en 1996 par l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation à 5 225 056 personnes. Dans sa composition, ce sont les aides familiaux qui prédominent avec 55,4%, suivis des indépendants (32%) ; d'où une faiblesse du salariat avec 3,5%. Le tableau n°1 suivant donne la répartition par statuts. La pluri-activité s'est également développée au cours de la période récente : 21% de la population active s'y consacre et elle représente 38% du total des emplois contre 23% en 1989. Cette pluri-activité est plus fréquente en milieu rural qu'en milieu urbain. Les ruraux sont généralement à la fois agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, artisans et commerçants.

Le Mali ne dispose pas d'un marché du travail unifié et régulateur. C'est donc un marché fractionné entre l'emploi rural, l'emploi moderne en milieu urbain et l'emploi informel. Plusieurs déséquilibres du marché du travail ont été également constatés. Ils sont relatifs à l'offre et la demande de main-d'œuvre, au secteur industriel (secondaire) qui s'atrophie et au secteur commercial (tertiaire) qui connaît une hypertrophie particulièrement dans le secteur informel, aux générations (entre personnes âgées et jeunes), au genre (entre sexes) et à l'espace (entre les régions administratives).

Tableau n° 1 : l'emploi par statuts

Statut par secteur	emplo- yeur	indépen- dant	salarié	gérant et associé	aide familial	apprenti	autres	Total
Rural	55 745	990 727	8 205	303 997	2 607 512	3 879	355	3 970 421
Informel	22 561	675 141	98 147	18 212	289 865	72 138	-	1 176 064
Moderne privé	1 479	-	34 871	-	-	139	-	36 489
Fonction Pub.	-	-	42 082	-	-	-	-	42 082
Total	79 785	1 665 868	183 305	322 209	2 897 377	76 156	355	5 225 056
%	1,6	32	3,5	6,1	55,4		-	100

Source: Bilan de l'Emploi, OEF, 1996.

2- Le chômage et le sous-emploi

En établissant une relation entre l'emploi et la population totale, il est apparu que la main-d'œuvre croît rapidement. Or le taux faible d'embauche dans le secteur public, qui fut autrefois le plus gros employeur du pays, et l'incapacité du secteur moderne à créer pour l'instant des emplois suffisants offrent peu de perspectives pour une croissance significative de l'emploi.

D'ailleurs l'Enquête sur l'Emploi et le Chômage au Mali (EECM) de 1997 a chiffré le taux de chômage à 3,1% sur une population active âgée de plus de 14 ans. Ce taux est basé sur la définition classique du chômage⁵ ; ce qui exclut le sous-emploi important du milieu rural estimé à 54% de la population active et les emplois précaires du secteur informel⁶. Selon la DNSI, le taux du chômage était de 1,3% en 1989 d'après les résultats de l'Enquête sur le secteur informel (ESI). En 1994, il a été estimé par l'ECMES à 1,4%. En milieu urbain, le taux de chômage est estimé à 12,5% contre 1,1% en milieu rural. Le chômage touche plus les femmes que les hommes. Sa durée varie de 1 an à 5 ans et plus.

L'insuffisance de données sur les variables clés de l'emploi a constitué aussi un handicap dans l'analyse et la formulation de l'aspect social des politiques économiques mises en œuvre. Ce qui n'a pas facilité la recherche d'une politique alternative de l'emploi à celle appliquée depuis l'indépendance. Cette dernière avait été élaborée pour répondre aux besoins d'une économie socialisante qui avait besoin de main-d'œuvre. Ainsi, l'Etat et ses démembrés étaient devenus les principaux employeurs du pays. Le secteur privé était ainsi marginalisé. Les premières mesures favorables en faveur du secteur privé ne sont apparues qu'en 1967-1968.

⁵ Les définitions exhaustives des concepts de « population active », « emploi », « sous-emploi », et « chômage » figurent dans la Résolution adoptée par la treizième Conférence internationale des Statisticiens du travail en octobre 1982.

⁶ Etude globale sur la Problématique de l'Emploi au Mali, MEFPT/PNUD-OIT/EMANO avril 1998

Les ambiguïtés de la voie choisie à partir de 1968 ont finalement conduit à la crise économique des années 1980 et à l'avènement des Programmes d'ajustement structurel. Le cadre macro-économique libéral, qui a commencé à se dessiner à partir de 1983, a donc fait surgir le chômage, surtout celui des sortants du système éducatif, un phénomène qui était quasi inconnu au Mali.

3 - Le Profil de l'emploi

Le tableau n°2 ci-dessous présente de façon synoptique le profil de l'emploi dans les différents secteurs de l'économie malienne.

Tableau n° 2 : l'Emploi au Mali selon les secteurs d'activités

secteur/sexe	Hommes	Femmes	Total	%
Rural	2 187 443	1 782 978	3 970 421	76
Informel	485 914	690 150	1 176 064	23
Fonction Pub	32 824	9259	42 083	0,5
Moderne privé	31 432	5057	36 489	0,5
Total	2 737 613	2 487 444	5 225 056	100

Source: Bilans de l'Emploi, OEF, 1996.

a) Le secteur formel ou moderne

En 1996, le Bilan de l'emploi a recensé 36 500 emplois (hors la fonction publique). C'est un secteur qui crée peu d'emploi. D'ailleurs la majorité des emplois est concentrée dans le District de Bamako ; 66% contre 44% pour l'ensemble des autres régions du Mali.

Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi sont le secteur mixte (33%), le secteur privé (31%), le secteur public (30%), les ONG et coopératives (5,9%).

Les branches d'activités offrant ces emplois sont : l'agriculture et l'élevage (13,5%), les mines (3,1%), l'industrie manufacturière (24,2%), l'électricité - gaz et eau (5,1%), le BTP (5,9%), le commerce – hôtellerie - restauration (9,1%), le transport – entrepôt - communication (19,6%), les banques- assurances (5,5%) et autres services (13,9%). Le niveau d'instruction des actifs du secteur se présente comme suit : 16% d'illettrés, 25% de niveau fondamental, 11% ayant le niveau secondaire, 27% le niveau secondaire technique professionnel et 14% le niveau supérieur. 6% de l'effectif n'a pas répondu.

Le taux de formation au cours de l'emploi est de 4,6%, dont 90% d'hommes et 10% de femmes. Le salaire moyen annuel a été de 84 312 francs CFA en 1995. Le salaire des femmes est plus élevé que celui des hommes : 105 864 francs CFA contre 81 535 francs CFA.

Comme on peut le constater, le secteur formel au Mali n'emploie qu'une infime partie de la main-d'œuvre. Il représente à peine 0,5% (hors la fonction publique) de la population active. Cela peut aussi s'expliquer par le fait que le secteur privé formel n'a pas encore pu prendre le relais du secteur public dans la création d'emploi.

b) Le secteur informel ou non structuré

Selon le Bilan de l'emploi publié en 1996, le secteur informel représentait 23% de la population active. Les femmes constituent 59% des actifs du secteur contre 41% pour les hommes. L'emploi informel est surtout présent dans les centres urbains. *Ainsi, 3 actifs sur 4 du milieu urbain y exercent, contre 1 actif sur 4 en milieu rural. Le secteur informel occupe aussi 94% du volume de l'emploi non agricole.* Son importance s'explique par l'incapacité du secteur moderne malien d'offrir des possibilités d'emploi à une population active qui s'accroît rapidement. Par ailleurs la main-d'œuvre qui ne voulait pas non plus accepter le chômage s'est tournée vers ce secteur plus accessible.

Les emplois sont en majorité indépendants, soit 57% du total des emplois dudit secteur. Le statut d'indépendant ne nécessite aucune formation préalable, ni de moyens matériels et financiers importants. Les indépendants sont plus nombreux en milieu urbain (39%) qu'en milieu rural (15%). Les femmes représentent 63% du total des emplois indépendants contre 37% pour les hommes. La moitié des indépendants exerce dans les services, le commerce particulièrement. Les 43% restant des emplois dans le secteur informel se répartissent entre les associés, gérants, salariés, apprentis, aides familiaux et autres.

Toutes les branches d'activités existent dans le secteur informel. Les niveaux de formation, de productivité et de revenu du secteur sont généralement bas. Le secteur s'est aussi révélé comme un lieu d'apprentissage pour les entrepreneurs, mais qui manque d'infrastructures et de services dont les micros entreprises ont besoin pour se développer et croître.

La crise économique des années 1980 et la mise en œuvre des programmes de réformes économiques consécutifs à cette crise ont également contribué à l'essor du secteur informel qui est devenu un lieu de survie et de refuge transitoire. En 1989 l'ESI dénombrait 457 970 actifs dans le secteur informel et en 1996 l'OEF recensait 1.176.064 actifs, soit une progression de plus de 100% en 7 ans. Son expansion est peut être le changement le plus significatif qu'a connu l'économie malienne au cours de ces deux dernières décennies. En effet, la réduction de la taille du secteur public, à la suite de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur des Entreprises Publiques (PASEP) et la compression de l'emploi dans le secteur moderne pris dans sa globalité ont entraîné un transfert des opportunités d'emploi vers le secteur informel.

Par ailleurs, la faculté d'adaptation dudit secteur aux réalités du marché du travail et la facilité d'accès et de sortie l'ont rendu attractif pour les entrepreneurs de toutes les sphères de la société malienne, notamment les femmes, les pauvres et les groupes vulnérables. Il a offert ainsi de nouvelles opportunités aux primo- demandeurs d'emploi et aux travailleurs licenciés du secteur formel, particulièrement ceux du secteur public.

Contrairement au secteur formel, le secteur informel, malgré son importance dans la résorption du chômage, n'a pas bénéficié massivement des interventions et des programmes d'utilité publique pouvant faciliter le développement des entreprises y opérant et aider à la transformation de ce secteur de l'économie en un élément vibrant et dynamique du secteur privé. De plus, le secteur reçoit peu de ressources orientées vers le développement des infrastructures et la formation dont il a besoin. Des pratiques et règlements discriminatoires existants constituent aussi un obstacle à l'accès des entreprises du secteur aux crédits et aux opportunités du marché, empêchant ainsi l'institution ou le renforcement des liens avec le secteur moderne, à travers les marchés et les institutions de ce dernier.

c) Le secteur rural

Le secteur rural occupe 76% de la population active, dont 55% d'hommes et 45% de femmes. Les activités principales sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière. Au regard du nombre des actifs, l'économie malienne reste fortement dépendante de l'agriculture qui représentait en 1995 environ 46% du PIB. Les performances du secteur rural sont tributaires des conditions climatiques. Selon le Bilan de l'emploi de l'OEF, l'agriculture est la principale activité avec 95,2% des actifs du secteur, suivi de l'élevage (4,2%), de la pêche et de l'exploitation forestière (0,6%).

La majorité des emplois est occupée par les aides familiaux (2 607 512 actifs), suivis des indépendants (990 727 actifs), des gérants - associés (303 997 actifs), des employeurs (55 745 actifs), des salariés (8205 actifs), des apprentis (3879 personnes), et autres (355 personnes). Le niveau d'instruction des actifs du secteur est bas et le taux de formation en emploi est de 6,5%. Le faible taux de chômage constaté dans ce secteur masque l'importance du sous-emploi. La pluri-activité y est également importante du fait de la saisonnalité des activités. Le taux de pauvreté dans le secteur rural est très élevé.

B- La situation de la pauvreté

La pauvreté couvre une réalité complexe au Mali, parce qu'elle revêt des dimensions à la fois économiques et sociales. Des études et enquêtes ont été réalisées pour savoir comment les Maliens perçoivent leur pauvreté et quelle est son importance au sein de la population. La pauvreté a un caractère massif et variable, tant dans l'optique unidimensionnelle du revenu individuel que dans celle multidimensionnelle de la satisfaction des besoins essentiels.

1- Perception de la pauvreté

La pauvreté est définie par les Maliens pauvres interrogés comme étant la non satisfaction des besoins qu'ils jugent essentiels pour vivre décemment. Ils l'imputent à leur environnement économique qu'ils trouvent défavorable. Parmi les facteurs qui traduisent cet état, figurent : la non satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels de base, l'accès difficile aux soins médicaux et aux infrastructures socio - sanitaires, la difficulté d'accéder à un habitat décent, l'effritement de la solidarité, l'insuffisance et le manque d'infrastructures (outils de travail et d'équipements collectifs tels que les écoles et les centres de santé, l'eau potable), *la non disponibilité d'emplois et par conséquent la difficulté de générer des revenus nécessaires à la satisfaction des besoins précités.*

2- Profil de la pauvreté

La pauvreté au Mali recouvre donc plusieurs aspects. La situation présentée ci-dessous se place dans le contexte de croissance économique que le Mali connaît depuis 1994. La pauvreté se présente sous deux formes : monétaire et humaine.

a) Pauvreté monétaire

Le seuil de pauvreté au Mali est estimé à 103 130 FCFA en 1998. De 1989 à 1994 l'incidence de la pauvreté a progressé de 41% à 69%. De 1994 à 1996, elle a encore connu une hausse pour se situer à 71,6%. En 1998, cette incidence a été estimée à 69,0% (niveau de 1994). Ce qui se traduit par une légère baisse de 3% au moins. Le taux d'incidence de la pauvreté

semble stagner (tableau n°3). En effet, la grande majorité de la population demeure encore pauvre.

Tableau n°3 : Evolution de l'incidence (PO) et de la profondeur (P1) de la pauvreté au Mali de 1994 à 1998.

		Indicateurs en %		Variation par an en %	
		PO	P1	P0	P1
National	1994	68,8	46,9	11,0	8,0
	1996	71,6	48,4	2,0	1,6
	1998	69,0	31,0	-1,8	-20,0

Sources : Rapport national sur le DHD de 1999 et ODHD/LCPM.

Au plan spatial, cette incidence de la pauvreté masque de disparité entre les milieux rural et urbain. La proportion de pauvres est de 76,0% en milieu rural contre 36,3% en milieu urbain. Le taux annuel de diminution de la pauvreté est de 5,4% en milieu urbain contre 1,5% en milieu rural. En effet, le milieu urbain concentre l'essentiel des infrastructures et des unités de production. La pauvreté touche particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes âgées. La population active non occupée est plus frappée que la population active occupée.

b- Pauvreté humaine

Le Mali a un indice de développement humain (IDH) faible de l'ordre de 0,375 en 1997 selon le Rapport sur le développement humain publié par le PNUD. L'IDH dans les régions administratives se présente comme suit dans le tableau n°4 :

Tableau 4 : Indice de développement humain des régions administratives.

Régions	1994	1996	1998	Variation en % entre 1996 et 1998
Kayes	0,277	0,308	0,340	10,39
Koulikoro	0,250	0,285	0,317	11,23
Sikasso	0,212	0,283	0,308	8,83
Ségou	0,208	0,264	0,288	9,09
Mopti	0,193	0,236	0,251	6,36
Tombouctou	0,235	0,241	0,259	7,47
Gao	0,230	0,292	0,315	7,88
Bamako	0,393	0,526	0,588	11,79

Source : ODHD/LCPM.

Quant à l'indice de pauvreté (IPH), il est de l'ordre de 56,3% en 1998 contre 58,18% en 1996 (tableau n°5). Il est en baisse de 9,23%. Le niveau relativement élevé de l'IPH souligne les efforts que le Mali doit fournir en matière de développement humain durable pour augmenter l'espérance de vie, combattre l'analphabétisme et améliorer les conditions de vie des populations. Cela n'a pas échappé aux pouvoirs publics qui ont adopté des stratégies influant sur les aspects de la pauvreté. La SNLP et la PNE sont la traduction de cette volonté de relever le double défi du chômage et de la pauvreté.

Tableau 5 : Indice de Pauvreté humaine des régions administratives en 1998.

Régions	IPH
Kayes	55,2
Koulikoro	57,5
Sikasso	58,0
Ségou	60,6
Mopti	61,6
Tombouctou	67,4
Gao	64,7
Bamako	26,7
Mali	56,3

Source : ODHD/LCPM.

II - Les Programmes antérieurs mis en œuvre au bénéfice des groupes vulnérables ou défavorisés

Face à la détérioration de la situation sociale du pays, les pouvoirs publics ont mis en place des filets de sécurité pour venir en aide aux groupes défavorisés ou vulnérables. Il s'agit de la promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, de la politique d'aide à la création d'entreprises et à l'auto-emploi et des filets de sécurité en faveur des groupes vulnérables.

A- La Promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)

Les mesures de lutte contre la progression du chômage ont porté sur la promotion des travaux à haute intensité de main-d'œuvre à travers l'AGETIPE-MALI. Cette agence d'exécution a facilité la création d'emplois indépendants et salariés à travers environ 2000 PME et 260 bureaux d'études. Son portefeuille de projets représentait en 1997 plus de 100 milliards de Francs CFA. Selon le Rapport d'évaluation de ses actions, l'AGETIPE a pu générer 8 157 000 emplois/jours de 1992 à 1997, soit l'équivalent de 6500 emplois continus. Il a aussi facilité la distribution de 10,6 milliards de Francs CFA de salaires, soit un coefficient de main-d'œuvre d'environ de 16%. Toutefois, ce coefficient est inférieur à celui prévu dans le Rapport de faisabilité du projet, à savoir 20%.

Certes, l'AGETIPE-MALI a favorisé l'émergence des PME-PMI dans les Travaux Publics et le Bâtiment, la distribution de revenus et l'assainissement du cadre de vie. Cependant, l'Agence n'est pas arrivée à promouvoir véritablement les techniques à haute intensité de main-d'œuvre et l'utilisation des matériaux locaux. Cela peut s'expliquer par l'absence d'une véritable stratégie de création d'emplois par l'adoption de l'approche HIMO pour concevoir et réaliser des investissements publics. Cette approche devait être de rigueur, puisqu'il existe un fort potentiel inexploité dans des domaines comme l'assainissement, l'aménagement des routes, les aménagements hydro - agricoles et l'eau. Ces sous secteurs représentaient en 1996 plus de 48 milliards de Francs CFA d'infrastructures.

La pertinence de l'approche HIMO a été démontrée dans de nombreux pays africains au sud du Sahara. Au Mali, les travaux à haute intensité de main-d'œuvre ont été considérés jusqu'ici comme des mesures d'accompagnement des programmes de réformes économiques ; alors qu'ils constituent un moyen important de promotion de l'emploi. Compte tenu de l'importance du secteur de l'infrastructure dans la formation brute du capital fixe et dans les dépenses publiques d'investissement, les effets sur l'emploi des programmes de travaux à

haute intensité de main-d'œuvre bien conçus peuvent être considérables. Ils revêtent une importance particulière pour l'économie nationale car ils reposent sur le développement et l'utilisation effective de la main-d'œuvre locale.

B- La politique d'aide à la création d'entreprises et à l'auto-emploi

Confrontés aux problèmes du chômage accentués par la liquidation et la dissolution des entreprises publiques et l'arrêt des recrutements d'office dans la Fonction Publique, les pouvoirs publics ont décidé de faire du secteur privé malien un catalyseur de la croissance économique et de la création d'emplois. C'est ainsi que des financements nationaux et extérieurs ont été mobilisés pour aider à la création d'entreprises. Plus d'une dizaine de projets et programmes d'appui à la création d'entreprises ont été mis en place dans le cadre des coopérations bilatérale et multilatérale. Parmi ces projets, on peut citer en autres :

- le Projet PNUD/BIT « Promotion de l'emploi par la création des PME » clos en 1995 après l'épuisement de sa ligne de crédit ;
- le Projet FED/PME-PMI qui a clos ses activités en 1994 et fait place à un établissement financier dénommé le Crédit Initiative ;
- le Programme d'Appui à la Petite et Micro Entreprise (PAPME-Canada) qui a aussi clos ses activités et dont le reliquat des fonds a permis la création de la Caisse d'Epargne et de Crédit des Commerçants et Entrepreneurs (CAECE) ;
- le Fonds auto-renouvelable pour l'Emploi (FARE) un Groupement d'intérêt Economique regroupant l'Office National de la Main-d'œuvre (ONMOE), l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), la Caisse Nationale d'Assurance et de Réassurance (CNAR) et la Chambre de Commerce, d'Industrie du Mali (CCIM). Le GIE a reçu l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) et du Gouvernement ;
- le Projet d'Assistance au secteur privé dont l'Agence d'exécution est l'Agence pour la Promotion de l'Entreprise Privée (APEP).

Selon des statistiques, leur appui aurait facilité en 7 ans la création de 2000 à 2500 PME et 8000 à 10 000 emplois. Mais en tenant compte du taux d'échec (50%) des entreprises nouvelles, la création de PME et d'emplois au cours de cette période serait respectivement de 143 PME et 715 emplois par an⁷. C'est un résultat mitigé par rapport à l'offre de main-d'œuvre existante. Par ailleurs le coût de fonctionnement et d'investissement par emploi créé s'est avéré élevé. Les ressources publiques mobilisées en faveur de la création d'entreprises seraient de l'ordre de 40 milliards de francs CFA⁸. Cet appui à la création d'entreprises ne s'inscrivait pas dans une stratégie de développement, mais plutôt dans une logique d'accompagnement des programmes de réformes économiques. *D'ailleurs la PNE, dans le cadre de sa stratégie de développement des entreprises, a tiré des enseignements utiles du bilan de l'appui à la création d'entreprises.* Ils sont de trois ordres :

- un environnement général des affaires qui était peu incitatif à l'époque,
- des stratégies et programmes de promotion des PME non fondées sur un diagnostic stratégique du système productif et sur des objectifs précis de développement de ce système,
- des faiblesses internes dans les programmes et des lacunes dans la fourniture des appuis aux PME.

⁷ Etude globale sur la Problématique de l'emploi au Mali, MEFPFT/PNUD/OIT-EMANO avril 1998

⁸ Document précité

Le choix des politiques et stratégies et le montage des projets et programmes de promotion des PME n'étaient pas toujours guidés par un diagnostic stratégique de la situation existante du système productif et des choix de politique industrielle et artisanale (au sens large) de l'Etat. Il n'y avait pas eu d'analyse de l'environnement industriel des différentes structures industrielles afin de déterminer celles qui disposaient d'un potentiel attrayant pour les investisseurs. Quelques études limitées à l'évaluation des marchés potentiels (sans se préoccuper de l'intensité concurrentielle et des chances de réussite) ont été faites pour certaines branches d'activité, filières ou créneaux.

Les PME ont été perçues comme des appareils de production et non comme des éléments d'une chaîne de production et de distribution comprenant les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises nationales et internationales. L'importance des relations industrielles et de la cohérence du système productif dans la réussite des unités de production prises isolément n'avaient été perçues ni dans le choix des politiques et stratégies, ni dans le montage des programmes de promotion. Les tentatives récentes faites pour combler cette lacune se limitent à des analyses de stade des filières sans trop s'occuper des relations qui lient ces stades entre eux. De plus, même au niveau des stades de filières, l'analyse dépasse rarement l'estimation des marchés potentiels (pas d'analyse de l'intensité concurrentielle, peu sur les performances des techniques et outils de production, les facteurs clés de réussite et les obstacles au développement sectoriel).

Les plus importantes de ces lacunes et faiblesses sont :

- l'absence d'une hiérarchie des objectifs, claire et acceptée de tous. Les différents acteurs du système d'appui n'ont pas toujours eu les mêmes préoccupations : prépondérance de l'objectif de création d'emplois pour les pouvoirs publics, remboursement des prêts pour les banques, et arbitrage difficile entre viabilité économique et financière des projets d'une part et création d'emplois pour les responsables des projets et programmes décidés par ailleurs à atteindre les objectifs quantitatifs de création et d'assistance aux PME ;
- l'incompatibilité entre les fonctions d'appui au montage de projet et d'assistance en gestion d'une part, et la fonction de financement des projets assumés par les programmes les plus importants d'autre part. Les montages des programmes n'ont pas toujours été soumis à l'appréciation de professionnels indépendants en la matière avant leur financement par ceux-là même qui les ont montés. Les tentatives d'implication des banques et des experts indépendants n'ont pas également réussi en raison des différences d'approche, les responsables des programmes étant plus préoccupés par la réalisation d'objectifs quantitatifs que qualitatifs;
- le ciblage de l'appui à la création d'entreprises durables sur des groupes qui n'en avaient pas forcément la vocation et la capacité.

C- Les actions initiées en faveur des groupes défavorisés ou vulnérables

Depuis la dévaluation, les pouvoirs publics en concertation avec la société civile et les partenaires au développement du Mali mettent en place des filets de sécurité pour protéger les groupes défavorisés ou vulnérables. On peut situer dans ce cadre la création de l'Agence pour le Développement Social (ADS) qui a pour missions le ciblage des interventions en matière de santé, d'éducation, de nutrition, d'assainissement, de travaux publics, de promotion de PME et du micro crédit et la création d'emplois en direction des populations défavorisées.

D'autres actions ont été entreprises à travers des structures comme : l'AGETIPE-MALI qui a été l'agence d'exécution du Projet de travaux d'intérêt public pour l'emploi, le Fonds d'Action Sociale pour l'Education Familiale (FASEF), le Fonds d'Appui aux Femmes (FAF), le Projet d'Appui aux Initiatives de Base (PAIB), le Projet de lutte contre la pauvreté par la promotion du volontariat national, les Institutions de micro crédit, les Organisations Non gouvernementales maliennes et étrangères, les Agences du Système des Nations Unies et la Coopération bilatérale et multilatérale.

Au titre du fonds d'indemnisation et de réinsertion (FIR) l'Etat a alloué dans le cadre de la reconversion professionnelle plus de 14 Milliards de FCA. L'Etat a procédé également à l'inscription d'un « filet social » dans son budget. Le montant total des inscriptions budgétaires de ce « filet social » sur la période 1994-1998 s'élèverait à 47,4 milliards de Francs CFA. Cette mobilisation de ressources publiques considérables n'a pas pour autant entravé la progression du chômage et de la pauvreté au Mali, comme on l'espérait.

Le Mali a également adhéré à l'Initiative 20/20 adoptée par la Déclaration du Sommet pour le Développement Social de mars 1995 à Copenhague. Il s'est engagé à consacrer 20% du montant des dépenses publiques au développement social. D'autres actions non moins importantes ont été entreprises en faveur de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté par le biais du vacatariat et du volontariat. Toutes ces actions ayant montré leurs limites, le gouvernement a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste, active et global de l'emploi. Le présent Programme s'inscrit dans ce contexte.

III - La situation escomptée

Les principaux résultats attendus du PNA/ERP sont :

- *l'adoption et la mise en œuvre de stratégies de croissance par l'investissement qui optimisent l'emploi et réduisent la pauvreté ;*
- *la création d'emplois productifs et une réduction notable de la pauvreté au cours des cinq prochaines années ;*
- *la création de ressources fiscales supplémentaires pour les collectivités territoriales (Régions et Communes).*

Il est attendu que le PNA/ERP favorise au moins la création de trois cent mille (300.000) emplois au terme de son exécution.

IV- Les bénéficiaires visés

Le programme a pour objet de créer et promouvoir la création d'emplois productifs et de qualité pour la majorité des personnes (hommes et femmes) travaillant hors du secteur moderne et exerçant des activités économiques peu productives, comme dans l'agriculture de subsistance ou dans le secteur informel urbain. Le PNA/ERP vise la proportion de la population, de plus en plus importante qui vit encore dans la pauvreté.

Le programme vise en particulier les jeunes au chômage dont la situation demeure critique et dont une majorité en fin de scolarité est dans l'incapacité de trouver un emploi productif. Il importe donc d'améliorer leur situation sociale par la création d'emplois productifs, la formation professionnelle et l'acquisition des compétences. Le programme vise également les femmes qui sont surreprésentées parmi les chômeurs et s'adonnent le plus souvent à des activités marginales et mal rémunérées.

Chapitre V : Objectifs, stratégie et modalités d'exécution du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de réduire la pauvreté

I - Objectifs et convergences

A - Les objectifs

L'un des objectifs du PNA/ERP est la création et la promotion d'une production qualitative et quantitative d'emplois productifs et d'une réduction de la pauvreté. Pour ce faire le PNA/ERP contribuera à traduire la croissance économique actuelle en possibilités d'emplois accrues afin que la majorité de la population puisse jouir des fruits de cette croissance ; car l'expérience a prouvé que la création d'emplois est l'un des moyens les plus efficaces pour répartir équitablement les revenus et une des façons les plus durables pour lutter contre la pauvreté. Le second objectif c'est le renforcement des capacités nationales en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi des stratégies d'emplois pour réduire la pauvreté.

B - Les convergences avec les actions en cours et futures

Il ressort des objectifs du (PNA/ERP), qu'il y a une convergence des activités entre la PNE, la SNLP et les interventions de l'assistance bilatérale et multilatérale.

Le PNA/ERP capitalise les synergies existant entre la PNE et la SNLP. Il traduit en programmes concrets et opérationnels certaines lignes d'actions relatives aux domaines d'interventions prioritaires de la PNE tels que le développement des PME, les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, l'emploi informel, la formation professionnelle et technique. En plus, le PNA/ERP à travers ses composantes vient renforcer également les différents axes d'interventions de la SNLP.

Ainsi, la composante « emploi coopératif » vient en appui à l'action n°3 « développement des coopératives d'habitat pour les pauvres » de l'axe n°7 « amélioration des conditions d'habitat des pauvres ».

La composante « développement des PME » renforce l'action n°2 « soutien du secteur agro-alimentaire » de l'axe n°2 « promotion de l'auto – emploi des pauvres » et les actions n°2 et 3 « soutien de l'organisation des producteurs pauvres au sein des filières agro-alimentaires » et « transformation et conservation des produits alimentaires » de l'axe n°4 « développement et amélioration des performances des filières agro- alimentaires où les pauvres exercent ».

La composante « Programme d'Infrastructure à haute intensité de main-d'œuvre » vient en appui aux actions n°1 et 4 « mise en place de programme de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre » et « désenclavement des zones défavorisées par des travaux HIMO » de l'axe n°2 « promotion de l'auto-emploi des pauvres ».

La composante « politiques et systèmes de formation » renforce l'action n°3 « amélioration des méthodes pédagogiques et des programmes d'enseignement » de l'axe n°5 « amélioration de l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation ».

Le PNA/ERP prend en compte les préoccupations exprimées lors des journées de restitution de la SNLP par les partenaires sociaux, la société civile, les médias et les députés de faire de l'emploi l'un des vecteurs de la lutte contre la pauvreté. Il est en harmonie avec les conclusions et recommandations du Rapport national sur le DHD « Croissance, Equité et Pauvreté » relatives au renforcement de la croissance économique en amplifiant l'épargne et l'investissement, à la promotion de l'emploi informel à travers le micro crédit et l'amélioration des infrastructures, à la stimulation de la création de PME dans le secteur de l'agro-alimentaire et de l'exportation, et à la prise en charge par les politiques macro-économiques des objectifs de développement social.

Le Programme National d'Action pour l'Emploi (PNA/ERP) est aussi en phase avec les Politiques et Stratégies de développement du Mali, les Propositions pour une Stratégie de Croissance et Développement à l'horizon 2010, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le Plan - cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) du Mali pour la période 1998-2002 et la Stratégie d'Assistance de Pays de la Banque Mondiale (CAS) pour la période 1999-2001.

II - Stratégie du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté

Pour le gouvernement l'élargissement des opportunités d'emplois, notamment aux pauvres, est le moyen le plus approprié sinon efficace pour réduire la pauvreté et l'inégalité des revenus. Autre élément déterminant de l'emploi est la croissance économique. Bien que cette dernière soit de retour depuis quelques années, elle ne s'est pas encore traduite par une croissance de l'emploi et une réduction notable de la pauvreté. Cela démontre que la croissance n'est qu'un élément de la solution globale à trouver aux problèmes de l'emploi et de la pauvreté. Le PNA/ERP ambitionne de contribuer au renforcement de la croissance en couvrant huit domaines de politique socio-économique qui influent sur l'emploi et la pauvreté. Sa stratégie repose sur la valorisation de la ressource la plus abondante dont dispose les pauvres, à savoir leur force de travail.

L'une des particularités du PNA/ERP c'est la volonté affichée par le gouvernement de réunir différentes activités dans un programme cohérent, global et intégré. C'est aussi une réponse cordonnée, globale et majeure pour faire face au double défi du chômage et de la pauvreté. Dans le passé, plusieurs de ces activités ont été menées de façon parcellaire et sans aucune coordination. Le PNA/ERP permettra de renforcer mutuellement les actions pour combattre la pauvreté par la création d'emplois tant au niveau macro économique que sectoriel. C'est pour cette raison qu'il comprend des volets d'action de base pour la création d'emplois et des volets d'action pour les services de soutien. Ces différents volets interdépendants sont présentés en annexe de façon exhaustive.

A- Volets d'action de base pour la création d'emplois

Ces volets sont au nombre de cinq : l'emploi coopératif, la dimension sexospécifique de l'emploi (promotion de la femme), le développement des PME, le programme d'infrastructures à haute intensité de travail et l'emploi en milieu urbain. En ce qui concerne le micro-crédit, une stratégie et un plan d'action sont en cours d'exécution.

1- Emploi coopératif

Les coopératives offrent un potentiel considérable de création d'emplois qui a été très peu exploité. Dans le passé, les coopératives étaient considérées comme des instruments voués à fournir des services, entre autres, aux agriculteurs en activité. Elles n'étaient généralement pas considérées comme un moyen de créer de nouveaux emplois. Grâce au PNA/ERP qui propose une base légale plus large et un soutien plus spécifique à leur création, les coopératives de travailleurs deviendront également un excellent moyen de créer des emplois.

2- Promotion de la femme

Un des principaux défis posés sera d'admettre le rôle joué par les femmes au niveau du travail, que ce soit au sein de la cellule familiale ou dans l'économie en général, et de les rendre autonomes afin qu'elles puissent accéder à un maximum d'emplois et renforcer leur potentiel. Le PNA/ERP contribuera à cette initiative. Cette dernière nécessitera l'adoption de nombreuses mesures au niveau national, qui devraient être précédées d'une évaluation en profondeur de l'influence exercée sur chaque sexe par les politiques macro-économiques et d'une évaluation de la situation des femmes sur les plans législatif et constitutionnel quant à leurs droits fonciers et à l'emploi.

3- Développement des PME

Les petites et moyennes entreprises seront l'une des principales sources de création d'emplois au prochain millénaire. C'est la raison pour laquelle le PNA/ERP s'est penché sur le potentiel de ce type d'entreprises et sur la façon dont elles peuvent contribuer au développement économique régional et local. Une des solutions retenue repose sur la création des Centres de promotion et de soutien des entreprises. Ces centres participeront à la promotion d'une culture d'entreprise et d'un dialogue entre les secteurs public et privé. Cependant leur tâche première concernera l'assistance pratique. Ils aideront ainsi à mener des enquêtes pour identifier les possibilités d'entreprendre une activité commerciale et les porter à la connaissance des entrepreneurs locaux. Ils pourront ensuite aider ces derniers à élaborer des plans de développement, à fournir une aide à la formation et à l'assistance technique et, si nécessaire, à décrocher des crédits. Ces centres pourront également intégrer un réseau national protégeant les intérêts des petites et moyennes entreprises au niveau national.

4- Volet d'infrastructures à fort coefficient d'emploi

A l'instar de nombreux pays en développement, la moitié environ de l'investissement public total est absorbée au Mali par l'infrastructure. L'objectif ici du PNA/ERP est de faire reconsidérer, dans le cadre de la décentralisation, l'investissement de façon à tirer un maximum de profit de l'emploi, non seulement en créant un grand nombre d'emplois pour les pauvres mais également en investissant de telle sorte à stimuler l'économie régionale et locale, et à offrir des possibilités aux entreprises locales.

Le volet d'action contribuera donc au renforcement de la capacité du secteur public de concevoir et diriger ces programmes et d'assurer que le secteur privé local est en meilleure position pour faire des offres de soumission. Pour réaliser cet objectif, le programme va créer une Cellule pour l'emploi et l'investissement. Cette cellule devrait favoriser la prise de conscience du besoin de réorienter l'investissement public vers la création d'emplois. Mais elle apportera également un soutien direct. Elle offrira un soutien technique aux secteurs public et privé, en mettant à la disposition des planificateurs du secteur public des instruments

pour évaluer le programme et en offrant aux entrepreneurs locaux une formation technique et gestionnaire appropriée.

5- Emploi en milieu urbain

Le Mali s'est fixé à l'horizon 2002 un taux d'urbanisation de 30,9%. Au cours du XXI^{ème} siècle, près de la moitié de sa population vivra dans des zones urbaines. Déjà, la structure de l'emploi urbain s'est modifiée dans le secteur informel de manière spectaculaire au cours de ces vingt dernières années. Cette structure en évolution a été marquée par une croissance rapide du secteur des services et du secteur informel urbain. Ces modifications des modèles d'emploi urbain prennent place dans un contexte de pauvreté urbaine croissante, qui atteint des proportions de crise dans de nombreuses villes. Cette composante a pour objectif de développer des programmes d'action destinés à promouvoir et développer ce secteur informel urbain croissant comme source d'opportunités d'emplois.

B- Les volets d'action pour les services de soutien

Ces volets sont au nombre de deux : les systèmes d'information sur le marché du travail et les politiques et systèmes de formation.

1- Les systèmes d'information sur le marché du travail et sur la pauvreté

L'élaboration de stratégies visant la création d'emplois doit fermement s'appuyer sur des informations récentes et fiables du marché du travail. Le PNA/ERP entend intégrer une stratégie à long terme de collecte et d'analyse des informations qui incluraient des enquêtes nationales par sondage auxquelles s'ajouteraient des enquêtes plus fréquentes auprès des ménages et des entreprises, en développant pour cela des indicateurs appropriés et en utilisant des techniques d'échantillonnages modernes pour réduire les coûts. Ces données statistiques peuvent ensuite être utilisées conjointement avec les informations plus qualitatives rassemblées par le biais des « évaluations de la participation des ruraux ». Ces évaluations peuvent par exemple révéler l'incidence des politiques macro-économiques sur les ménages en montrant comment elles affectent les structures du travail et de l'emploi. Elles peuvent également servir à suivre l'évolution de la répartition du revenu à la fois entre et à l'intérieur des ménages. Pour s'assurer de la valeur pratique de ces informations, les enquêtes et les méthodes d'analyse seront élaborées en partenariat avec les utilisateurs de ces informations.

2 - Les politiques et systèmes de formation.

Le Mali s'attelle depuis 1992 à réorganiser son système d'enseignement et de formation professionnels. Mais le gouvernement ne dispose pas d'assez de ressources et d'expertise nécessaires pour mener à bien, seul, les réformes. Pour élaborer des programmes de formation s'adaptant instamment à la rapidité des mutations de l'économie, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, comprenant les représentants du secteur privé, les associations du secteur non structuré, les organisations d'employeurs et de travailleurs et de divers autres intervenants dans la formation, tels que les organismes indépendants de formation et les ONG.

Le PNA/ERP vise le renforcement de la collaboration entre ces groupes pour analyser le système de formation et identifier la meilleure façon de soutenir les programmes et les projets d'investissement visant à créer un maximum d'emplois. Il accordera une attention particulière aux besoins du secteur informel en renforçant l'éducation de base pour les entrepreneurs de ce secteur et en développant les compétences spécifiques dans des domaines comme la tenue de

livres de comptes et la comptabilité. Le PNA/ERP ne devrait cependant pas être perçu comme un ensemble d'activités circonstanciées de soutien aux projets individuels mais plutôt comme un moyen d'améliorer la totalité de l'infrastructure d'appui à la formation.

III - Modalités d'exécution du PNA/ERP

Le PNA/ERP est un programme global et complexe, c'est-à-dire intégré, car il exige la mise en œuvre des composantes ci-dessus énumérées pour des interventions effectives dans les domaines critiques du chômage et de la pauvreté dans un temps bref d'environ trois ans. La nécessité d'articuler des arrangements initiaux en matière de mise en œuvre et de coordination découle du besoin de faire en sorte qu'un tel système complexe détermine les différents rôles pour l'obtention d'une instrumentation effective.

Pour la mise en œuvre effective du PNA/ERP :

- 1) Un Accord cadre de coopération technique sera conclu entre le gouvernement et l'OIT pour bénéficier de son appui technique.
- 2) Le Ministère chargé de l'Emploi assurera la tutelle de l'ensemble du programme.
- 3) Le Réseau national d'Appui aux Stratégies d'Emplois Aptés à Réduire la Pauvreté sera chargé du suivi du programme et participera à son évaluation.
- 4) Chaque volet du PNA/ERP sera piloté par un administrateur de volet chargé de travailler en étroite collaboration avec les administrateurs des autres volets. Les administrateurs du programme seront membres du Réseau national et feront rapport aux Ministères responsables de l'exécution des composantes et au Coordonnateur du Réseau national.
- 5) La mise en œuvre de chaque volet du PNA/ERP sera du ressort d'un administrateur.
- 6) Le Coordonnateur de Réseau national fait rapport directement au Ministère de tutelle du Programme et au Réseau national et collaborera avec les Experts de l'OIT mis à la disposition du Mali pour appuyer la réalisation du PNA/ERP, le Bureau de Zone de l'OIT et l'Equipe Consultative Multidisciplinaire de l'Afrique Sahélienne (EMAS) à Dakar, et l'équipe du Programme OIT/PNUD «des emplois pour l'Afrique».
- 7) Le Ministère de tutelle rend compte au gouvernement de l'état d'exécution du PNA/ERP.

IV - Stratégie de mobilisation de ressources en faveur du PNA/ERP

Le coût global du PNA/ERP est estimé à **3 279 133 000 (Trois milliards deux cent soixante dix neuf millions cent trente trois mille) francs CFA.**

La contribution nationale (Etat et les bénéficiaires directs et finaux) pour le financement partiel du PNA/ERP est estimée à **983 739 900 (neuf cent quatre vingt trois millions sept cent trente neuf mille neuf cents) Francs CFA** repartis comme suit : **665 576 600 Francs CFA** au titre de la contribution de l'Etat et **318 163 300 Francs CFA** pour les bénéficiaires.

Les financements à rechercher auprès des partenaires s'élèvent à **2 295 393 100 (deux milliards deux cent quatre vingt quinze millions trois cent quatre vingt treize mille cent) Francs CFA.**

Le financement des activités à réaliser au titre des différents volets du PNA/ERP proviendra donc de diverses sources⁹. Le gouvernement et les bénéficiaires apporteront leur contribution et solliciteront la contribution des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Un certain nombre d'options s'offrent aux partenaires en ce qui concerne le financement du PNA/ERP. Des ressources peuvent être allouées pour l'ensemble du PNA/ERP ou pour des composantes spécifiques. Une indication de budget est donnée dans le chapitre suivant sur les différents volets. Les bases de calcul portent sur un programme de trois ans.

V - Viabilité des résultats attendus du PNA/ERP

Les différentes composantes du PNA/ERP à mettre en œuvre ont été préparées par le Réseau National d'Appui aux Stratégies d'Emplois en vue de Réduire la Pauvreté regroupant les représentants du gouvernement, des employeurs, des syndicats et de la société civile.

Au stade initial de chaque volet d'action, une large consultation est prévue avec les institutions et organismes publics, les partenaires financiers et techniques les organisations professionnelles, patronales et syndicales, de jeunes et de femmes, et les ONG. Cela pour s'assurer que les activités seront coordonnées avec les autres activités pertinentes concernant les objectifs de développement du Mali, l'application des recommandations du Sommet Mondial pour le développement social de Copenhague pour ce qui est de l'Afrique, de l'initiative spéciale des Nations unies pour l'Afrique, des programmes ordinaires de pays ou régionaux du système des Nations Unies et des programmes bilatéraux et multilatéraux.

Les activités prévues dans le cadre de chaque volet visent à renforcer les capacités nationales et à promouvoir des activités nationales destinées à élargir des programmes d'emplois et de réduction de la pauvreté. Ces activités tireront parti, dans la mesure du possible, des structures et mécanismes institutionnels existants. De nouvelles institutions ou structures ne seront mises en place que si la capacité de les maintenir sur le long terme est suffisamment démontrée et des ressources sont disponibles pour leur mise en place appropriée.

VI - Etablissement de rapports, contrôle et évaluation

Chaque composante du PNA/ERP sera soumise aux critères usuels en matière d'examen et de présentation de rapports établis pour tous les projets du gouvernement exécutés avec l'aide des partenaires. Dès le démarrage des activités de chaque volet, un nombre limité (5 à 8) d'indicateurs de réalisation seront retenus pour chaque objectif immédiat dans le cadre de la structure logique du travail, selon le mode participatif. Une collecte d'informations sera effectuée régulièrement pendant la durée d'exécution du PNA/ERP. Une évaluation externe indépendante sera conduite à mi - parcours. Elle sera organisée par le Gouvernement en collaboration avec les partenaires. Les résultats de l'évaluation seront incorporés dans un schéma actualisé et un plan de travail révisé.

⁹ Les différentes sources figurent en annexe.

Chapitre VI : Budget estimatif du PNA/ERP

Le coût total du PNA/ERP est estimé à Trois milliards deux cent soixante dix neuf millions cent trente trois mille francs CFA. Le coût des différents volets figure dans le tableau suivant :

VOLET	Francs CFA.
Emploi coopératif	587 678 000
Dimension sexospécifique de l'emploi	384 735 000
Développement des PME	853 775 000
Programme d'infrastructures à forte intensité d'emploi	436 475 000
Emploi informel urbain	275 340 000
Systèmes d'Information du marché du travail	293 020 000
Politiques et systèmes de formation	350 610 000
S/TOTAL	3 181 633 000
Coordination du PNA/ERP	97 500 000
TOTAL	3 279 133 000

Répartition des contributions de financement

Contribution du gouvernement (20%)	655 826 600
Contribution des bénéficiaires (10%)	327 913 300
Contribution des partenaires (70%)	2 295 393 100

	3 279 133 000

Composantes

Introduction

Le PNA/ERP est composé de sept volets relatifs aux actions de base pour la création d'emplois et aux services de soutien.

Volet I : L'emploi coopératif :

Outre la réforme et la modernisation des coopératives, le volet exploitera le potentiel de création d'emplois de ces coopératives et aidera à la création d'une économie rurale plus diversifiée et à forte intensité d'emplois.

Volet II : Promotion de l'emploi des femmes :

Au Mali, les femmes exercent des activités à faible productivité tels que la production alimentaire, le commerce ambulante et de détail. Elles sont nombreuses dans le secteur informel. Le PNA/ERP à travers ce volet vise la responsabilisation des femmes en vue d'augmenter leur productivité dans les emplois qu'elles occupent et de leur permettre d'investir dans des secteurs économiques plus rémunérateurs comme la culture commerciale ou la production manufacturière à forte intensité d'emplois destinée à l'exportation.

Volet III : Développement des PME :

Ce volet vise la promotion des PME de façon décentralisée. En effet, les PME constituent au Mali l'une des principales sources pour la création d'emplois. C'est ce potentiel de création d'emploi qui le PNA/ERP entend exploiter pour faire contribuer les PME au développement économique local.

Volet IV : Infrastructure à haute intensité d'emploi :

Il ressort de l'analyse de la situation actuelle qu'une grande partie de l'investissement public est consacrée à l'infrastructure. L'objet de ce volet est de faire réorienter l'investissement afin de tirer un maximum de profit pour l'emploi, non seulement en créant un grand nombre d'emplois pour les pauvres, mais également en réalisant des investissements capables de stimuler l'économie locale et d'offrir des possibilités aux entreprises locales.

Volet V : L'emploi informel :

Le secteur informel s'est développé au cours de ces vingt dernières années, à telle enseigne qu'il est devenu le plus grand pourvoyeur d'emplois après le secteur rural. Par le présent volet, le PNA/ERP s'est fixé comme objectif de développer des actions destinées à moderniser le secteur informel urbain qui doit et s'est affirmé comme source d'opportunités d'emploi..

Volet VI : Consolidation des informations sur le marché du travail :

Ce volet vise l'intégration d'une stratégie à long terme de collecte et d'analyse des informations incluant des enquêtes nationales par sondage et des enquêtes régulières auprès des ménages et des entreprises.

Volet VII : Politiques et systèmes de formation :

A la suite des journées sur la formation professionnelle organisée en 1992, le Mali a entrepris une réforme de son système de formation qui s'est traduite par la mise en œuvre du Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle (PCFP) et l'adoption du Programme Décennal de l'Education et de la Culture (PRODEC). Ce présent volet vient en appui à des initiatives, notamment au niveau de l'élaboration des Directives nationales relatives à l'analyse et la formation d'une politique de formation professionnelle, au financement de la formation professionnelle, aux informations du marché du travail destinées à la formation, à la reconnaissance et à la certification des capacités et des compétences, au contenu et aux modalités des programmes de formation professionnelle.

Volet I : L'emploi coopératif

Durée du Projet :

Trois (03) ans

Organisme responsable :

Ministère du Développement Social et de la Solidarité

Ministères collaborant à la mise en œuvre :

- Ministère du Développement Rural
- Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports
- Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.

Intervenants :

- Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR)
- Direction nationale de l'Action Sociale
- Direction Nationale de la Promotion de la Femme
- Direction Nationale de la Jeunesse
- Cellule de Développement à la Base
- Centre National de Promotion de l'Artisanat (CNPA)
- Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics (SYNABAT)
- Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT)
- Agence pour la promotion des filières agricoles (APROFA)
- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCAM)
- CCA-ONG et SECO-ONG
- CAFO
- Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM).

Assistance technique :

Organisation Internationale du Travail.

Contributions

Gouvernement : **Francs CFA 117 535 600**

Bénéficiaires : **Francs CFA 58 767 800**

Partenaires : **Francs CFA 411 374 600**

Total : **Francs CFA 587 678 000**

1. Cadre

Ce volet traitera du problème du chômage dans les zones rurales et urbaines, dans un premier temps par la promotion et le renforcement des types de coopératives ou entreprises en Régime d'Actionnariat des Employés (RADE) et possédant un potentiel élevé de création d'emplois. A court terme, le projet envisage de créer ou de consolider 5.000 emplois indépendants par la promotion et le renforcement des coopératives de travailleurs, des coopératives employant une main-d'œuvre contractuelle, des réseaux coopératifs de micros entreprises et de sociétés en Régime d'Actionnariat des Employés (RADE). A long terme, le projet envisage de mettre au point un ensemble de méthodes et d'outils permettant à des organismes locaux de promouvoir des activités à forte intensité d'emploi ou en régime d'actionnariat des employés, sans aide extérieure.

Le PNA/ERP envisage d'exploiter le potentiel spécifique qu'ont les entreprises coopératives de créer des emplois. Cela présente un intérêt particulier pour les personnes qui, pour diverses raisons, ne réussissent pas à monter leurs propres affaires. Le programme créera, en collaboration avec des organisations faîtières coopératives, des organismes de développement de la petite entreprise, des ONG locales, des banques et des institutions du secteur privé, une infrastructure globale de prestations de services aux membres de coopératives naissantes ou déjà installées, sur une base de partage des coûts. Le programme proposera une gamme étendue de services d'appui technique, financier, organisationnel et d'encadrement. Au besoin, il aidera le gouvernement à améliorer le cadre juridique et institutionnel dans lequel fonctionnent les entreprises coopératives. A ce stade, le projet fera appel exclusivement aux services d'institutions et d'experts locaux.

Le programme bénéficiera de la mise au point d'un ensemble complet de méthodes, matériels et outils, en adaptant aux exigences explicites de coopératives et d'entreprises en régime d'actionnariat des employés les outils mis au point par l'OIT ou d'autres organismes pour la création d'entreprises et la gestion coopérative.

Les problèmes sexospécifiques ont été pris en compte dans tous les éléments du programme et reflétés en particulier dans ses indicateurs de résultats (au moins 30 pour cent d'emplois nouveaux consolidés seront occupés par des femmes).

Le programme envisage de créer des entreprises en régime d'actionnariat des employés de type non classique (RADE), des coopératives employant une main-d'œuvre contractuelle et des réseaux coopératifs, autant d'activités inconnues au Mali, mais qui ont démontré leur capacité de création d'emplois dans d'autres parties du monde.

2. Nature du programme

L'objectif de ce programme est de créer de nouveaux emplois et consolider des emplois existant, en aidant des personnes au chômage à s'organiser au sein d'entreprises coopératives de type coopératives de travailleurs, coopératives contractuelles, entreprises appartenant à des travailleurs ou réseaux de coopératives interentreprises. Cet objectif sera poursuivi par la création d'infrastructures multiservices composées d'institutions existantes fournissant à des coopératives nouvellement constituées une gamme complète de services spécialisés d'appui technique et financier. Le programme ciblera des hommes et des femmes au chômage résidant (principalement) dans des zones urbaines et souhaitant former des groupes coopératifs pour créer des emplois indépendants dans la petite entreprise, le commerce ou les services.

3. Capacité potentielle des coopératives à créer des emplois

Pour les besoins du présent document de programme, le terme « coopérative » s'entend de toute entreprise privée observant des principes de coopérative sans être nécessairement enregistrée officiellement comme telle.

Dans le passé, les coopératives et les organisations similaires étaient essentiellement considérées comme des intermédiaires entre l'Etat et le secteur privé, d'une part et entre l'Etat et la population rurale d'autre part, en négligeant d'exploiter leur capacité potentielle à créer des emplois. Or l'approche coopérative du développement des entreprises permet de créer des emplois de différentes manières :

Coopératives en tant que lieu de travail commun : les membres des coopératives travaillent ensemble dans une unité de production commune. Ils établissent la société coopérative et créent « l'emploi indépendant organisé ». Des exemples typiques en sont les coopératives agricoles collectives et les petites coopératives industrielles.

Coopératives en tant qu'employeurs : ce sont des coopératives appartenant à des clients qui emploient un personnel salarié pas nécessairement constitué de membres de la coopérative. On peut donner en exemple une coopérative de consommateurs employant des magasiniers, des caissiers et du personnel commercial

Coopératives promouvant ou favorisant l'emploi indépendant : c'est le cas lorsque des coopératives appartenant à des clients renforcent les entreprises de leurs membres. On en trouve un exemple typique dans une coopérative agricole de commercialisation et d'approvisionnement qui fournit à de petits exploitants agricoles des services essentiels de préproduction ou de postproduction.

Coopératives fournissant des emplois salariaux : des emplois sont créés du fait de l'existence même des coopératives ; ces coopératives incluent des services publics coopératifs, des institutions de formation coopératives et des sociétés de vérification.

Effet d'entraînement : tout comme le fait n'importe quelle autre entreprise, une coopérative crée des emplois au sein des entreprises avec lesquelles elle entretient des relations commerciales. Une coopérative de logement, par exemple, est susceptible de créer des emplois dans l'industrie des matériaux de construction.

Pour les besoins du présent programme, il sera procédé à l'identification des domaines dans lesquels les coopératives présentent sur des entreprises individuelles, des sociétés de capitaux et des entreprises du secteur public un avantage comparatif en termes de création d'emplois. Ces avantages comparatifs sont résumés à l'annexe 1. Le présent programme vise à exploiter la capacité potentielle spécifique des entreprises coopératives à créer et stabiliser des emplois, qu'elles soient enregistrées sous la forme de coopératives, de groupes ou d'associations ou sous quelque autre forme d'entreprise reconnaissant les principes universels de coopération.

4. Stratégie.

Le volet sera exécuté en relation avec les autres volets du PNA/ERP selon le schéma suivant :

Volet « Coopératives » du PNA/ERP						
	Infrastructure à forte intensité d'emploi	Emploi des femmes	Surveillance de l'emploi	Développement rural	Dialogue social	Petites et moyennes entreprises
Le volet «Coopérative» aide les autres volets à...	Organiser en coopératives les utilisateurs des infrastructures	Promouvoir les coopératives de femmes pour la création d'emplois	Rassembler des données et des informations sur l'emploi	Organiser en coopératives les producteurs ruraux	Moderniser les programmes de formation	Organiser des coopératives financières et des réseaux de coopératives de petites et moyennes entreprises
Les autres volets aident le volet «Coopérative» à...	Permettre aux coopératives de travailleurs et aux coopératives employant une main-d'œuvre contractuelle de participer à la création d'infrastructures	Mettre en œuvre ses activités en appliquant une approche soucieuse d'équité entre les sexes.	Créer pour les coopératives des systèmes de surveillance et d'évaluation de la création d'emplois.	Introduire de nouvelles méthodes de production et de commercialisation.	Organiser à l'intention des cadres dirigeants et des membres des coopératives une formation en gestion et un perfectionnement professionnel.	Concevoir des outils de gestion, améliorer la formation en gestion et organiser les services financiers

Pour des raisons d'*efficacité des coûts*, le programme atteindra les bénéficiaires finaux (c'est – à – dire les chômeurs) par l'intermédiaire d'institutions locales telles que les ONG, les services de l'Etat et le secteur privé. Ensemble, ces institutions formeront l'*infrastructure des services de soutien* du programme.

Les bénéficiaires finaux des activités du programme seront invités à participer au financement de ces activités. Même s'il n'est pas dit que les bénéficiaires seront toujours en mesure de supporter le coût total de la formation, de la mise au point des produits et d'autres services, ils devraient apporter une contribution financière concrète pour marquer leur engagement. Une aide financière sera accordée exclusivement sous la forme de prêts garantis par le fonds de garantie du programme.

Le programme sera mis en œuvre en trois phases : une phase préliminaire au cours de laquelle sont menées des études de faisabilité, identifiés les réseaux de partenaires et bénéficiaires visés, et conçues les activités du programme ; une phase opérationnelle au cours de laquelle seront exécutées toutes les activités énumérées dans le présent document et une phase de désengagement au cours de laquelle la responsabilité des activités du programme sera transférée aux réseaux locaux des services de soutien et aux fédérations de coopératives.

4.1 Comment le programme va créer et consolider des emplois

L'amélioration de la productivité et des conditions de travail des petits producteurs et des petites entreprises est la clé qui permet de consolider le secteur informel, de créer et de préserver l'emploi. Il est nécessaire d'aider les opérateurs du secteur informel à s'organiser entre eux de manière à pouvoir négocier collectivement des services, des prix, des règlements et des conditions avec des partenaires commerciaux et l'Etat. Comme indiqué plus haut, les coopératives peuvent jouer un rôle important à cet égard. En outre une entité commerciale enregistrée fournit à ses membres des services économiques et sociaux ainsi qu'un statut officiel qui les protègent du harcèlement. Ainsi, en formant une coopérative, des travailleurs du secteur informel peuvent construire une passerelle menant au secteur structuré. Pour qu'une telle entreprise réussisse, il est important de choisir la forme d'organisation qui convient (organisation des producteurs selon des critères liés à la branche commerciale, au sexe social, à l'âge, au lieu géographique, ou une combinaison de ces critères) pour obtenir le statut juridique approprié (coopérative, association, société, etc.), d'évaluer la viabilité économique de l'organisation prévue, et d'avoir accès, dès le début, à une gamme complète de services techniques et financiers.

Le présent programme créera ou préservera des emplois en établissant, une infrastructure de services complets destinée à des coopératives nouvelles ou existantes. Les services offerts par cette infrastructure incluront :

- un soutien organisationnel offert aux chômeurs au cours de la phase d'initiation du groupe de coopératives ;
- une assistance dans les procédures administratives, les questions juridiques ou d'imposition liées à l'établissement d'une coopérative ;
- les conseils techniques et un perfectionnement professionnel en matière de conception de produits et de technologie de production ;
- des conseils en matière de gestion et une formation en gestion qui mettent particulièrement l'accent sur la gestion de coopératives des travailleurs ;
- une aide à la commercialisation, y compris la commercialisation des exportations ;
- l'accès aux capitaux par l'intermédiaire d'un fonds de garantie et l'établissement d'associations de garantie mutuelle ;
- des conseils et une aide à l'organisation de services sociaux à l'intention des membres ;
- des conseils et une aide pour l'établissement d'organisations subsidiaires, telles que des associations coopératives de travailleurs.

Au besoin, le programme fournira des services consultatifs juridiques pour aider le gouvernement à adapter les lois régissant les coopératives aux besoins spécifiques des coopératives de travailleurs et des entreprises appartenant à des travailleurs.

Le programme sera axé sur la création et la consolidation d'emplois dans l'artisanat, la petite industrie, les services et le commerce. Bien que l'agriculture soit de loin le principal secteur pourvoyeur d'emplois au Mali, l'on estime que les activités non agricoles recèlent des possibilités considérables de création de nouveaux emplois avec relativement peu d'investissements. Le programme sera donc plus actif dans les zones urbaines.

Le programme promouvra les formes de coopératives de travailleurs suivantes :

- Entreprises appartenant à des travailleurs constituées en unités de production par des personnes dont l'entreprise individuelle n'aurait pas été viable économiquement faute de capitaux ou de savoir – faire. Ce type d'entreprise inclut trois variantes :

- la coopérative de travailleur classique dans l'industrie ou l'agriculture : Elle est dotée d'une unité de production commune et ne fait pas de distinction entre les cadres dirigeants et le personnel ;
- la coopérative à activités contractuelles dont les membres offrent des services communs sur une base contractuelle, le plus souvent dans les secteurs des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, de la construction et de la foresterie ;
- l'entreprise appartenant à des travailleurs constituée à la suite d'une prise de contrôle des travailleurs.
- Coopératives appartenant à des clients constituées sous la forme de centre de services de préproduction ou de postproduction par un réseau d'entrepreneurs ou micro entreprises individuels dans les secteurs du commerce, de l'industrie et des services (coopérations interentreprises).

Certaines de ces formes d'organisation, telles que les coopératives employant une main-d'œuvre contractuelle, les entreprises appartenant à des travailleurs et les réseaux de micro entreprises, sont nouvelles au Mali, mais ont été bien adaptées ailleurs. Les coopératives de travailleurs n'ont pas eu un rang de priorité. Toutefois, depuis le début des années 70, les coopératives de travailleurs et d'autres formes de propriété et de participation des travailleurs bénéficient à l'échelle mondiale d'un regain d'intérêt et d'un soutien qui ont débouché sur la recherche d'une plus grande démocratie économique et de solutions pour le chômage croissant. Pour promouvoir ce type de coopératives, il sera procédé à :

- l'évaluation des lois relatives aux coopératives et, s'il y a lieu, modifier la législation existante ou élaborer de nouvelles lois expressément destinées aux coopératives de travailleurs, aux coopératives de type société à responsabilité limitée ou aux coopératives employant une main-d'œuvre contractuelle ;
- la mise au point des stratégies de base, des modèles, des matériels et des approches de formation pouvant être utilisés pour promouvoir, couvrir et financer de telles organisations ;
- la création d'une infrastructure de services complets en faveur de coopératives de travailleurs ;
- l'incorporation des questions sexospécifiques dans les stratégies de promotion des coopératives de travailleurs ;
- l'inclusion de la prise de contrôle par les travailleurs comme solution possible ou éventuelle de remplacement de la privatisation ou de la liquidation d'organismes parapublics ou d'entreprises publiques.

4.2. Niveaux d'intervention

Le programme sera mis en œuvre simultanément à deux niveaux :

Au niveau local (groupes de coopératives formées par des individus au chômage ou des micros entreprises). A ce niveau, le programme sera mis en œuvre en collaboration avec des institutions locales et des ONG pour créer une *infrastructure nationale de services de soutien en faveur des coopératives de travailleurs*. Cette structure sera adaptée et diffusera des

matériels de formation disponibles concernant la formation et la gestion des groupes, la comptabilité de base, la commercialisation des exportations et d'autres sujets pertinents. Elle développera en outre de nouveaux matériels sur les coopératives employant une main-d'œuvre contractuelle, les entreprises appartenant à des travailleurs et les réseaux de micros entreprises, et organisera des cours de formation par l'intermédiaire d'institutions locales. De plus, le programme établira des réseaux d'organisations consultatives d'entreprises par la standardisation et le partage des coûts des services offerts par des ONG, des services de l'Etat ou le secteur privé. Le programme constituera également un fonds de garantie des prêts commerciaux consentis aux groupes de coopératives. En outre, le programme fournira des avis directs sur la création et la gestion d'unions ou de fédérations formées par des groupes primaires de coopératives en vue de renforcer le pouvoir de négociation et accroître les économies d'échelle de ces groupes.

Au niveau macro-économique (gouvernement) : le programme fournira des conseils au gouvernement sur l'intégration de l'approche coopérative à la politique nationale de l'emploi et sur la révision des lois, politiques et procédures qui font obstacles au développement des coopératives de travailleurs. De plus, le programme recherchera la collaboration d'institutions et d'organisations nationales pertinentes (directions coopératives, syndicats, centres de promotion des exportations, organismes de développement des PME, etc.).

5. Groupes cibles

Les bénéficiaires finaux du programme seront déterminés en trois étapes successives :

Groupe de population : le programme soutiendra principalement des hommes et des femmes au chômage dans les zones urbaines, toutefois, les groupes de coopératives déjà installés et constitués par des personnes sans emploi ou des micros entreprises bénéficieront de l'infrastructure des services qui sera mise en place.

Secteur économique : artisanat et petite industrie, commerce et services (voir ci-dessus). Priorité sera donnée à ces sous-secteurs économiques qui ont la capacité potentielle d'employer une majorité de femmes (dans l'artisanat et le sous-secteur du textile, par exemple).

Organisation : le programme travaillera uniquement avec des groupes qui observent les principes coopératifs ou avec des individus disposés à constituer de tels groupes.

Outre les bénéficiaires finaux, le programme s'adressera à deux autres groupes cibles, à savoir :

- Les ONG partenaires, les services de l'Etat ou les entreprises privées qui apportent un soutien aux coopératives (niveau local) ;
- Les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs de la fonction publique (niveau macro-économique).

Le présent programme est entièrement conforme à la recommandation n°127 sur le rôle des coopératives dans le développement social et économique, 1966.

6. Postulats

L'on part du principe que des organisations suffisamment compétentes seront trouvées pour créer l'infrastructure des services de soutien tels que la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR), l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

(APCAM), le Centre National de Promotion de l'Artisanat (CNPA), la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT), l'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA), les Chambres de Métiers etc.

7. Objectif de développement

Le programme vise l'objectif de développement suivant :

La création et la stabilisation d'emplois par la promotion d'entreprises coopératives appartenant à des travailleurs.

8. Objectifs immédiats, résultats attendus et indicateurs

Les objectifs immédiats du programme ainsi que les résultats attendus et les indicateurs sont les suivants :

Objectif n°1

1.1. Créer des possibilités accrues d'emploi indépendant en faveur des femmes et d'hommes, par la promotion de coopératives autonomes de travailleurs indépendants, ou d'organisations similaires (soutien direct au niveau local).

Résultats attendus

1.1. Etablissement d'un réseau de centres consultatifs d'entreprises non gouvernementales.

Activités

1.1.1. Faire l'inventaire des centres consultatifs d'entreprises privées, non gouvernementales et publiques existants.

1.1.2. Organiser une réunion pour apporter aux partenaires du réseau des informations concernant le programme et leur proposer une collaboration.

1.1.3. Harmoniser le matériel et les méthodes de formation ainsi que les modalités d'intervention des partenaires du réseau.

1.1.4. Organiser des cours de formation à l'intention du personnel des partenaires du réseau.

1.2. Fourniture d'un soutien organisationnel aux groupes de coopératives nouvellement constitués.

Activités :

1.2.1. Mener une campagne d'information sur les coopératives de travailleurs.

1.2.2. Fournir des conseils administratifs et juridiques à des coopératives nouvellement constituées.

1.2.3. Elaborer un manuel sur la formation de coopératives de travailleurs.

1.3. Formation des cadres dirigeants et des membres de coopératives de travailleurs à l'aptitude à la gestion.

Activités :

1.3.1. Adapter le matériel de formation existant et produire de nouveaux manuels pour de nouvelles formes de coopératives de travailleurs.

1.3.2. Organiser des cours de formations à l'intention du groupe cible.

1.4. Amélioration de la capacité technique des structures de soutien.

Activités :

1.4.1. Identifier des organismes nationaux et étrangers capables de fournir une assistance et des conseils en matière de technologie de production et de conception de produits.

1.4.2. Conclure des accords de collaboration avec des organismes appropriés.

1.4.3. Fournir des services consultatifs et une formation à la demande d'un groupe cible.

1.5. Amélioration du savoir-faire des coopératives en matière de commercialisation.

Activités :

1.5.1. Identifier les faiblesses des groupes existants en matière de commercialisation.

1.5.2. Concevoir et mettre en œuvre un programme visant à développer le secteur de la commercialisation dans les coopératives.

1.5.3. Promouvoir des exportations de groupes.

1.6. Création d'un fonds de garantie.

Activités :

1.6.1. Négocier avec les banques les règles et conditions d'un fonds de garantie pour faciliter des prêts aux groupes.

1.6.2. Etablir des directives touchant ce fonds.

1.6.3. Constituer et contrôler ce fonds.

1.7. Mise en œuvre de sous-programme de promotion de nouvelles formes de coopératives de travailleurs.

Activités :

1.7.1. Evaluer le potentiel des coopératives employant une main-d'œuvre contractuelle et des entreprises de type RADE, ainsi que d'éventuels obstacles juridiques ou administratifs.

1.7.2. Concevoir un sous-programme de promotion de nouvelles formes de coopératives de travailleurs.

1.7.3. Organiser des voyages d'études dans les pays d'Asie, d'Afrique Australe et Orientale et d'Amérique latine.

1.7.4. Mettre en œuvre le programme.

1.8. Introduction d'un système de services sociaux autogérés et autofinancés dans les coopératives de travailleurs.

Activités :

1.8.1. Identifier le type de services sociaux préféré des membres des coopératives de travailleurs.

1.8.2. Conclure des accords de collaboration avec le Service des coopératives de l'OIT.

1.8.3. Organiser des services sociaux au sein des coopératives de travailleurs.

1.9. Etablissement et mise en service d'une fédération de coopératives de travailleurs.

Activités :

1.9.1. Réaliser des études de faisabilité sur l'établissement d'une fédération de coopératives de travailleurs.

1.9.2. Organiser une réunion de l'ensemble des coopératives de travailleurs concernées.

1.9.3. Fournir une aide directe à cette fédération au cours de la période initiale.

Indicateurs

A la fin de l'exécution du programme, il sera mis en place au moins deux cent cinquante nouvelles entreprises coopératives appartenant à des travailleurs dont chacune aura créé au moins 20 nouveaux emplois. De plus, le programme aura fourni un soutien technique à au moins 100 coopératives existantes comptant au total au moins 2000 membres. En outre, une structure coopérative auxiliaire sera mise en place pour fournir aux membres affiliés des services économiques ou non économiques.

Au total, le programme aura créé 5000 emplois et consolidé 2000 possibilités d'emploi indépendant.

Au moins 30 pour cent de l'ensemble des emplois créés ou consolidés seront occupés par des femmes.

Objectif n°2 :

2.1. Créer un environnement favorable pour les coopératives (création d'institutions au niveau macro-économique).

Résultats attendus

2.1. Assistance en matière de formulation de politiques et de services consultatifs juridiques.

Activités

2.1.1. Fournir des conseils en matière de programme d'action et une aide juridique concernant les critères de collaboration entre les coopératives de travailleurs et les services techniques du BIT en charge des coopératives.

2.2. Sensibilisation des planificateurs du développement aux capacités potentielles des coopératives à créer des emplois.

Activité

2.2.1. Préparer des directives pour l'incorporation du développement des coopératives dans les politiques d'emploi ou sectorielle.

2.2.2. Organiser une réunion annuelle de responsables nationaux de l'élaboration des politiques.

Indicateur :

Document sur des politiques de développement de coopératives approuvés par le gouvernement et adoption de lois sur les coopératives par l'Assemblée Nationale.

Objectif n°3 :

3.1. Etablir un réseau d'organismes et l'associer à la promotion d'entreprises possédées en propriété commune (création d'institutions aux niveaux national, régional et local).

Résultats attendus

3.1. Organisation d'un échange systématique d'expérience et de matériels.

Activités

3.1.1. Etablir des contacts avec l'ensemble des organismes et organisations concernés.

3.1.2. Organiser une réunion de consultation avec des partenaires potentiels du réseau.

3.1.3. Organiser des réunions semestrielles du réseau ainsi que l'échange permanent d'expérience et de matériel.

3.2. Adoption de directives universelles concernant des matériels et méthodes de formation, des fonds de garantie, des études de faisabilité, etc.

Activités :

3.2.1. Organiser des réunions de consultation avec des experts nationaux.

3.2.2. Préparer des directives pour les différents volets du programme.

3.2.3. Préparer au niveau national des matériels et des méthodes sur la base de ces directives.

3.2.4. Organisation d'un échange systématique d'expérience et de matériels.

3.2.5. Adopter des directives disponibles concernant des matériels et des méthodes de formation, des fonds de garantie, des études de faisabilité, etc.

Indicateur

Les membres du réseau se réunissent au moins deux fois par an, et les directives sont disponibles.

9. Budget estimatif

Le coût de la composante « Emploi coopératif » est estimé à **cinq cent quatre vingt sept millions six cent soixante dix huit mille (587 678 000) Francs CFA**. Les éléments du budget figurent dans le tableau ci-après :

« Emploi coopératif »					
N°	Poste	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
1	Experts nationaux	42 900 000	42 900 000	42 900 000	128 700 000
2	Consultants nationaux	4 550 000	4 550 000	4 550 000	13 650 000
3	Déplacements	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
	Sous /total personnel	53 950 000	53 950 000	53 950 000	161 850 000
4	Séminaires et Ateliers	40 040 000	40 040 000	40 040 000	120 120 000
	Sous /total Formation	40 040 000	40 040 000	40 040 000	120 120 000
5	Matériel	29 250 000	13 000 000	3 900 000	46 150 000
	Sous /total matériel	29 250 000	13 000 000	3 900 000	46 150 000
6	Exploitation/entretien du matériel	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
7	Divers	4 225 000	4 225 000	4 225 000	12 675 000
8	Fonds de garantie	97 500 000	97 500 000	0	195 000 000
	Sous /total divers	108 225 000	108 225 000	10 725 000	227 175 000
	<i>Sous /total dépenses du Volet</i>	<i>231 465 000</i>	<i>215 215 000</i>	<i>173 615 000</i>	<i>55 295 000</i>
9	Provision pour augmentation de coûts	0	21 521 500	10 861 500	32 383 000
	Total du Volet	231 465 000	236 736 500	119 476 500	587 678 000

10. Annexe 1 : Capacité potentielle spécifique des coopératives de créer des emplois

Economies d'échelle : par l'intermédiaire de l'organisation coopérative, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants du secteur informel peuvent effectuer des achats groupés ou des opérations de commercialisation et réaliser ainsi des économies d'échelle.

Economie de gamme : l'expression se rapporte au fait que la coproduction facilite la division du travail et la spécialisation, ce qui augmente la productivité.

Pouvoir de négociation accrue : la coopérative combine l'offre et la demande de ses membres et accroît ainsi leur pouvoir de négociation.

Participation et engagement des membres : la participation active des membres à la gestion d'une coopérative est susceptible de réduire les coûts et, partant, d'en améliorer l'efficacité, outre qu'elle facilite la mobilisation de capitaux.

Valeur du régime d'affiliation (par comparaison avec la valeur du régime d'actionnariat) : l'objectif primordial de toute organisation de type coopérative est de fournir des services à ses membres et non de rémunérer le capital. Une coopérative cherche à préserver l'emploi indépendant de ses membres ; elle privilégie donc un processus de production qui crée davantage d'emplois que ne le font des sociétés de capitaux.

Représentation d'intérêts : par l'intermédiaire de la coopérative (officiellement enregistrée), les membres peuvent beaucoup mieux défendre leurs intérêts que s'ils étaient seuls, notamment lorsque l'activité s'inscrit dans une structure verticale.

Stabilité : parce qu'elles partagent les risques, les coopératives sont généralement plus stables que des entreprises individuelles.

Innovation : une des raisons importantes qui incitent des entrepreneurs à s'affilier à une organisation de type coopérative est qu'ils peuvent apprendre des autres et innover ensemble.

Protection juridique : en devenant membre d'une entreprise coopérative, les petits producteurs obtiennent une protection juridique qui limite leur responsabilité économique aux montants fixés dans les règlements administratifs.

Volet II : La dimension sexospécifique de l'emploi

Durée du Projet :

Trois (03) ans

Organisme responsable :

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Ministères collaborant à la mise en œuvre :

Tous les Ministères

Intervenants :

- Direction Nationale de la Promotion de la Femme
- Direction Nationale de la Jeunesse
- Direction Nationale de la Planification
- Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
- Observatoire de l'Emploi et de la Formation
- Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte Contre la Pauvreté au Mali
- Coordination des Associations et ONG féminines (CAFO)
- CCA-ONG et SECO-ONG.

Assistance technique : Organisation Internationale du Travail.

Contribution

- Gouvernement : **Francs CFA 76 947 000**
- Bénéficiaires : **Francs CFA 38 473 500**
- Partenaires : **Francs CFA 269 314 500**
- Total : **Francs CFA 384 735 000**

1. Cadre

Depuis 1980, le Mali a entrepris des réformes économiques qui se présentent sous diverses formes et à différentes échelles et ampleurs. Bien que ces réformes créent de nouveaux défis mais aussi de nouvelles possibilités d'emplois, leurs conséquences sur l'emploi des femmes n'ont pas été suffisamment prises en compte. La restructuration du secteur public et la privatisation ont eu pour conséquence une compression de l'emploi pour les femmes, obligeant celles-ci à de nouvelles activités génératrices de revenu.

Cette lacune des réformes est imputable au fait que les associations s'occupant des problèmes des femmes n'ont pas été associées ni au débat sur les réformes ou leur mise en œuvre, ni à l'élaboration de stratégies relatives aux conséquences sociales des réformes économiques. Cela explique la place négligeable voire inexistante réservée jusqu'à une période récente aux questions sexospécifiques dans les programmes d'investissement public.

A la suite de la conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, le gouvernement a adopté un plan d'action. L'un des objectifs de ce plan est l'examen et la réforme de la législation nationale sans une perspective d'équité entre les sexes et la collecte de données soucieuses d'équité entre les sexes. Le présent programme traite de la question de l'équité entre les sexes en ce qui concerne leur relation à l'emploi et au marché du travail.

Ainsi pour des raisons aussi bien d'équité que d'efficacité, l'élimination des causes structurelles et conjoncturelles de l'inégalité des sexes, et l'amélioration des perspectives d'emploi pour les femmes sont devenues une priorité dans les politiques économiques du gouvernement. On ne saurait trop insister sur l'importance de la dimension sexospécifique de la création d'emplois au Mali. A l'instar des autres économies africaines, l'économie malienne pour se relever définitivement de la crise, doit explorer de manière appropriée sa plus grande richesse : les ressources humaines que sont les hommes et les femmes.

La contribution majeure des femmes à l'économie familiale, communautaire et nationale, et à toutes les étapes de survie, de la reprise et de la croissance, a longtemps été ignorée. C'est cette contribution de la femme malienne reconnue que le gouvernement se propose de traduire concrètement au niveau de l'élaboration des politiques et programmes. La formulation de ces politiques et programmes reste cependant confrontée au manque de disponibilité de données, à l'approche sectorielle et au problème de capacités en matière de définition de politique économique et d'emploi intégrant la dimension sexospécifique.

En raison des éléments soulevés ci-dessus, les stratégies de création d'emplois pour les femmes au Mali ne devraient plus se résumer à une série de projets générateurs de revenus ; au contraire, les stratégies visant à promouvoir l'emploi des femmes devraient se situer désormais dans un cadre d'action et institutionnel plus large.

Ainsi dans le cadre du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté, une approche à deux axes est adoptée pour faire en sorte que la dimension sexospécifique de la création d'emploi soit reflétée dans tous les aspects du programme, et qu'il soit accordé à l'emploi des femmes une attention prioritaire. Cette approche comprend : premièrement, l'intégration de critères d'équité entre les sexes dans l'ensemble du programme ; et deuxièmement, l'exécution de projets spécifiques de promotion de l'emploi recelant un grand potentiel de création d'emplois pour les femmes. Cette approche est concrétisée par un module de quatre projets¹⁰.

¹⁰ A ce stade un seul projet est proposé.

Le premier axe de cette stratégie est constitué de trois éléments :

- a) l'application de critères d'équité entre les sexes en ce qui concerne l'évaluation et la réforme de cadres d'action macro-économiques au Mali ;
- b) le développement de capacités nationales permettant d'évaluer, de concevoir et de préconiser des politiques d'investissement et d'emploi respectant des critères d'équité entre les sexes ;
- c) l'inclusion dans tous les projets du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté de stratégies assurant la participation équitables des femmes.

En ce qui concerne le développement des capacités pour l'élaboration des politiques d'investissement et d'emploi soucieuses d'équité entre les sexes, le gouvernement se propose d'adapter, puis de mettre en œuvre le module de l'OIT intitulé « Egalité entre les sexes, pauvreté et emploi ».

Le deuxième axe de cette approche comprend trois projets dans le cadre desquels l'aide à la création d'emplois pour les femmes sera orientée vers des secteurs cibles dynamiques de l'économie où se développent des possibilités d'emploi en général et/ou des perspectives d'activités productrices de revenus pour les femmes en particulier. Les trois projets à venir sont intitulés :

- 1) *Promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes*. Ce projet portera sur des activités productives de femmes, principalement dans le secteur informel urbain ; il sera axé sur les marchés extérieurs ;
- 2) *Soutien de nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes dans le secteur rural non agricole*. Ce projet portera uniquement sur des centres de développement rural où le revenu et la demande de biens et de services sont en croissance ; et
- 3) *Promotion de l'emploi salarié pour les femmes dans les secteurs émergents de l'agro-exportation*. Ce projet s'attachera à améliorer l'emploi des femmes dans les secteurs agricoles non traditionnels tournés vers l'exportation où la proportion des femmes dans la main-d'œuvre est devenue de plus en plus négligeable.

Des relations verticales seront encouragées ou établies entre, d'une part, les projets sexospécifiques et, d'autre part, des volets du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté pour optimiser leur incidence sur la création d'emplois.

2. Stratégie du projet

2.1. Institution d'un Forum national

Il est important que les enjeux et les problèmes soient clairement définis, et que des solutions de remplacement soient débattues tant par les bénéficiaires éventuels que par les responsables de l'élaboration des politiques. Le Gouvernement envisage d'instituer un forum national réunissant les principaux partenaires concernés, y compris les représentants de l'Etat, des employeurs et des travailleurs, ainsi que d'autres interlocuteurs de la société civile. Ce forum national permettra de promouvoir le débat national, de contribuer à la création d'un consensus social, et d'encourager la participation des femmes aux prises de décisions sur les réformes, ainsi que la mise en œuvre de programmes nationaux de développement. Il s'attachera à examiner le cadre juridique et les propositions de réforme juridique chaque fois qu'un texte de loi sera source de discrimination fondée sur le sexe.

Sur la base de l'expérience récente de certains pays africains, un groupe de travail multisectoriel national sera constitué dans le but de fournir des conseils et de superviser la préparation des ateliers nationaux sur l'emploi des femmes et la réforme économique, ainsi que pour asseoir une base plus solide favorisant le dialogue entre les partenaires et autres parties intéressées concernant la réforme des politiques économiques. Le groupe de travail national sera constitué de représentants d'organismes du gouvernement concernés, des organisations syndicales et patronales, des organisations de femmes, et des ONG et institutions académiques s'occupant de questions liées aux disparités entre les sexes et au développement. Le groupe de travail élaborera un plan national d'action de suivi sur la base de recommandations des ateliers nationaux, et fonctionnera comme un organe de consultation et de coordination pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

2.2. Renforcement des capacités

Le gouvernement sollicitera les services du BIT pour adapter au contexte national le module multi-éléments de renforcement des capacités en matière d'équité entre les sexes, de pauvreté et d'emploi (EPE), mis au point par l'OIT en collaboration avec le Centre de formation de Turin. Ce module sera utilisé à l'intention d'institutions nationales, de responsables de l'élaboration des politiques, de décideurs et responsables de l'application des programmes, et d'organisations de femmes, en vue de renforcer leur capacité de formuler des politiques et des programmes soucieux d'équité entre les sexes et/ou traitant de questions sexospécifiques.

L'objectif principal de ce programme utilisant ce module sera de stimuler une action effective au niveau national, par le renforcement des capacités des représentants des pouvoirs publics, des organisations d'employeurs, de travailleurs et de femmes en ce qui concerne leurs possibilités d'action en termes de politiques et de programmes, et en leur offrant des guides d'action détaillés pour chaque domaine.

En coordination avec cette initiative, la création d'un groupe de formateurs nationaux est proposée dans le cadre de ce module de renforcement des capacités. A cet égard, des institutions de formation et des formateurs seront identifiés et recevront une formation de formateurs. Un arrangement financier (services payants, mécanismes de couverture des frais, par exemple) sera également examiné pour permettre au groupe de formateurs nationaux d'enseigner le module EPE de renforcement des capacités sur une base durable et à long terme.

2.3. Collecte de données :

La collecte de données constituera un volet majeur de ce programme. Les données recueillies et analysées seront exploitées par le forum national à des fins de défense de politiques, d'élaboration de politiques et de sensibilisation. Elles seront également exploitées pour adapter le programme de formation sur l'équité entre les sexes, la pauvreté et l'emploi au contexte national, ainsi que pour surveiller et évaluer l'incidence du projet.

Des données de l'emploi et de la pauvreté ventilées par sexe seront rassemblées et analysées. Ces études, qui seront conduites par des institutions nationales existantes (Observatoire de l'Emploi et de la Formation, Observatoire du Développement humain Durable et Lutte contre la Pauvreté et Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique) prendront en compte les données disponibles et rassemblées par d'autres institutions. Des données et des banques de données existantes seront examinées et prises en compte avant qu'une collecte de données d'envergure ne soit lancée. Cette activité sera entreprise en étroite collaboration avec le volet "Informations relatives au marché du travail" du PNA/ERP .

2. Groupe cible

3.1. Bénéficiaires directs de l'aide institutionnelle au développement

Les bénéficiaires directs seront les pouvoirs publics, les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales, par exemple), les organisations de femmes, les organisations non gouvernementales.

3.2. Bénéficiaires finaux

Les bénéficiaires finaux seront les femmes maliennes.

3. Objectifs

4.1. Objectif en matière de développement

Mettre en place des politiques économiques et d'emploi sensibles aux comportements, et aux questions sexospécifiques dans le domaine de l'emploi et dans l'économie en général, et créer des possibilités d'emploi équitables pour les femmes.

4.2. Objectif immédiat

Faire en sorte qu'au niveau national, de principales institutions gouvernementales ou non gouvernementales concernées, des représentants de partenaires sociaux, des organisations de femmes et autres organisations de la société civile acquièrent de meilleures capacités, à savoir :

- 1) une meilleure prise de conscience des conséquences des politiques de réforme économique pour l'équité entre les sexes; et
- 2) des compétences accrues.

4. Résultats attendus et Activités clés

Résultat 1.1 :

Mise en place d'un forum national chargé d'élaborer des politiques de réforme économique et d'équité entre les sexes.

Activités :

- 1.1.1 conduite de consultations avec des parties intéressées, au niveau national, pour la création d'un forum national;
- 1.1.2 organisation d'ateliers nationaux de sensibilisation à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, en vue de discuter de questions sexospécifiques en tant que partie intégrante de la planification macro-économique et, en particulier, de la planification de l'emploi;
- 1.1.3 organisation d'ateliers nationaux sur l'équité entre les sexes et l'emploi, à l'intention des cadres de diverses parties intéressées, ainsi que sur des structures, y compris des points focaux, s'occupant de questions sexospécifiques;
- 1.1.4 création d'un forum national après des consultations plus étendues.

Résultat 1.2 :

Renforcement du système de collecte d'informations du marché du travail pour la ventilation par sexe.

Activités :

1.2.1 Collecte et analyse de données ;

1.2.2 Renforcement du système de collecte d'informations du marché du travail.

Résultat 1.3 :

Mise en œuvre de modules adaptés de renforcement des capacités en matière d'équité entre les sexes, de pauvreté et d'emploi.

Activités :

1.3.1 organisation pendant deux semaines, d'ateliers nationaux de formation et d'adaptation;

1.3.2 participation pendant deux semaines à un atelier régional de formation et d'adaptation;

1.3.3 révision ou modification du module pour l'adapter à des besoins et situations au niveau national.

Résultat 1.4 :

Formation d'un groupe de formateurs pour le module de renforcement des capacités en matière d'équité entre les sexes, de pauvreté et d'emploi.

Activités :

1.4.1 identification d'institutions de formation et de formateurs pour le module de renforcement des capacités en matière d'équité entre les sexes, de pauvreté et d'emploi;

1.4.2 organisation pendant deux semaines, de programmes de formation à l'intention de formateurs d'institutions de formation ou autres ONG, y compris des organisations de femmes.

Résultat 1.5 :

Identification de mesures spécifiques destinées à incorporer des questions sexospécifiques dans les politiques d'emploi.

Activités :

1.5.1 à travers l'appui technique de l'O.I.T., des voyages d'études et des ateliers, des fonctionnaires et des représentants officiels maliens échangent des informations, des expériences et des vues avec des institutions pertinentes dans d'autres pays d'Afrique,

d'Asie et d'Amérique latine concernant de meilleures pratiques ou de mauvaises pratiques;

1.5.2 tenue de consultations par le biais des forums nationaux susmentionnés;

1.5.3 élaboration de propositions visant à incorporer des questions sexospécifiques dans des politiques d'emploi.

5. Budget estimatif

Le coût de la composante est estimé à **trois cent quatre vingt quatre millions sept cent trente cinq mille (384 735 000) Francs CFA**. Les éléments du budget figurent dans le tableau ci-après :

« Dimension sexospécifique »					
N°	Poste	1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année	Total
1	Experts nationaux	24 700 000	24 700 000	24 700 000	74 100 000
2	Consultants nationaux	24 700 000	24 700 000	24 700 000	74 100 000
3	Moniteurs principaux	9 750 000	9 750 000	9 750 000	29 250 000
4	Déplacements	10 725 000	10 725 000	10 725 000	32 175 000
	Sous /total personnel	69 875 000	69 875 000	69 875 000	209 625 000
5	Stages	16 250 000	16 250 000	16 250 000	48 750 000
6	Séminaires	13 000 000	13 000 000	13 000 000	39 000 000
	Sous /total Formation	29 250 000	29 250 000	29 250 000	87 750 000
7	Matériel	26 000 000	9 100 000	2 600 000	37 700 000
	Sous /total matériel	26 000 000	9 100 000	2 600 000	37 700 000
8	Exploitation et entretien du matériel	0	1 950 000	1 950 000	3 900 000
9	Rapports	3 250 000	6 500 000	3 250 000	13 000 000
10	Divers	3 250 000	3 250 000	3 250 000	9 750 000
	Sous /total divers	6 500 000	11 700 000	8 450 000	26 650 000
	<i>Sous /total dépenses du volet</i>	<i>131 625 000</i>	<i>119 925 000</i>	<i>110 175 000</i>	<i>361 725 000</i>
11	Provision pour augmentation de coûts	0	11 992 500	11 017 500	23 010 000
	Total du volet	131 625 000	131 917 500	121 192 500	384 735 000

Volet III : Le développement des petites et moyennes entreprises

Durée du Projet :

Trois (03) ans

Organisme responsable : Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports.

Ministères collaborant à la mise en œuvre :

- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Intervenants :

- Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
- Direction Nationale des Industries
- Direction Nationale de la Promotion de la Femme
- Direction Nationale de la Jeunesse
- Agence pour la Promotion de l'Entreprise Privée (APEP)
- Centre National de Promotion des Investissements (CNPI)
- Centre National de Promotion de l'Artisanat
- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)
- Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO)
- Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE)
- Fédération Nationale des Employeurs du Mali (FNEM)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM)
- Cellule d'Appui à l'Insertion des Jeunes Diplômés (CAIJD) de l'ONMOE
- ONG portant des appuis aux entreprises
- Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO)
- Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB).

Assistance technique :

Organisation Internationale du Travail.

Contribution

- Gouvernement : **Francs CFA 170 755 000**
- Bénéficiaires : **Francs CFA 85 377 500**
- Partenaires : **Francs CFA 597 642 500**
- Total : **Francs CFA 853 775 000**

1. Cadre et justification

Le désengagement de l'Etat du secteur de la production, amorcé depuis 1988, a conféré aux entreprises un rôle moteur dans la création d'emplois. Cependant elles éprouvent des difficultés à assumer ce rôle, et ce sont les micro - entreprises du secteur informel qui ont pour l'essentiel développé des activités et créé des postes de travail. Cette situation est économiquement non optimale, dans la mesure où l'évolution positive de l'emploi dans le secteur moderne constitue le meilleur indicateur de la transmission des effets du développement économique et social au sein des populations. En effet c'est du secteur des PME que dépend l'implantation d'un tissu productif moderne capable de faire face à l'intégration régionale et à la mondialisation. Le développement des PME est freiné entre autres par des faiblesses en matière de management stratégique, de gestion de ressources humaines, de disponibilité de ressources financières et techniques. C'est pour cette raison que le gouvernement a adoptée dans le cadre du PNA/ERP une stratégie reposant sur les axes suivants :

- l'amélioration de la connaissance du secteur privé formel,
- l'étude sur les filières en vue de leur promotion,
- la poursuite de l'amélioration de l'environnement des entreprises,
- le renforcement et l'amélioration de la formation professionnelle et technique,
- le développement d'un marché de services privés d'appui aux entrepreneurs.

Les petites et moyennes entreprises sont largement reconnues comme étant un des principaux mécanismes de création d'emplois dans les années à venir. Au Mali, le chômage et certaines initiatives ratées en matière de développement ont mis en relief l'importance du développement des petites et moyennes entreprises (PME) des secteurs structuré et informel. Pour assurer l'efficacité de la stratégie et du programme, le gouvernement entend associer à la mise en œuvre du volet les représentants et les décideurs centraux et locaux chargés du développement, les personnes susceptibles d'entreprendre de nouvelles affaires, les entrepreneurs existants, les ONG et les institutions financières de toute sorte. En tant qu'objectif d'exécution du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté, le volet « Développement des PME » soutient une stratégie de croissance par l'investissement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

2. Stratégie du volet « développement des PME »

La Politique Nationale de l'Emploi a retenu parmi ses domaines d'interventions prioritaires la création d'emplois grâce au développement des entreprises, d'où la pertinence de la composante « Développement des PME ». Bien que ce volet soit important en soi, il renferme également une considérable synergie avec d'autres volets typiques relatifs à la création d'emplois, telles que des activités à forte intensité d'emploi (les PME peuvent produire des équipements, outils et autres intrants en y associant toujours les petits fournisseurs), des programmes de perfectionnement des compétences (le plus souvent, ce sont les employeurs indépendants et les PME qui fournissent les possibilités d'emploi les plus réalistes pour ceux qui possèdent des compétences). La stratégie de développement des PME retenue dans le cadre de ce programme observe aussi la recommandation de la Conférence Internationale du Travail (CIT) sur les conditions générales pour stimuler la création d'emplois dans les PME, à savoir :

- i) améliorer le cadre politique et juridique ;
- ii) développer une culture d'entreprise ;
- iii) mettre au point une infrastructure effective de service de soutien ;
- iv) définir le rôle de principaux acteurs.

Le Programme concentrera ses efforts sur trois secteurs identifiés par la Politique Nationale de l'Emploi et la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté comme susceptibles de générer des emplois durables et de qualité. Ce sont le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits alimentaires, le secteur de la petite construction et le secteur de la transformation des métaux.

- Secteur de la transformation agro- alimentaire : C'est le secteur le plus dynamique mais il est sous-exploité. Sa capacité potentielle de création d'emplois, en particulier pour les femmes des zones tant urbaines que rurales, est très importante. Le volet PME sera axé sur la transformation et la commercialisation des produits agro-alimentaires. La concentration du volet PME sur ce secteur appelé à constituer sans aucun doute un des points focaux des volets « Dimension sexospécifique : Equité entre les sexes », « Emploi coopératif » et « Politiques et systèmes de formation », permettra d'exploiter les synergies entre les volets pour atteindre les objectifs du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté.
- Secteur de la petite construction : Le Mali qui met en œuvre des programmes de réforme économique entend promouvoir des activités créatrices d'emplois durables. A cet effet, l'objectif est de renforcer les capacités techniques et gestionnaires permettant aux petits constructeurs de mettre sur pied leurs propres entreprises et, si possible, de former des consortiums pour participer à des appels d'offres concernant des projets plus importants au niveau national. Le secteur de la construction sera directement lié aux volets « Programme d'infrastructures à forte intensité d'emploi » et « Emploi coopératif ».
- Secteur de la transformation des métaux : Ce secteur recèle un énorme potentiel en termes de création d'emplois et est directement lié aux secteurs de la transformation des aliments et de la petite construction dont il est le fournisseur. Il est lié aux volets « Emploi coopératif » et « Politiques et systèmes de formation » du PNA/ERP. Le regroupement en coopératives des producteurs du secteur de la transformation des métaux renforcera leurs capacités de mobilisation de ressources et de productivité. De même, l'identification des besoins de main-d'œuvre qualifiée et la fourniture de programmes de formation professionnelle pour les coopératives du secteur de la transformation des métaux sont considérées plus rentables lorsque ces services sont fournis par le biais d'associations à but non lucratif.

L'identification de ces trois secteurs, parmi de nombreux autres, est directement liée au choix des bénéficiaires visés du volet relatif aux PME : les femmes prédominent dans le secteur de la transformation et de la commercialisation des produits alimentaires, alors que les jeunes sont plus nombreux dans les secteurs de la petite construction et de la transformation des métaux. Le choix de ces trois secteurs crée également des liens embryonnaires avec d'autres volets du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté.

Concernant la conduite des activités prévues dans le Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté, le volet relatif aux PME s'appuiera largement, mais pas exclusivement, sur deux cadres institutionnels – les structures de développement économique existantes dans les Régions et les centres de promotion et de soutien des entreprises. Dans toutes ces activités institutionnelles de renforcement des capacités et de soutien direct, la participation d'autres organismes ou partenaires de développement, nationaux ou internationaux, sera bien accueillie.

Les résultats attendus de ce volet sont les suivants :

- a) concevoir ou promouvoir l'établissement d'un programme spécifique de soutien des politiques destinées aux PME ;
- b) développer des centres de promotion et de soutien des entreprises ;
- c) soutenir les ONG locales dans le cadre du développement des PME ;
- d) soutenir le développement du marché par la promotion de relations commerciales et d'arrangements de sous-traitance ;
- e) renforcer les intermédiaires s'employant à trouver un soutien financier pour les PME ;
- f) introduire la formation à l'emploi indépendant et le développement de l'esprit d'entreprise dans les centres de formation professionnelle accueillant des jeunes; et
- g) soutenir des services consultatifs d'entreprises pour les femmes.

3. Groupes cibles

Le choix de ces trois secteurs, parmi de nombreux autres, est directement lié à celui des bénéficiaires visés du volet PME, à savoir les femmes et les jeunes et aux conditions de vie de la majorité de la population. Les femmes prédominent dans le secteur de la transformation des aliments et de la commercialisation, alors que les jeunes sont plus nombreux dans les secteurs de la construction et de la transformation des métaux. Le choix de ces trois secteurs crée également des liens embryonnaires avec les différents volets du PNA/ERP. Les structures politiques et les institutions de développement des PME, qui constituent un autre groupe cible du volet PME, sont décrites au point 4 ci-dessous.

4. Structures institutionnelles stratégiques nationales pour le développement des PME

Dans la conduite des activités envisagées dans le cadre du PNA/ERP, le volet PME s'appuiera largement, mais pas exclusivement sur les structures suivantes :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM),
- l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM),
- Les Chambres de Métiers,
- l'Agence pour la Promotion de l'Entreprise Privée (APEP),
- le Centre National de Promotion des Investissements (CNPI),
- la Fédération Nationale des Employeurs du Mali (FNEM),
- la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM),
- le Centre National de Promotion de l'Artisanat (CNPA),
- l'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA),
- la Direction Nationale des Industries (DNI),
- la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC),
- le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA),
- les Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE),
- les ONG.

5. Stratégie de mise en œuvre

- a) Une mission d'enquête sera mise sur pied et chargée d'évaluer « l'état de la technique », de passer en revue les activités des PME et de préparer un volet du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté.

- b) Un atelier national réunissant les parties intéressées choisies, structures d'appui, organismes de développement et partenaires sera organisé pour assurer la prise en charge du volet PME proposé.

6. Présentation des sous-volets

Sous-volet 1 – Module d'appui des politiques spécifiquement destinées aux PME

Objectif n°1

Renforcer la capacité des services d'appui à formuler des politiques globales pour la promotion des micro secteurs et du secteur informel, sur la base de la collecte et de l'analyse de données sectorielles fiables.

Résultat 1.1

Etablissement et consolidation, dans les services ciblés, d'une base de données et d'information concernant le secteur.

Activités

- 1.1.1. préparer un inventaire de données disponibles sur les micro et petites entreprises, sur la base de fichiers de données des divers partenaires ou institutions intervenant dans le secteur ;
- 1.1.2. déterminer les besoins en données complémentaires ;
- 1.1.3. conclure des arrangements avec des organisations concernées en vue de rassembler des données complémentaires requises ;
- 1.1.4. mettre au point un questionnaire, préparer des échantillons et établir un plan de collecte de données ;
- 1.1.5. Installer en faveur des PME un système de gestion de base de données concernant les petites entreprises au sein de l'organisation cadre la plus représentative ;
- 1.1.6. analyser les données, produire, publier et diffuser régulièrement des rapport analytiques de base sur le secteur ;
- 1.1.7. définir des procédure de mise à jour régulière des données.

Objectif n°2

Formulation et adoption d'une politique visant à créer un climat stimulant pour améliorer la création, la croissance et l'expansion des petites entreprises.

Résultat 2.1

Elaboration de nouveaux projets détaillés ou révision des politiques existantes en faveur du développement des petites entreprises contenant des recommandations sur des définitions claires, des types et catégories d'incitation, des arrangements institutionnelles, etc.

Activités

- 2.1.1 établir un groupe de travail chargé de préparer un projet de politique locale sur le développement des PME ;
- 2.1.2. analyser des rapports pertinents et des informations de base sur des questions de politique, des plans existants, des arrangements institutionnels, etc. ;
- 2.1.3. réexaminer avec un esprit critique des politiques locales spécifiques ayant une incidence stratégique importante sur le développement des micros et petites entreprises ;
- 2.1.4. organiser des groupes de discussion réunissant les services publics concernés dans les régions ou communes, les organismes de soutien, les ONG, les partenaires, etc., en vue d'examiner le projet de politique ;
- 2.1.5. organiser des réunions similaires avec les pouvoirs publics et groupements locaux afin de les sensibiliser au processus ;
- 2.1.6. réviser le projet et le présenter à l'organe pertinent de l'administration locale pour approbation ;
- 2.1.7. élaborer une stratégie de mise en œuvre de cette politique, en tenant compte des ressources limitées et de la nécessité de coordination avec d'autres actions de développement socio-économique.

Sous-volet 2 – Centres de promotion et de soutien des entreprises (CPSE) dans les Régions

Objectif n°1

Améliorer l'assistance apportée aux petits entrepreneurs au niveau des régions et rechercher une participation accrue du secteur privé à cette assistance.

Résultat 1.1.

Elaboration d'un programme destiné à mettre en place des CPSE dans les régions ciblées en vue d'aider la population locale à s'intéresser aux petites entreprises, en créer, les soutenir et les développer, ainsi qu'à créer des possibilités d'emploi.

Activités

- 1.1.1. réaliser une étude de faisabilité sur l'établissement de CPSE dans les régions ciblées. Cette démarche s'accompagnera :
 - de discussions avec des groupes communautaires sur l'adoption de directives éventuelles, de procédures opérationnelles, etc. ;
 - de discussions avec diverses associations de la communauté des affaires en vue d'explorer des niveaux de soutien et de participation aux activités des CPSE ;
 - de plans stratégiques visant à associer des organisations et des entreprises communautaires à la mise en œuvre des programmes des CPSE ;
 - de la préparation de plans d'action et de projets d'entente pour chaque région.

Résultat 1.2.

Etablissement de 3 CPSE pilotes dans les régions visées.

Activités

- 1.2.1. choisir les régions sur la base d'avantages comparatifs tels que la disponibilité des institutions financières, des associations à but non lucratif ou des instituts de formation, et la participation et le soutien des partenaires, etc. ;
- 1.2.2. installer des CPSE dans des institutions appropriées ;
- 1.2.3. élaborer des programmes visant à renforcer les liens avec la communauté d'affaires (institutions financières, entrepreneurs actifs, etc.), les ONG et les partenaires, les services publics locaux et les entrepreneurs en puissance ;
- 1.2.4. mettre en service les CPSE ;
- 1.2.5. promouvoir les activités des CPSE ;
- 1.2.6. évaluer les progrès accomplis et recommander des stratégies appropriées pour renforcer une infrastructure institutionnelle basée dans la région et fournissant une assistance aux petites entreprises.

Sous-volets 3 – Soutien des ONG locales

Objectifs n°1

Fournir à un réseau d'ONG et de bénévoles un appui à la création d'institutions pour leur permettre de constituer une structure en réseau secondaire regroupant des organismes de soutien de petites entreprises et fonctionnant aux niveaux des régions.

Résultat 1.1.

Création de systèmes effectifs d'appui aux ONG participant aux activités de soutien des petites entreprises.

Activités

- 1.1.1. identifier des ONG travaillant activement dans le domaine de la promotion et du soutien des petites entreprises, et évaluer leurs besoins en formation et en renforcement des capacités ;
- 1.1.2. mettre au point des programmes de mise à jour des compétences du personnel et des responsables des ONG identifiées ;
- 1.1.3. négocier une série de « sous – contrats de mise au point » avec un nombre spécifiée d'ONG afin de leur fournir un soutien institutionnel pendant le temps qu'elles apprennent « sur le tas » à soutenir les petites entreprises.

- 1.1.4. Contrôler la prestation des ONG selon des critères convenus et préétablis, et permettre aux ONG d'entreprendre des services et des activités durables de soutien aux petites entreprises ;
- 1.1.5. Identifier un groupe d'ONG de « deuxième niveau » s'intéressant aux activités de soutien des petites entreprises mais sans en posséder l'expérience, et reproduire avec ces ONG des aspects positifs du programme de création de capacités institutionnelles.

Résultat 1.2.

Renforcer la capacité des ONG d'analyser les insuffisances de l'environnement des PME pour ce qui a trait aux femmes, aux jeunes et aux pauvres, et préparer des recommandations à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques au sein du gouvernement.

Activités

- 1.2.1. établir des relations avec diverses associations de jeunes et de femmes.

Bénéficiaires visés

Les bénéficiaires directs seront les ONG en tant qu'organisations de soutien des petites entreprises dont le personnel bénéficiera d'une mise à jour des compétences en matières de techniques de soutien des petites entreprises. Les bénéficiaires finaux seront les petites entreprises et les groupes d'ONG visés qui recevront un service d'appui de qualité supérieure de la part des organismes d'ONG.

Sous-volet 4 – Evolution du marché : promotion de liens commerciaux et arrangement de sous – traitance

Objectif n°1

Accélérer le développement des petites entreprises en les jumelant avec d'autres grands et moyennes entreprises nationales avec lesquelles elles pourront établir des relations de sous – traitance ou d'approvisionnement sur une base régulière.

Résultat 1

- 1.1. Promotion de plans pilotes de sous-traitance entre grandes ou moyennes entreprises et petites entreprises.

Activité

- 1.1.1 réaliser des études sectorielles sur des relations potentielles de sous-traitance entre grandes ou moyennes entreprises et petites entreprises, et sur des incitations appropriées permettant d'améliorer de telles relations.

Résultat 2

- 1.2. identification et promotion d'arrangements de sous – traitance dans des sous- secteurs particulièrement bien définis ;

Activité

- 1.2.1. identifier, promouvoir, et encourager des consortiums de sous-traitance en vue de tirer parti de quelques-unes des possibilités du projet offertes par de plus grandes entreprises ;
- 1.2.2. identifier des entreprises locales ou étrangères pouvant jouer un rôle de « mentors » pour les petites entreprises en leur fournissant des informations sur les possibilités de sous-traitance et en les aidant à améliorer leurs capacités technologiques ;
- 1.2.3. identifier des grandes entreprises idoines acceptant de « parrainer » de petites entreprises et les jumeler avec ces dernières.

Objectif immédiat n°2

Améliorer l'accès des petites entreprises aux possibilités de soumissionnement de marchés publics locaux.

Résultat 2.1.

Amélioration de l'accès des petites entreprises aux procédures de soumissionnement de marchés publics locaux, par l'accroissement des commandes placées par l'administration locale auprès des petites entreprises.

Activités

- 2.1.1. réexaminer les procédures d'appel d'offres de l'administration locale et identifier les obstacles empêchant la participation des petites entreprises aux programmes d'appel d'offres ;
- 2.1.2. mettre au point des procédures propres à améliorer la participation des petites entreprises aux programmes d'appel d'offres de l'administration locale, y compris la mise en place d'incitations appropriées favorisant des accords d'offres de soumissionnement pour les petites entreprises ;
- 2.1.3. identifier l'aptitude et les capacités des petites entreprises de satisfaire aux critères d'adjudication de l'administration locale ;
- 2.1.4. identifier des produits et des services recherchés par l'administration locale et dont les petites entreprises ont la capacité technique et productive de satisfaire la demande.

Bénéficiaires visés

Les bénéficiaires seront les activités du secteur de la petite entreprise qui auront été aidées à tirer parti des possibilités de participer à l'adjudication de marchés publics locaux.

Sous-volets 5 – Renforcement des intermédiaires du système de soutien financier en faveur des petites entreprises

Objectif n°1

Renforcer les liens fonctionnels entre le secteur de la petite entreprise et les institutions financières par l'établissement d'un cadre institutionnel pour traiter expressément les contraintes empêchant les petites entreprises de participer directement aux activités des institutions économiques et financières grand public.

Résultat 1.1.

Renforcement des capacités d'évaluation, de conseil et de recommandation des organismes consultatifs des entreprises en ce qui concernant la préparation de demandes de prêts émanant du secteur de la petite entreprise.

Activités

- 1.2.1. fournir aux conseillers d'affaires des programmes de formation visant à améliorer l'efficacité de l'aide qu'ils apportent à la préparation de plans d'activités et de demandes de prêts ;
- 1.2.2. introduire des systèmes convenablement mis au point pour aider à la préparation de plans d'activités et de demandes de prêts, et pour faciliter l'introduction de procédures normalisées de contrôle et de suivi ;
- 1.2.3. organiser régulièrement des tables rondes réunissant des responsables de banques (agents de prêts, etc.) et des conseillers d'affaires, afin que chaque partie soit entièrement au courant des problèmes, intérêts et préoccupations des autres parties.

Résultat 1.2.

Amélioration de l'identité de vues et des relations entre le secteur de la petite entreprises et les institutions financières.

Activités

- 1.2.1. faire participer des responsables d'institutions financières et internationales à tous les programmes de développement de l'entrepreneuriat (PDE) et autres programmes techniques ou consultatifs concernant l'entreprise, ce qui permet de créer une compréhension mutuelle des problèmes des deux parties (Entrepreneurs et banques) ;
- 1.2.2. organiser régulièrement des forums réunissant des responsables d'institutions financières et des représentants du secteur de la petite entreprise, forums dans le cadre desquels des politiques et des questions opérationnelles peuvent être débattues en vue d'améliorer le niveau de compréhension entre petites entreprises et institutions financières.

Résultat 1.3.

Participation et efficacité accrues du secteur des ONG concernant la facilitation de plans de crédit ou de financement à des initiatives de groupes ou à des activités rurales.

Activités

- 1.3.1. examiner de manière approfondie des plans de crédit ou de financement mis en œuvre par le biais d'ONG ou d'autres associations communautaires et visant à aider des groupes d'entreprises, des coopératives et des activités rurales non agricoles ;
- 1.3.2. choisir un certain nombre de programmes pilotes pouvant être mis en œuvre à travers un réseau d'ONG ou d'associations communautaires dans les régions visées ;
- 1.3.3. fournir des programmes de formation destinés à améliorer l'efficacité des ONG à mettre en œuvre de tels plans de prêts ;
- 1.3.4. surveiller l'état d'avancement de ces programmes pilotes et évaluer leur efficacité sur une période de référence déterminée.

Bénéficiaires visés

Les bénéficiaires directs de ce programme seront des consultants de petites entreprises, des services ou organismes de consultation d'entreprises ou des membres du personnel d'institutions financières ou d'ONG participant à des plans de crédit ou de financement destinés au secteur de la petite entreprise. Des banques et des institutions financières bénéficieront d'une viabilité financière améliorée de leurs portefeuilles de prêts aux petites entreprises.

Sous-volet 6 – Introduction de la formation axée sur l'emploi indépendant et le développement de l'esprit d'entreprise dans les Centres de formation professionnelle

Objectif n°1

Introduire le développement de l'esprit d'entreprise et de la formation à la gestion d'entreprise dans les programmes d'enseignement des centres de formation professionnelle.

Résultat 1.1.

Elaboration de programme d'études, conception de cours, de matériels et d'approche incorporant des volets relatifs à la gestion d'entreprises et au développement de l'esprit d'entreprise qui mettent l'accent sur des compétences axées sur le marché.

Activités

- 1.1.1. identifier et rassembler, aux niveaux national et international, les matériels de formation existants (des types : « Créer votre entreprise », « Démarrez votre propre affaire », « Gérer mieux votre entreprise »...) sur les méthodes et les approches de la formation en faveur des PME ;
- 1.1.2. évaluer le matériel existant, préparer et adopter des programmes d'études et des matériels de formation ;

1.1.3. piloter la mise en œuvre des programmes d'études, les évaluer et les peaufiner.

Résultat 1.2.

Former des formateurs, des chercheurs et d'autres personnels assimilés en matière de conception de programme, de mise au point de matériels et de formation de Programmes de développement de l'entrepreneuriat (PDE).

Activités

1.2.1. organiser des liens de rapprochement avec les petites entreprises ;

1.2.2. organiser des programmes de stage et des ateliers et séminaires sur les PDE, de nouveaux programmes d'études et des matériels de formation.

Résultat 1.3.

Exploration d'un système de recouvrement des coûts de formation et d'autres systèmes ou plans de financement.

Activités

1.3.1. créer un groupe de travail sur le financement des centres de formation professionnelle ;

1.3.2. réexaminer le système actuel de financement et suggérer des mesures nécessaires pour améliorer les ressources financières par le recouvrement des coûts de formation, le revenu de la production – formation ou de la commercialisation, etc. ;

1.3.3. recommander et mettre en œuvre sur une base expérimentale un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer le financement des programmes de formation.

Résultat 1.4.

Amélioration de la gestion des centres de formation professionnelle pour jeunes.

Activités

1.4.1. évaluer les besoins en matière de formation des cadres ;

1.4.2. identifier et rassembler, aux niveaux national et international, des matériels sur la formation des chefs d'entreprise des institutions de PDE ;

1.4.3. mettre au point des programmes et des matériels d'études ;

1.4.4. produire à l'intention de chefs d'entreprises des projets de manuels pour servir de dossiers d'orientation et de référence dans lesquels seront définies les responsabilités du chef d'entreprise ;

1.4.5. organiser des cours de formation à l'intention des chefs d'entreprises ;

1.4.6. mettre en œuvre des programmes de stage destinés à des chefs d'entreprise choisis ainsi que des voyages d'études.

Objectif n°2

Produire des programmes de formation reflétant les besoins du marché et les possibilités d'emploi dans les régions.

Résultat 2.1.

Réalisation et analyse d'études sur les besoins communautaires, les possibilités du marché et autres pour des régions choisies, et production de profils d'entreprise de région.

Activités

- 2.1.1. conduire des études sur les besoins communautaires et les possibilités du marché, ainsi que d'autres types études ;
- 2.1.2. analyser des données et établir des profils d'entreprise dans les régions pour servir de base pour la mise au point d'activités de formation, de programmes d'études et de matériels de formation ;
- 2.1.3. organiser des ateliers pour discuter des conclusions des études et convenir de l'élaboration d'un programme.

Résultat 2.2.

Mise au point de programmes de formation, de programmes d'études, de matériels et d'approches pour des programmes relatifs à l'emploi indépendant.

Activités

- 2.2.1. identifier et rassembler, aux niveaux national et international, des matériels de formation sur les aspects indiqués ci-dessus, y compris des matériels de cours destinés aux femmes et tenant compte des différences entre les sexes ;
- 2.2.2. constituer un groupe de travail sur la formation axée sur l'emploi indépendant ;
- 2.2.3. évaluer les matériels disponibles et les résultats d'enquêtes (profils d'entreprise dans les Régions) et établir des plans de travail pour la mise au point de programmes d'études et de matériels de formation ;
- 2.2.4. établir des formules de formation ;
- 2.2.5. mettre au point et adopter des programmes d'études et des matériels de formation.

Objectif n°3

Créer et consolider un système de soutien local communautaire pour les Centres de Formation Professionnelle (CFP).

Résultat 3.1.

Etablissement de Centres de promotion et de soutien des entreprises (CPSE) pour renforcer les liens entre les CFP et les communautés d'affaires.

Activités

- 3.1.1. identifier les institutions locales de soutien au développement des petites entreprises pouvant fournir des services aux personnes en fin de scolarité ;
- 3.1.2. évaluer leurs capacités de fournir des services au moyen d'approches novatrices, expérimentales et rentables, et renforcer ces capacités selon les besoins ;
- 3.1.3. mettre au point des directives concernant la prestation de services et la coopération entre les CPSE et les communautés d'affaires locales.

Résultats 3.2.

Pilotage de plans de crédit établis avec des banques ou autres organisation financières au profil de jeunes ayant terminé avec succès le programme de création d'emploi et élaboré un plan d'activités satisfaisant.

Activités

- 3.2.1. créer un Fonds pour financer de petits projets de création d'entreprise présentés par des jeunes ;
- 3.2.2. discuter et négocier des arrangements de crédit détaillés avec les banques ou autres institutions financières concernant la gestion du fonds ;
- 3.2.3. établir des accords de crédit, des procédures et des systèmes qui déterminent les risques encourus par les banques, des méthodes de sélection et d'approbation, des modalités de versement, des accords de recouvrement direct, etc.

Objectif n°4

Créer une « culture d'entreprise » au sein des institutions de formation choisies.

Résultat 4.1.

Formulation d'une politique nationale visant à développer l'esprit d'entreprise par le biais d'un Programme d'action intégré pouvant être mis en œuvre.

Activités

- 4.1.1. organiser un atelier portant sur l'emploi indépendant et le développement de l'esprit d'entreprise à l'intention de hauts responsables de l'élaboration des politiques ;
- 4.1.2. formuler et adopter, sur la base des activités indiquées au point 4.1.1., une politique nationale visant à introduire et incorporer des programmes de développement de l'esprit d'entreprise dans des offres de cours des CFP ou d'autres institutions de formation choisies ;
- 4.1.3. élaborer un Plan d'action pour mettre en œuvre cette politique et d'autres soutiens au sein de la communauté locale ;

- 4.1.4. créer au niveau national un groupe de travail sur les entreprises. Un tel comité comprendrait parmi ses membres des représentants du gouvernement, d'ONG, du secteur privé et d'associations du secteur privé, ainsi que d'autres acteurs clé dans le domaine de l'entrepreneuriat, de l'éducation ou de la formation ;
- 4.1.5. organiser des voyages d'étude à l'intention de responsables choisis pour les familiariser avec des programmes d'entrepreneuriat ;
- 4.1.6. créer un Centre national des ressources de l'entrepreneuriat qui pourrait coordonner la diffusion d'informations sur l'esprit d'entreprise et les possibilités d'emploi indépendant sur la base d'études de marché ;
- 4.1.7. créer un mécanisme de contrôle et d'évaluation du niveau d'instruction dans le cadre du Programme de Développement de l'entrepreneuriat (PDE), au niveau des institutions de formation technique ou professionnelle choisies et des CFP.

Objectif n°5

Elargir le cercle national d'entrepreneurs potentiel et améliorer leurs chances de réussite dans l'emploi indépendant.

Activités

- 5.1.1. adapter et traduire les matériels de formation internationaux ;
- 5.1.2. conclure des arrangements de jumelage avec un institut de formation international de réputation ayant une expérience dans l'éducation à l'entrepreneuriat, pour diriger la mise au point de programmes de cours et de matériels appropriés et pour la formation des enseignants ;
- 5.1.3. présenter le programme à des institutions ;
- 5.1.4. préparer des livres du maître et des manuels à l'intention des stagiaires, élaborer des matériels didactiques et d'autres matériels de documentation sur l'éducation à l'entrepreneuriat ;
- 5.1.5. former un groupe de spécialistes dans la mise au point des matériels indiqués ci-dessus ;
- 5.1.6. établir des relations institutionnelles avec la communauté d'affaires, les institutions financières et les services de conseil pour faciliter la création d'entreprises. Cet objectif sera réalisé par la création de petits centres d'affaires au niveau des institutions de service, en vue de répondre aux besoins des étudiants souhaitant démarrer leur propre entreprise.

Résultat 5.2.

Augmentation du nombre de personnes ressources nationales (experts) formée à l'éducation à l'entrepreneuriat.

Activités

- 5.2.1. conduire un programme de perfectionnement du personnel qui sera sanctionné par un certificat supérieur d'éducation à l'entrepreneuriat délivré aux enseignants de l'enseignement secondaire et au personnel du ministère de l'éducation nationale ;
- 5.2.2. renforcer la capacité du ministère de l'éducation nationale de conceptualiser, d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer des programmes d'éducation à l'entrepreneuriat, par la formation de son personnel et d'un groupe de travail national sur l'éducation à l'entrepreneuriat.

Sous-volet 7 – Services consultatifs sur les activités des femmes

Objectif n°1

Augmenter le nombre de nouvelles entreprises appartenant à des femmes et améliorer les capacités et l'efficacité des entreprises de femmes existantes.

Résultat 1.1.

Identification de nouveaux domaines potentiels d'investissement et installation des femmes dans des secteurs d'activités non traditionnels.

Activités

- 1.1.1. mener des études locales sur des domaines potentiels d'investissement pour les femmes chefs d'entreprise ;
- 1.1.2. mener des études de faisabilité sur de nouveaux domaines d'investissement, y compris l'évaluation d'une technologie appropriée ;
- 1.1.3. organiser des ateliers destinés à promouvoir des activités non traditionnelles dans les régions visées ;
- 1.1.4. engager un processus visant à mettre les potentialités commerciales à la portée des femmes candidates ou chefs d'entreprise ;
- 1.1.5. fournir des services consultatifs pour la préparation d'études de faisabilité et de plans d'activités destinées à être présentés aux institutions financières ;
- 1.1.6. aider les femmes à démarrer des entreprises dans des secteurs non traditionnels ;
- 1.1.7. organiser des voyages d'étude et des jumelages industriels à l'intention des femmes candidates dans des secteurs d'affaires non traditionnels, pour le transfert de technologies, par le biais de liens et d'approches tels que des programmes de « tutorat » ou de « parrainage » montrant en exemple des femmes chefs d'entreprise qui ont réussi.

Résultat 1.2.

Réalisation d'études spécifiques dans des secteurs où des femmes chefs d'entreprise sont présentes ou seraient susceptibles de s'installer, et conception et mise en œuvre de programmes d'assistance spécifiques pour le développement de ces secteurs.

Activités

1.2.1. conduire des études sectorielles ;

1.2.2. mettre au point des programmes d'assistance spécifiques pour ces secteurs et formuler des plans d'activités (amélioration de la qualité des produits, conception du produit, transformation des matières premières, amélioration du marketing, perfectionnement des compétences technique, etc.) ;

1.2.3. mettre en œuvre et évaluer les programmes d'assistance.

Résultat 1.3.

organiser à l'intention des femmes chefs d'entreprise des jumelages industriels destinés au perfectionnement des compétences techniques et à l'amélioration des produits.

Activités

1.3.1. identifier des types d'entreprises appartenant à des femmes et ayant en commun le problème du perfectionnement des compétences techniques et de l'amélioration des produits ;

1.3.2. identifier des PME déterminées à prendre les dispositions nécessaires pour prendre en charge des femmes candidates à des jumelages industriels (« tutorat » ou « parrainage ») ;

1.3.3. mettre en œuvre et superviser le programme de jumelage industriel.

Résultat 1.4.

Les femmes chefs d'entreprises bénéficiaires de l'aide participent à des foires commerciales (nationales et internationales) pour promouvoir leurs produits.

Activités

1.4.1. coordonner avec les responsables de foires commerciales nationales en vue de promouvoir la participation des femmes ;

1.4.2. aider les femmes candidates à participer à des foires commerciales.

Résultat 1.5.

Les femmes chefs d'entreprises sont aidées à former des groupements d'entreprises fonctionnels (associations).

Activités

- 1.5.1. identifier des groupes de femmes exprimant le besoin de former des groupements fonctionnels (dans le secteur de la transformation des aliments, par exemple) ;
- 1.5.2. fixer des objectifs de formation avec ces groupements ;
- 1.5.3. préparer des plans de formation pour ces groupements ;
- 1.5.4. exécuter des programmes de formation pour le développement des groupements et la planification de projets ;
- 1.5.5. aider les groupes à formuler des plans et à mettre en œuvre des procédures concernant les activités des groupements fonctionnels, telles que l'achat au gros de matières premières ou la commercialisation collective.

Bénéficiaires visés

Les bénéficiaires visés par le programme sont les femmes chefs d'entreprise déjà installées ou désireuses de s'installer dans le secteur de la micro, petite ou moyenne entreprise. Le programme vise également diverses associations de femmes d'affaires s'occupant de promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes.

7. Budget estimatif

Le coût de la composante est estimé à **huit cent cinquante trois millions sept cent soixante quinze mille (853 775 000) Francs CFA**. Les éléments du budget figurent dans le tableau ci-après :

«Développement des Petites et Moyennes Entreprises					
N°	Poste	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
1	Experts nationaux	39 000 000	39 000 000	39 000 000	117 000 000
2	Consultants nationaux	26 000 000	26 000 000	26 000 000	78 000 000
3	Déplacements	13 000 000	13 000 000	13 000 000	39 000 000
	Sous /total personnel	78 000 000	78 000 000	78 000 000	234 000 000
4	Ateliers nationaux/locaux	26 000 000	26 000 000	0	52 000 000
5	Formation nationale	97 500 000	65 000 000	65 000 000	227 500 000
6	Production de manuels/mise au point de production	48 750 000	48 750 000	0	97 500 000
	Sous /total Formation	172 250 000	139 750 000	65 000 000	377 000 000
7	Equipement	130 000 000	13 000 000	6 500 000	149 500 000
	Sous /total équipement	130 000 000	13 000 000	6 500 000	149 500 000
8	Exploitation et entretien du matériel	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
9	Rapports	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
10	Divers	3 250 000	3 250 000	3 250 000	9 750 000
	Sous /total divers	16 250 000	16 250 000	16 250 000	48 750 000
	<i>Sous /total dépenses du volet</i>	<i>396 500 000</i>	<i>247 000 000</i>	<i>165 750 000</i>	<i>809 250 000</i>
	Provision pour augmentation de coûts	0	27 950 000	16 575 000	44 525 000
	Total volet	396 500 000	274 950 000	182 325 000	853 775 000

Volet IV : Programme d'infrastructures à forte intensité d'emploi

Durée du Projet :

Trois (03) ans

Organisme responsable :

Ministère de l'Economie et des Finances.

Ministères collaborant à la mise en œuvre :

- Ministère du Développement Rural
- Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Intervenants :

- Direction Nationale de la Planification
- Direction Nationale des Travaux Publics
- Direction Nationale de la Construction et de l'Habitat
- Direction Nationale de la Promotion de la Femme
- Direction Nationale de la Jeunesse
- ONMOE
- Centre National de Recherche et d'Expérimentation (CNREX/BTP)
- Syndicat National des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics (SYNABAT).
- AGETIPE-MALI
- ONG locales de promotion des techniques HIMO.
- Agence de Développement Social (ADS).

Assistance technique :

Organisation Internationale du Travail.

Contributions

- Gouvernement : **Francs CFA 87 295 000**
- Bénéficiaires : **Francs CFA 43 647 500**
- Partenaires : **Francs CFA 305 532 500**
- Total des contributions : **Francs CFA 436 475 000**

1. Contexte et justification

Le Programme d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) se situe au cœur du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté : il s'agit de la définition des politiques de l'investissement et de l'emploi, et de leur programmation.

Le Mali a présentement des exercices de programmation des investissements publics : Budget-Programme, Programme triennal d'Investissement (PTI) et Budget Spécial d'Investissement (BSI). Ils ont pour objet de permettre aux différents secteurs de définir des objectifs sectoriels à l'intérieur des orientations globales de la stratégie gouvernementale de développement, de façon à permettre au pays d'opérer la répartition des ressources la plus efficace pour atteindre les objectifs nationaux.

L'un des objectifs nationaux prioritaires étant de réduire la pauvreté ou à l'éliminer, ce qui nécessite toute une série d'interventions sectorielles et intersectorielles. Cet objectif s'exprime parfois sous une forme plus positive, comme la création et la distribution plus équitables de richesses. La création et la distribution de richesses accroissent la consommation et conduisent à la longue à des formes d'épargne qui augmentent les capacités intérieures d'investissement et d'accumulation des capitaux. Diverses stratégies sont mises en œuvre par le gouvernement pour créer et distribuer des richesses. Celles-ci mettent l'accent sur la création de nouveaux emplois et de revenus pour les pauvres, l'augmentation de la productivité, l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux et infrastructures économiques de qualité, le développement des petites et moyennes entreprises, etc.

L'une des interventions intersectorielles les plus déterminantes consiste à bâtir des infrastructures appropriées. De bonnes infrastructures entraînent une augmentation de la productivité et un abaissement des coûts de production ; d'où la nécessité pour le Mali de les développer suffisamment vite pour favoriser et accélérer la croissance. C'est pour cette raison que les investissements d'infrastructures représentent environ cinquante pour cent des investissements publics totaux.

Mais, ces investissements se traduisent par l'utilisation de machines, de matériels et de compétences importés et seulement par un faible recours à la main-d'œuvre et aux autres ressources locales. Leurs résultats sont mitigés : il y a trop de nouveaux investissements et pas assez d'investissements consacrés à l'entretien et aux services essentiels. Afin d'améliorer le rendement de ses investissements d'infrastructures, le gouvernement entend donner autant que possible la priorité à des approches à haute intensité de main-d'œuvre et de ressources locales pour la mise en place d'infrastructures, en tant que moyen principal de faire travailler davantage de main-d'œuvre, de matériels et de compétences techniques locaux. D'où la volonté du gouvernement d'avoir une stratégie associant ses investissements d'infrastructures à la politique de l'emploi. Cette volonté est contenue tant dans la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) dont l'un des domaines d'interventions prioritaires concerne les travaux HIMO, que dans les axes stratégiques de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP).

Ce volet vise donc la création durable et sur une grande échelle de possibilités d'emploi et de revenu. Après avoir démontré la capacité de création d'emplois et de croissance des approches axées sur la main-d'œuvre et l'exploitation des ressources locales pour ce qui a trait à la mise en place d'infrastructures dans différents cadres, le volet vise à contribuer à aider le gouvernement à intégrer ces approches dans ses politiques ordinaires d'investissement infrastructurel.

Le programme répond à un besoin très urgent. Des taux élevés de sous-emploi et de chômage au Mali se traduisent par une faible productivité et des bas revenus pour la majorité des populations. Il s'agit là d'un gaspillage de précieuses ressources humaines du pays où, paradoxalement, tant de travail reste encore à faire. Du point de vue des populations concernées, ils sont une source de grief au moment où le pays connaît une croissance économique relative n'ayant qu'un faible impact en termes d'emploi et de revenu. Cette situation risque de conduire à une fragilisation de la paix sociale, tant la création d'emplois et de richesses constituent aujourd'hui une priorité.

Ce volet fait plus que proposer de simples programmes. En premier lieu, il s'attachera à créer des capacités permettant au gouvernement d'exploiter ses propres ressources (par exemple son propre budget d'investissement dans des infrastructures) pour créer des emplois et des revenus pour ces populations. Le programme propose qu'un Comité de pilotage, comptant parmi ses membres des représentants de la société civile aux côtés des représentants des départements techniques et, bien entendu, des départements responsables de l'élaboration des programmes d'investissement public et d'emploi soient chargés de contribuer à l'élaboration de politiques stratégiques d'investissement et d'emploi. La coordination de mise en œuvre des décisions du comité de pilotage sera confiée à un Groupe des politiques d'emploi et d'investissement qui, en plus d'assumer des fonctions de secrétariat pour le comité de pilotage, accomplira des tâches pratiques telles que d'aider les départements techniques à réexaminer leurs procédures, commander des projets pilotes, superviser l'introduction de technologies et de cours techniques et préparer un livre blanc sur les politiques d'emploi et d'investissement.

Deuxièmement, le programme s'attachera à créer ou renforcer les capacités pour la mise en œuvre généralisée de programmes à forte intensité de ressources locales, en organisant simultanément la formation du personnel technique chargé aux niveaux de l'administration centrale ou des administrations locales des ministères d'exécution (travaux publics, agriculture, etc.) de concevoir et superviser ces programmes et, au niveau du secteur privé (petits contractants, ingénieurs – conseils) de mettre en œuvre ces programmes. Les éléments clés de la conception et de la mise en œuvre des programmes sont liés à l'amélioration des conditions de travail pour les travailleurs des activités axées sur la main-d'œuvre, à l'accès des femmes à de nouvelles possibilités d'emploi, à la participation à la base et à des approches contractuelles concernant la fourniture d'infrastructures communautaires et le relèvement des entreprises du secteur informel ainsi que des problèmes d'environnement.

Une utilisation optimale sera faite des ressources de réseau existantes en matière de consultation, de formation et d'information, que le Programme va constituer pour son deuxième champ d'activités. Pour certaines activités pertinentes, ce volet travaillera en collaboration avec les volets intitulés « Développement des PME », « Politiques et systèmes de formation » et « Information du marché du travail et surveillance de la pauvreté ». Le groupe cible final du volet est constitué des sous-employés et des chômeurs, ainsi que des pauvres des zones rurales et urbaines.

Les avantages apportés par le programme profiteront :

- *aux employeurs en termes d'accès aux marchés publics, de transparence des appels d'offres, de coût des améliorations sociales rentrant dans les soumissions, d'efficacité des systèmes de paiement, de possibilités de création et de développement d'associations patronales et de leur participation à l'élaboration des politiques ;*

- *aux travailleurs en termes de création d'emplois, d'amélioration des conditions de travail, de possibilités de création et de développement d'associations de travailleurs et de leur participation à l'élaboration des politiques ;*
 - *au gouvernement en termes de meilleure réussite pour la création et la répartition d'emplois et de richesses, de croissance accrue par les économies de devises, de développement du marché intérieur et d'un secteur de la construction contribuant davantage à l'économie, d'un meilleur rendement de l'investissement du gouvernement ou des partenaires, et d'amélioration de la gestion et de la crédibilité publiques ;*
 - *au ministère chargé de l'emploi et du travail en termes de création d'une base concrète de collaboration avec les ministères d'exécution technique influents, d'un instrument de politique pour introduire des objectifs sociaux dans les politiques (d'investissement) économiques, de renforcement du dialogue tripartite.*
- Situation prévue en fin de projet

Une fois la composante HIMO du programme achevée, un lien explicite sera établi entre la politique d'investissement infrastructurel ordinaire et la politique de l'emploi, conduisant à une politique d'investissement infrastructurel à haute intensité de main-d'œuvre. La Composante créera ou renforcera la capacité des institutions locales ou centrales à programmer et à gérer de façon compétente les programmes à haute intensité de main-d'œuvre.

La Composante HIMO encouragera également la création ou le renforcement de la capacité du secteur privé à concevoir et mettre en œuvre les types suivants de programmes basés sur l'utilisation de la main-d'œuvre, des matériels et des compétences techniques locaux :

- a) *programmes d'infrastructure basés sur le secteur exécutés par des ministères techniques (voirie et assainissement, construction et entretien de routes de campagne, irrigation, agro-foresterie) ;*
- b) *programmes d'infrastructures basés sur la région (programmes de développement intégré, fonds sociaux) axés sur les besoins des communautés locales tant dans les zones rurales qu'urbaines :*
 - *programmes décentralisés de travaux ruraux comportant la mise en place d'infrastructures économiques et sociales (fournitures d'eau et assainissement dans les campagnes, centres de santé, écoles, irrigation à petite échelle, transports ruraux, conservation de l'eau et des sols, afforestation) ;*
 - *programmes de travaux urbains dans les zones de peuplement informelles et périurbaines (fourniture d'eau et assainissement, systèmes de drainage et d'égouts, enlèvement des déchets, rues et sentiers, logements, marchés locaux).*

L'accroissement du volume des travaux de construction réalisés selon des méthodes HIMO aura un certain nombre d'effets positifs. Cela entraînera une augmentation substantielle et durable du nombre d'emplois et des possibilités de revenus ouvertes principalement aux pauvres.

D'autres effets positifs sont attendus de la mise en œuvre de la Composante du programme HIMO. Si les fonds sont disponibles, le gouvernement encouragera les petits entrepreneurs nationaux à assumer la responsabilité des travaux de construction. Cela créera davantage

d'emplois permanents dans le secteur privé (entrepreneurs, ingénieurs conseils, fabricants de matériaux de construction). Les entrepreneurs s'apercevront qu'ils sont capables de respecter les droits de leurs travailleurs, de fournir des conditions de travail adéquates sur leurs chantiers et de faire également des profits.

Parmi les autres éléments essentiels relatifs à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'infrastructures HIMO sur lesquels la Composante pourra agir figurent : l'amélioration des conditions de travail pour la main-d'œuvre en grande majorité temporaire du secteur de la construction, la possibilité pour les femmes d'accéder aux nouvelles offres d'emploi créées, la participation des communautés à la base et les approches contractuelles pour la fourniture d'infrastructures communautaires, la promotion des entreprises du secteur non structurés et les problèmes d'environnement.

▪ **Comment et par qui et les résultats du projet seront utilisés**

Les bénéficiaires cibles de la Composante du programme HIMO sont les pauvres des zones rurales et urbaines. L'approche est réputée très efficace pour le ciblage des individus les plus pauvres de la société. Ces bénéficiaires cibles peuvent être classés en deux catégories :

a) les personnes qui participent aux travaux :

les ouvriers qui sont employés durant les travaux – à partir de la création d'emplois, amélioration des conditions de travail, possibilité de créer/développer des associations de travailleurs.

b) usagers des biens ou services créés ou améliorés :

- les individus – à partir en général des dispositifs d'irrigation à petite échelle, des activités de conservation de l'eau et des sols dans les champs des exploitants agricoles, des parcelles boisées individuelles ;
- des associations ou coopératives – à partir des systèmes ruraux de fournitures d'eau, des banques céréalères, des activités d'afforestation collective ;
- quartiers urbains – à partir de l'amélioration de l'assainissement, pavage des rues ;
- villages – à partir des routes rurales d'accès, dispositifs de retenue d'eau.

Outre les bénéficiaires cibles, toute une gamme d'individus et d'institutions tireront profit de l'approche proposée par le programme :

- les entreprises (ingénieurs conseil locaux et petits entrepreneurs) engagées pour la réalisation des études et des travaux ;
- les producteurs locaux d'outils et de matériels de construction (beaucoup créeront leur entreprise grâce aux programmes) ;
- les petits détaillants de produits alimentaires exerçant leur activité à proximité des chantiers de construction (en majorité des femmes) ;
- le gouvernement et les partenaires (meilleure réalisation des objectifs en matière d'emploi et de création de richesse, secteur de la construction jouant un rôle plus actif dans le développement local et national, valeur accrue pour leurs fonds d'investissement, meilleure gestion et crédibilité renforcée, paix sociale moins fragile) ;
- le ministère chargé de l'Emploi et du travail (base concrète pour collaborer avec les ministères techniques influents, instrument politique pour introduire des objectifs

sociaux au sein des politiques économiques, renforcement du dialogue social tripartite).

▪ Dispositions concernant la stratégie et la mise en œuvre

La stratégie de la composante du programme HIMO consiste en premier lieu à informer et à influencer les décideurs politiques en matière d'investissements infrastructurels ordinaires pour qu'ils incorporent à leur politique une stratégie d'emploi bien définie. A cette fin, deux mécanismes seront créés à l'échelon politique, un Comité de pilotage à la composition étendue pour donner des orientations politiques, et une Cellule pour l'investissement et la politique de l'emploi chargée d'élaborer la politique et de soutenir sa mise en œuvre. L'une des tâches principales de la Cellule consistera à préparer un livre blanc exposant les grandes lignes de la stratégie du gouvernement en matière d'investissements infrastructurels basés sur la main-d'œuvre et les ressources locales.

Ensuite, la composante du programme HIMO s'efforce de soutenir la création de capacités au sein de tous les organes pertinent du gouvernement et dans le secteur privé afin de concrétiser les nouvelles politiques d'investissement infrastructurel HIMO, grâce à une formation appropriée des programmeurs, des planificateurs et du personnel technique du gouvernement aux échelons central et décentralisé, et des entrepreneurs et des ingénieurs conseil dans le secteur privé. L'institutionnalisation de cette formation sera entreprise avec le concours de la Composante pour les politiques et les systèmes de formation. La Composante du programme HIMO organisera la formation pour le secteur public.

La composante du programme HIMO effectuera par ailleurs un travail de sensibilisation aux avantages découlant pour tous d'une approche à haute intensité de ressources locales auprès du grand public, des organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres organisations intéressées. Dans l'optique du futur, l'introduction du concept d'utilisation des ressources locales et de choix technologique dans le programme d'enseignement des étudiants en ingénierie à l'université et dans les institutions techniques constituera une activité importante.

Pour la mise en œuvre de ces activités, le gouvernement sollicitera l'appui technique de l'OIT en ce qui concerne les activités suivantes :

- aider le gouvernement à élaborer des politiques d'investissement HIMO ;
- aider à la création de la cellule chargée de la politique nationale de l'emploi et de l'investissement ;
- conseiller le gouvernement et la cellule de politiques sur les ateliers de sensibilisation nationale ;
- aider à l'élaboration de méthodologies et de critères pour évaluer les projets de création d'emploi et d'utilisation des ressources locales.

2. Objectifs

2.1 Objectif de développement

Augmentation durable des richesses, et gains importants et durables en matière de création d'emplois et de revenus, avec des améliorations des conditions de vie et de travail des pauvres.

2.2 Objectifs immédiats

- 2.2.1 Politiques visant à promouvoir un accroissement important et durable de l'emploi grâce à une exécution à haute intensité de main-d'œuvre et de ressources locales des investissements infrastructurels ordinaires, adoptées et traduites dans les faits.
- 2.2.2 Politiques visant à encourager l'émergence d'une industrie nationale de la construction assurant de bonnes conditions de travail, adaptées et traduites dans les faits.
- 2.2.3 Fonds d'investissement garantis pour créer ou renforcer la capacité du secteur privé à concevoir, gérer, construire et entretenir des travaux basés sur la main-d'œuvre et les ressources locales, et à rechercher et mettre au point les aspects techniques et sociaux de l'approche axée sur les ressources locales.

3. Indicateurs de Réalisation

Objectif immédiat 2.2.2 : Adoption et application de la politique d'investissement infrastructurel à haute intensité de main-d'œuvre (PIIHIMO)

- Le Comité de pilotage se réunit régulièrement et ses recommandations se traduisent dans le programme triennal d'investissement public (PTI).
- Le livre blanc sur la politique de l'emploi et de l'investissement est sur le point de passer devant l'Assemblée Nationale et le Conseil Economique Social et Culturel.
- Une part grandissante du budget d'investissement public est affectée aux projets basés sur la main-d'œuvre et les ressources locales.
- Des fonds garantis pour l'entretien sont inscrits dans le budget spécial d'investissement public.
- Le nombre cible de journées de travail par an au titre des emplois directs et indirects est atteint.

Objectif immédiat 2.2.2 : Organisation et soutien de l'industrie nationale de la construction

- La politique de promotion globale des PME accorde une attention spécifique à l'industrie de la construction : elle soutient la création et le développement des petites entreprises en leur garantissant un volume de travail régulier, en améliorant leur accès au crédit et aux équipements, etc. ;
- Les travailleurs des activités HIMO sont informés de leur statut bien défini de travailleurs ;
- Organisations actives de travailleurs sectorielles et à caractère communautaire ;
- Des conditions de travail décentes sont assurées sur tous les chantiers de travaux HIMO ;
- Organisations actives d'entrepreneurs ;
- Réponses aux examens, comptes – rendus de projets et résultats de recherches fournis par des étudiants en ingénierie.

Objectif immédiat 2.2.3 : Financement du renforcement des capacités et de l'amélioration des résultats de l'industrie nationale

- Un programme de formation accroît le nombre et les capacités de petites et moyennes entreprises opérationnelles utilisant des technologies HIMO, et ceux des PME produisant localement des matériels et des outils de construction.

- Un programme de recherche et développement conduit à des innovations utiles eu égard aux aspects techniques et sociaux des méthodes HIMO, et à des améliorations touchant la productivité, la qualité technique, la conception du projet, la participation populaire, etc.

4. Liste des Principaux Extrants

Objectif immédiat 2.2.1 : Adoption et exécution d'une politique d'investissement infrastructurel à haute intensité de main-d'œuvre (PIIHIMO)

Extrant 2.2.1 La capacité créée au plus haut niveau de diriger, promouvoir et exécuter une politique d'investissement qui incorpore des considérations liées à l'emploi.

Extrant 2.2.2. Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie pour introduire des considérations liées à l'emploi dans la programmation, l'évaluation et la sélection des projets pour le programme triennal d'investissement (PTI), préparation d'un livre blanc et présentation à l'Assemblée Nationale et au Conseil Economique Social et Culturel.

Extrant 2.2.1.3. Contrôle et évaluation du programme d'investissement public en général, et des programmes et projets sectoriels, affinage des approches basées sur la main-d'œuvre et les ressources locales, et mesures d'ajustements des politiques.

Extrant 2.2.1.4. Capacité renforcée aux niveaux central et décentralisé de concevoir, gérer et superviser des projets HIMO exécutés principalement par le secteur privé, en particulier ; personnel technique des ministères concernés formé aux systèmes d'adjudication qui donnent aux PME l'accès aux marchés publics et introduisent des clauses sociales dans les contrats, et à la mise en place de systèmes de paiement rapides, efficaces et décentralisés.

Objectif immédiat 2.2.2 : Organisation et soutien de l'industrie de la construction nationale

Extrant 2.2.2.1 La collaboration entre la PIIHIMO et la composante pour le développement des petites entreprises permet l'élaboration de politiques et de directives visant spécifiquement à favoriser l'émergence de petits entrepreneurs, de producteurs locaux de matériels et d'outils, et d'ingénieurs conseil.

Extrant 2.2.2.2 Adoption de mesures pratiques pour résoudre les problèmes des petits entrepreneurs, des ingénieurs conseils et des producteurs locaux de matériels et d'outils.

Extrant 2.2.2.3 Information systématique du secteur privé concernant les objectifs et les possibilités de l'approche fondée sur les ressources locales, et les programmes à venir et communication facilitée entre le secteur privé et le gouvernement.

Extrant 2.2.2.4 Développement des associations d'entrepreneurs et de travailleurs sectorielles ou à caractère communautaire et promotion active de leurs intérêts.

Extrant 2.2.2.5 Les diplômés en ingénierie et les étudiants des instituts techniques sont familiarisés à l'utilisation des ressources locales et peuvent faire des choix technologiques en connaissance de cause.

Objectif immédiat 2.2.3 : Financement du renforcement des capacités et de l'amélioration des résultats de l'industrie nationale.

Extrant 2.2.3.1 Les décideurs et le grand public sont convaincus des avantages de l'approche basée sur les ressources locales, création d'une demande croissante pour les programmes.

Extrant 2.2.3.2 Les partenaires et les institutions financières sont convaincus de la validité de l'approche basée sur les ressources locales et informés des contraintes liées à son adoption et des moyens de les surmonter, financement assuré pour la formation et la recherche – développement dans le secteur privé.

Extrant 2.2.3.3 Large disponibilité sous une forme appropriée auprès du public cible de l'information sur la validité technique, financière et économique de l'approche basée sur les ressources locales dans différents secteurs, l'impact des choix technologiques sur la création d'emplois et de revenus, les économies de devises, etc.

5. Listes des Principales Activités

Objectif immédiat 2.2.1 : Adoption et exécution d'une Politique d'Investissement Infrastructuel à Haute intensité de Main-d'œuvre (PIIHIMO).

Extrant 2.2.1.1 :

1. Constituer une cellule pour la politique de l'emploi et de l'investissement.
2. Animer un atelier national d'information et de promotion.
3. Créer un comité de pilotage.

Extrant 2.2.1.2 :

4. Elaborer une stratégie nationale pour intégrer l'emploi dans les investissements d'infrastructure, préparer et lancer le processus d'approbation parlementaire de cette stratégie.
5. Etablir des mécanismes pour aligner la politique d'investissement sur la stratégie nationale de l'emploi et élaborer des stratégies pour promouvoir la création de richesses et l'utilisation des ressources locales, participer à la préparation de la Programmation des Investissements Publics.

Extrant 2.2.1.3 :

6. Elaborer une méthodologie pour évaluer l'impact des investissements d'infrastructure sur l'emploi et les dépenses en devises, et former les planificateurs et les concepteurs de programmes des ministères techniques à son utilisation, et fournir une aide aux ministères techniques dans leurs stratégies à moyen et long terme.
7. Avec la composante pour les systèmes d'information sur le marché du travail, obtenir des informations de base pertinentes sur l'emploi et les investissements d'infrastructure (sectoriels, macro-économiques, etc.).
8. Créer des mécanismes et des méthodes de contrôle et d'évaluation pour les projets basés sur la main-d'œuvre et les ressources locales, contrôler et évaluer la planification des ministères techniques, tirer des enseignements, ajuster les politiques, promouvoir des pratiques améliorées.

Extrant 2.2.1.4 :

9. Appuyer la création d'un réseau de centres de liaison pour promouvoir l'utilisation des ressources locales dans les ministères techniques et les collectivités locales.
10. En collaboration avec la composante pour les systèmes de formation, élaborer et institutionnaliser des programmes de formation pour les planificateurs, les programmeurs et le personnel technique des ministères techniques (aux échelons centralisé et décentralisé) et pour les collectivités locales.

Objectif immédiat 2.2.2 : Organisation et soutien de l'industrie nationale de la construction.

Extrant 2.2.2.1 :

1. La composante de la cellule HIMO collabore avec la composante pour le développement des petites entreprises en vue de définir des politiques et des directives et de mettre en place des mesures pratiques.

Extrant 2.2.2.2 :

2. La cellule établit un programme de communication avec le secteur privé de la construction, et assure la liaison entre les praticiens et le gouvernement.

Extrant 2.2.2.3 :

3. La collaboration entre la cellule et le ministère chargé de l'Emploi conduit à l'élaboration de législations et de directives pour protéger les travailleurs temporaires.

Extrant 2.2.2.4 :

4. La cellule encourage les associations sectorielles existantes pour atteindre les petits entrepreneurs et les travailleurs des activités HIMO et aider les nouvelles associations à se constituer.

Extrant 2.2.2.5 :

5. La cellule HIMO collabore avec l'université et les institutions techniques pour introduire l'utilisation des ressources locales et les choix technologiques dans les programmes d'études et la recherche.

Objectif immédiat 3 : Financement du renforcement des capacités et de l'amélioration des résultats de l'industrie nationale

1. Conception et réalisation d'un programme de communication utilisant divers médias pour atteindre les publics cibles : radio et télévision, séminaires, visites de chantiers, bulletins d'information, etc.
2. Réalisation d'études et communication des résultats sous une forme appropriée.

3. Conception d'un programme de formation et d'un programme de recherche – développement, présentés sous forme de propositions de financement et soumis au gouvernement et aux partenaires.

6. Présentation des composantes Principales

- La cellule pour l'emploi et l'investissement

La cellule a pour objet d'assurer une plus grande cohérence entre les moyens (investissements et dépenses courantes) et les politiques et les stratégies nationales et sectorielles, et d'aider le secteur public à mieux coordonner ses activités de croissance et de création de richesse.

La cellule travaillera à travers les différents ministères techniques à la réalisation de ses objectifs, et ne peut donc être considérée isolément de ces structures. Elle devra tenir compte de la capacité de ces ministères à planifier, programmer et exécuter les investissements, et satisfaire à leurs besoins de formation, si cela contribue véritablement à promouvoir les programmes à haute intensité de main-d'œuvre et de ressources locales.

En tant qu'instrument de promotion de l'emploi à l'échelon de la définition des politiques globales et sectorielles, et plus particulièrement en influant sur les investissements et les dépenses du gouvernement, la cellule PIIHIMO jouera un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté et l'effort pour créer et distribuer des richesses. Elle cherchera à garantir des fonds pour favoriser le développement de l'industrie nationale de la construction et l'aider à contribuer davantage à l'effort de développement. En assurant une liaison active entre le gouvernement et le secteur privé, elle contribuera à provoquer sur une plus grande échelle l'effet de stimulation que les investissements publics peuvent exercer sur le développement de l'investissement privé.

Le personnel principal de la cellule sera composé d'un macro-économiste, d'un ingénieur du génie civil ayant une expérience de l'utilisation des ressources locales, d'un planificateur de l'emploi et d'un expert en mercatique / communications.

- Le Comité de Pilotage :

Le comité de pilotage aura pour tâches de prendre les décisions stratégiques concernant l'emploi et la politique d'investissement infrastructurel, d'orienter le plan de travail de la cellule PIIHIMO et de contrôler et d'évaluer ses activités. Le cas échéant, le comité interviendra pour apporter son soutien à la cellule lors de la réalisation de ses tâches.

Le Comité comprendra quatre catégories de membres :

- 1 La première catégorie comprendra les ministères techniques chargés de la gestion des programmes HIMO (Travaux Publics, Urbanisme et Habitat, Environnement, Développement Rural, Education, Santé, etc.) qui désigneront leurs représentants. Ceux-ci constitueront le personnel responsable de leur programmation, qui habituellement travaille en interrelation avec le ministère chargé de la Programmation des Investissements Publics, en l'occurrence le ministère chargé de l'économie et du plan.
- 2 La seconde catégorie comprendra les directeurs des principaux programmes basés sur la main-d'œuvre et les ressources locales.

- 3 La troisième catégorie comprendra les représentants des principaux partenaires qui financent les programmes basés sur les ressources locales.
- 4 La quatrième catégorie sera composée par les représentants des ministères dont les attributions comprennent le travail et la décentralisation, les représentants des collectivités locales et ceux des partenaires sociaux (associations de petits entrepreneurs et de producteurs locaux de matériels, associations de travailleurs, institutions, ONG actives dans le domaine de la promotion des ressources locales).
- 5 Le Directeur National de la Planification, et le chef de la cellule HIMO seront membres de fait du comité.

7. Liste des Principaux Intrants

- Cellule pour l'emploi et l'investissement

Personnel :

- Un généraliste ou un macro économiste.
- Un ingénieur du génie civil ayant l'expérience de la technologie basée sur la main-d'œuvre et les ressources locales.
- Un planificateur de l'emploi.
- Un expert en mercatique/communication.
- Un expert en formation.
- Un sociologue.
- Des consultants.
- Du personnel de soutien.
- Des missions d'appui assurées par le BIT.
- Des équipements.
- Des moyens de communication

- Comité de pilotage

Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances assure le secrétariat du Comité de pilotage. Un texte fixera la composition et les modalités de fonctionnement dudit Comité.

8. Budget estimatif du Programme

Le coût de la composante est estimé à **Quatre cent trente six millions quatre cent soixante quinze mille (436 475 000) Francs CFA**. Les éléments du budget figurent dans le tableau ci-après :

« Programme d'Investissement d'Infrastructures à Haute Intensité d'Emploi »					
N°	Poste	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
1	Experts nationaux	16 250 000	16 250 000	16 250 000	48 750 000
2	Consultants nationaux	14 625 000	14 625 000	14 625 000	43 875 000
3	Formateurs	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
4	Déplacements	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
	Sous /total personnel	43 875 000	43 875 000	43 875 000	131 625 000
5	Visites d'études	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
6	Bourses d'études	13 000 000	13 000 000	13 000 000	39 000 000
7	Ateliers nationaux	16 250 000	16 250 000	16 250 000	48 750 000
8	Ateliers locaux	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
9	Formation sur le tas	13 000 000	13 000 000	13 000 000	39 000 000
10	Mise au point de produits	13 000 000	13 000 000	0	26 000 000
	Sous /total Formation	68 250 000	68 250 000	55 250 000	191 750 000
11	Equipements	32 500 000	13 000 000	3 250 000	48 750 000
	Sous /total équipements	32 500 000	13 000 000	3 250 000	48 750 000
12	Exploitation et entretien des Equipements	5 525 000	5 525 000	5 525 000	16 575 000
13	Frais de présentation de rapports	4 225 000	4 225 000	4 225 000	12 675 000
14	Divers	3 250 000	3 250 000	3 250 000	9 750 000
	Sous /total divers	13 000 000	13 000 000	13 000 000	39 000 000
	<i>Sous /total dépenses du Programme</i>	<i>157 625 000</i>	<i>138 125 000</i>	<i>115 375 000</i>	<i>411 125 500</i>
15	Provision pour augmentation de coûts	0	13 812 500	11 537 500	25 350 000
	Total dépenses du Programme	157 625 000	151 937 500	126 912 500	436 475 000

Volet V : Programme d'emploi pour le secteur informel urbain

Durée du Projet :

Trois (03) ans

Organisme responsable :

- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Ministères collaborant à la mise en œuvre :

- Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports
- Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Territoriales
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.

Intervenants :

- Office National de la Main-d'œuvre et de l'Emploi (ONMOE)
- AGETIPE-MALI
- Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles
- Direction Nationale de la Jeunesse
- Direction Nationale de la Promotion de la Femme
- Direction Nationale des Collectivités
- Direction Nationale de l'Action Sociale
- Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB)
- Agence de Développement Social.

Assistance technique :

Organisation Internationale du Travail

Contributions

- Gouvernement : **Francs CFA 55 068 000**
- Bénéficiaires : : **Francs CFA 27 534 000**
- Partenaires : **Francs CFA 192 738 000**
- Total des contributions : **Francs CFA 275 340 000**

1. Cadre et justification

En 2025, il est probable que le taux d'urbanisation au Mali atteint 45%. Cette croissance du taux d'urbanisation pose la problématique de la création d'emplois dans les villes. En 1989 l'enquête sur ce secteur a dénombré 457 970 actifs dans le secteur informel. Ce nombre a depuis doublé si l'on se réfère au Bilan de l'emploi de l'OEF qui a estimé le nombre d'actifs dans le secteur à 1 176 064 en 1996, soit une progression de plus de 100% en 7 ans. Cette expansion du secteur informel est l'une des mutations les plus significatives que le marché du travail a connues ces vingt dernières années. A l'instar du secteur rural, l'emploi dans le secteur informel consiste la plupart du temps au travail indépendant. Avec la crise de l'emploi au cours de ces dernières décennies, le secteur informel est devenu l'éponge de la main-d'œuvre urbaine.

Le secteur informel, malgré son importance dans la résorption du chômage, n'a pas bénéficié massivement des interventions et des programmes d'utilité publique pouvant faciliter le développement des entreprises y opérant et aider à la transformation de ce secteur de l'économie en un élément vibrant et dynamique du secteur privé¹¹. De plus, le secteur reçoit peu de ressources orientées vers le développement des infrastructures et la formation dont il a besoin. Des pratiques et règlements discriminatoires existants constituent aussi un obstacle à l'accès des entreprises du secteur aux crédits et aux opportunités du marché, empêchant ainsi l'institution ou le renforcement des liens avec le secteur moderne, à travers les marchés et les institutions de ce dernier.

Le processus de décentralisation des ressources et de la prise de décision en cours au Mali et les recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté rendent aujourd'hui essentiel la mise en œuvre d'un programme pour l'emploi informel urbain.

Cette composante s'attaquera donc au problème du chômage et du sous-emploi croissants qui accompagne l'urbanisation rapide du Mali, en mettant l'accent sur le potentiel de création d'emplois de l'économie informelle urbaine et sur la nécessité urgente d'améliorer les conditions de travail et de vie dans ce secteur.

Le Programme présente une approche intégrée de promotion d'un emploi de qualité dans le secteur informel urbain, en proposant quatre éléments clés:

- 1) le renforcement des capacités du gouvernement et des administrations communales à mettre au point des politiques et des programmes capables de stimuler la création d'emplois et d'améliorer les conditions de travail dans le secteur informel ;
- 2) l'aide directe aux travailleurs et aux employeurs de l'économie informelle, en ce qui concerne notamment le soutien organisationnel, la formation, le micro- financement, l'amélioration des conditions de travail et la protection sociale, et la promotion d'alliances stratégiques avec des groupes syndicaux et patronaux si besoin est ;
- 3) les interventions ciblant des zones et destinées à améliorer les conditions de vie et de travail dans les implantations informelles urbaines, y compris l'amélioration des infrastructures urbaines à forte intensité d'emploi gérées par les populations ou communes ; et
- 4) la recherche pragmatique et la vulgarisation d'approches relatives à la création d'emplois dans le secteur informel urbain.

Voir les paragraphes sur la politique de création d'entreprises

Au cours des deux premières années d'application du programme, un intérêt particulier sera accordé à l'élaboration de directives, de matériels de formation, d'études de cas sur les meilleures pratiques, d'une recherche fondée sur l'action ainsi qu'à la création d'une base de données sur Internet relatives aux stratégies, outils et programmes disponibles quant à la promotion d'emplois de qualité. La création de réseaux et d'échange d'expériences seront favorisé par la diffusion de l'information ainsi que par les visites d'échanges, de voyages d'études et des ateliers. Le premier objectif sera la diffusion de l'expérience et du matériel de formation dans les quatre domaines clés du Programme pour l'emploi en milieu urbain, à savoir :

- le renforcement de la capacité par des conseils et la formation offerte aux fonctionnaires communaux ;
- un soutien direct aux travailleurs et aux employeurs du secteur informel et à leur organisation ;
- la modernisation de l'infrastructure urbaine et la gestion des déchets solides avec la participation des populations dans les communes ; et
- la recherche.

Le besoin éventuel d'apports complémentaires sera évalué lors des ateliers. Ce sont là quelques-uns des mécanismes visant à améliorer la communication tant verticale qu'horizontale entre les intervenants clés à différents niveaux et de bien asseoir l'étape pour une expansion rapide de la seconde phase.

Ce programme sera mise en œuvre en étroite coordination avec d'autres composantes pertinentes du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté telles que les volets relatifs à l'équité entre les sexes, aux PME, ainsi que le volet portant sur les systèmes d'information du marché du travail et de surveillance de la pauvreté.

2. Objectifs

Objectif de développement

Augmenter les possibilités d'emploi, améliorer les conditions de travail et de vie des hommes et des femmes du secteur informel et créer une source potentielle de ressources fiscales pour les collectivités décentralisées.

Objectif immédiat n° 1:

Renforcer la capacité des collectivités décentralisées de stimuler les partenariats entre les secteurs public et privé avec et entre les autres parties prenantes pour évaluer, formuler et appliquer des politiques visant à soutenir et améliorer l'emploi dans le secteur informel.

Indicateur de réalisation :

Les plans de travail des responsables communaux témoignent des activités visant à associer les partenaires du secteur privé à la formulation de plans de développement et répartissent les rôles entre ces partenaires quant à la stratégie d'application.

Produits :

- Modules de formation à l'intention des fonctionnaires communaux relatifs à des questions concernant la promotion de l'emploi par le biais de partenariats entre les secteurs public et

privé.

- Formation et sensibilisation de 80 fonctionnaires communaux exerçant dans les communes sélectionnées des huit Régions administratives du Mali.
- Voyage d'étude concernant 25 hauts fonctionnaires dans des pays de la sous-région pour favoriser la compréhension et la sensibilisation des approches novatrices et des partenariats visant à s'attaquer aux problèmes du secteur urbain non structuré.
- Un rapport sur les missions techniques pour soutenir les initiatives visant à développer des partenariats entre les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes.

Activités :

1. Adaptation au contexte malien des modules de l'OIT relatifs à la formation des fonctionnaires communaux sur le secteur non structuré grâce à des consultants nationaux selon le cas.
2. Une fois adaptés, les modules de formation seront testés et utilisés lors d'ateliers de formation rassemblant environ 80 participants (fonctionnaires communaux et autres fonctionnaires concernés aux niveaux local et national), soit 10 participants pour chacune des huit Régions administratives du Mali. Ceci permettra une meilleure compréhension des besoins et du potentiel du secteur non structuré et renforcera leur capacité de répondre de façon positive aux initiatives du programme une fois que les projets confirmés seront appliqués au niveau national.
3. Des voyages d'études en direction des pays voisins seront menés afin d'exposer les parties prenantes aux pratiques novatrices efficaces. Les participants incluront des représentants de toutes les parties prenantes (associations du secteur non structuré, organisations communautaires, fonctionnaires communaux et nationaux, etc...).

Objectif immédiat n° 2:

Renforcer la capacité des organisations d'opérateurs du secteur informel (propriétaires-directeurs, employeurs et travailleurs) de représenter les intérêts de leurs membres, d'établir des liens stratégiques avec les organisations de travailleurs et d'employeurs et d'améliorer l'accès à des services commerciaux et sociaux durables.

Indicateurs de réalisation :

1. Les organisations du secteur informel ont formulé des plans de développement et/ou commerciaux stratégiques sur la façon de maintenir et d'augmenter leurs effectifs et/ou de renforcer les services commerciaux ou sociaux.
2. Les organisations du secteur informel contactent d'autres organisations membres et les partenaires sociaux pour leur proposer des réunions d'évaluation stratégiques et des activités conjointes.

Produits :

- Au moins une enquête sur les associations du secteur non structuré pour identifier les forces, les faiblesses et les besoins du pays.
- Matériel de formation pour les organisations du secteur informel sur la façon d'améliorer leur gestion interne, de créer des liens avec les partenaires sociaux et d'établir ou de canaliser les services pour leurs membres.
- Formation d'au moins 80 dirigeants d'organisations du secteur non structuré.
- Création d'au moins un réseau efficace d'organisations reconnues pour représenter les intérêts de leurs membres.

Activités :

1. Un appui direct sera apporté aux travailleurs et aux employeurs du secteur non structuré pour améliorer l'emploi, la productivité et les revenus par le biais d'une assistance pour qu'ils s'organisent, lorsque c'est possible par le biais d'alliances avec les partenaires sociaux que sont les organisations de travailleurs et d'employeurs. Le processus débutera par l'identification des associations existant dans le secteur informel et la tenue d'une série de réunions et d'ateliers réunissant des représentants des Pouvoirs publics, des Employeurs et des Travailleurs et des représentants d'associations du secteur informel. L'objectif sera de provoquer une prise de conscience, d'explorer les possibilités qui existent de sceller des alliances stratégiques et de renforcer l'efficacité et la capacité des organisations du secteur non structuré. Des directives seront élaborées sur la base de cette expérience.
2. Au cours des ateliers mentionnés précédemment, sera identifié le besoin de formation technique et gestionnaire à l'intention des travailleurs du secteur informel et de leurs dirigeants. La possibilité de stimuler la productivité et donc l'emploi et les revenus, sera également examinée en conjonction avec d'autres composantes du PNA/ERP. Les exigences spécifiques relatives aux apports techniques et au matériel de formation seront identifiées au cours des ateliers par le biais d'une analyse des besoins.
3. Les ateliers seront également l'occasion d'identifier les questions concernant la politique au niveau macro-économique et les façons de promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs du secteur non structuré. On y abordera également les manières novatrices de se conformer aux normes du travail par le biais de la législation existante ou d'amendements dans le but d'améliorer les revenus et les conditions de travail dans le secteur informel. Les ateliers permettront également de construire un réseau d'organisations du secteur informel.

Objectif immédiat n° 3 :

Améliorer les stratégies et les outils au service de la promotion d'emplois de qualité dans les secteurs à faibles revenus en particulier par le biais de la modernisation de l'infrastructure fondée sur la commune et le développement des petites et micros entreprises.

Indicateur de réalisation :

Les collectivités décentralisées, les ONG, les organisations communautaires et le secteur privé entreprennent des programmes de promotion de l'emploi en créant des liens sectoriels clairs et en utilisant des instruments et des outils pour améliorer la qualité des emplois.

Produits :

- Un rapport comprenant un examen des stratégies et des outils utilisés.
- Rapports des débats de trois réunions pour présenter et débattre des derniers développements et identifier les possibilités de lier les approches/programmes sectoriels.
- Au moins cinq rapports techniques pour renforcer les liens sectoriels et mettre l'accent sur les aspects qualitatifs des stratégies efficaces de promotion de l'emploi.
- Développement et diffusion d'au moins deux nouveaux outils/instruments opérationnels.
- Matériels de formation technique à l'intention des ONG, des organisations communautaires et du secteur privé concernant la modernisation de l'infrastructure par des méthodes à forte intensité d'emplois s'appuyant sur la communauté ainsi que le développement des petites et micros entreprises.
- Projet de document sur la stratégie recourant aux meilleures pratiques et outils sur la façon de promouvoir les emplois de qualité dans les Régions administratives à faible revenus.

Activités :

1. Des ateliers se tiendront pour promouvoir les politiques d'investissement participatives à forte intensité d'emplois dans la modernisation de l'infrastructure urbaine et identifier le potentiel de cette approche dans des colonies urbaines spécifiques du secteur non structuré. Les ateliers identifieront le potentiel d'investissement national et local ainsi que les possibilités de mobilisation des ressources externes en vue de l'application de ce concept.
2. Les experts nationaux mèneront des missions de suivi relatives aux recommandations faites lors des ateliers précités afin d'élaborer des interventions appropriées dans le cadre d'une Région administrative pour améliorer les conditions de vie et de travail dans les quartiers urbains pauvres et les marchés du secteur non structuré. Afin de mettre ces plans en pratique, il est prévu de mobiliser des ressources externes supplémentaires. Ces projets bénéficieront d'un soutien technique des spécialistes des méthodes à forte intensité d'emplois.
3. A l'appui des activités ci-dessus, il est prévu de fournir des conseils et une formation aux organisations et institutions locales qui auront un rôle à jouer lors de l'amélioration et de l'entretien de l'infrastructure. Ce travail, dont le coût est modeste, devra être entrepris une fois que l'engagement et la priorité auront été exprimés de telle sorte que les communautés de bases puissent dès le départ contribuer de façon significative à l'élaboration, au développement et à l'entretien du plan de modernisation de leur propre infrastructure.
4. A l'appui des activités ci-dessus, deux nouveaux outils ou instruments opérationnels seront développés, y compris du matériel de formation technique sur les méthodes à forte intensité d'emplois urbains pour la modernisation de l'infrastructure. De plus, un projet de document sur la stratégie des meilleures pratiques et outils sera produit.
5. Des études seront menées pour établir des liens entre la modernisation de l'infrastructure urbaine et la promotion de l'emploi, y compris la stimulation du développement des micro- entreprises.

Objectif immédiat n°4 :

Améliorer l'accès, l'échange et l'utilisation des données sur l'évolution du secteur non structuré, des concepts et des meilleures pratiques par le biais d'études comparatives, de recherches fondées sur l'action et de création de réseaux.

Indicateurs de la réalisation :

1. Les utilisateurs potentiels demandent la publication de rapports d'études et le site Internet est fréquemment consulté.
2. Les résultats des recherches servent de référence et sont incorporés dans les politiques et les programmes par d'autres institutions de développement et le gouvernement aux niveaux national et local.

Produits :

- Au moins cinq rapports relatifs à la recherche sur les mesures à prendre et répondant aux besoins spécifiques des partenaires dans des domaines comme l'impact de la décentralisation, la faisabilité quant au développement des entrepreneurs communautaires et les stratégies de mobilisation dans le but de forger des alliances stratégiques avec les partenaires sociaux.
- Une base de données sur Internet relatives aux stratégies, outils et programmes disponibles s'intéressant à la promotion d'emplois de qualité.
- Une base de données des consultants internationaux et nationaux expérimentés.
- Un atelier national pour évaluer les résultats du programme et planifier une phase de suivi.

Activités :

1. Des chercheurs indépendants et des institutions seront engagés pour mener une recherche et une analyse des tendances et des développements récents de l'informalisation de l'économie urbaine. Une attention particulière sera accordée à l'impact de l'intégration sous-régionale et de la mondialisation.
2. Des voyages d'études et des échanges seront organisés pour les parties prenantes clés pour tirer les enseignements des approches novatrices pertinentes dans d'autres pays. Il est important que ces échanges aient lieu précocement lors du processus de planification et d'élaboration du programme pour maximiser la capacité des intervenants de s'exposer au processus afin de participer pleinement à l'élaboration et à l'application des activités du programme.
3. La recherche concernant les mesures à prendre sera menée au niveau national pour garantir des données de base qualitatives servant à mesurer l'impact et à s'attaquer aux problèmes comme les pratiques réglementaires, l'évaluation de la faisabilité quant à l'utilisation de diverses méthodes et stratégies pour former des alliances stratégiques avec les partenaires sociaux.
4. Une base de données sur Internet et un réseau de référence seront créés pour faciliter une large diffusion de l'information et de l'expérience quant à la promotion de l'emploi de

qualité dans le secteur urbain informel.

3. Budget estimatif

Le coût de la composante est estimé à Deux **cent soixante quinze millions trois cent quarante mille (275 340 000) Francs CFA**. Les éléments du budget figurent dans le tableau ci-après :

«Emploi informel urbain»					
N°	Poste	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
1	Experts nationaux	16 250 000	16 250 000	16 250 000	48 750 000
2	Consultants nationaux	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
3	Déplacements	5 200 000	5 200 000	5 200 000	15 600 000
	Sous /total personnel	27 950 000	27 950 000	27 950 000	83 850 000
4	Ateliers régionaux	0	13 000 000	0	13 000 000
5	Ateliers nationaux	19 500 000	19 500 000	19 500 000	58 500 000
6	Formation nationale	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
7	Production de manuels	0	9 750 000	0	9 750 000
8	Bourses d'études	6 500 000	6 500 000	0	13 000 000
	Sous /total Formation	32 500 000	55 250 000	26 000 000	113 750 000
9	Equipements	29 250 000	1 950 000	1 300 000	32 500 000
	Sous /total équipement	29 250 000	1 950 000	1 300 000	32 500 000
10	Exploitation et entretien du matériel	3 250 000	3 250 000	3 250 000	9 750 000
11	Rapports	3 250 000	3 250 000	3 250 000	9 750 000
12	Divers	3 250 000	3 250 000	3 250 000	9 750 000
	Sous /total divers	9 750 000	9 750 000	9 750 000	29 250 000
	<i>Sous /total dépenses du volet</i>	<i>99 450 000</i>	<i>94 900 000</i>	<i>65 000 000</i>	<i>259 350 000</i>
	Provision pour augmentation de coûts	0	9 490 000	6 500 000	15 990 000
	Total volet	99 450 000	104 390 000	71 500 000	275 340 000

Volet VI : Consolidation des informations du marché du travail pour la surveillance de la pauvreté

Durée prévue du Projet :

Trois (03) ans

Organisme responsable :

- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Ministères collaborant à la mise en œuvre :

- Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
- Ministère de la jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
- Ministère de l'Economie et des Finances.

Intervenants :

- Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
- Direction Nationale de la Promotion de la Femme
- Direction Nationale de la Jeunesse
- Observatoire de l'Emploi et de la Formation
- Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté.

Assistance technique : Organisation Internationale du Travail (OIT)

Contributions

- Gouvernement : **Francs CFA 58 604 000**
 - Bénéficiaires : **Francs CFA 29 302 000**
 - Partenaires : **Francs CFA 205 114 000**
- Total des contributions : **Francs CFA 293 020 000**

1. Cadre et justification

La présente proposition a pour objet de contribuer à combler la lacune que constitue l'insuffisance d'indicateurs du marché du travail et de la pauvreté. Les premiers efforts seront axés sur la production d'informations et d'analyses pour soutenir l'initiative du PNA/ERP en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et la surveillance de politiques et de programmes axés sur la création d'emplois productifs et la réduction de la pauvreté. En tant que tels, ces efforts contribueront à faciliter la prise de décision sur des sujets de préoccupation majeure en matière de politique, en particulier les problèmes identifiés dans les divers volets qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme. Toutefois, il est envisagé que, lorsque le volet aura été mis en œuvre, le Mali aura une capacité améliorée d'évaluer, de surveiller et d'analyser régulièrement et de manière continue l'évolution du marché du travail et les problèmes liés à la pauvreté, afin de répondre aux besoins.

Les évaluations qui doivent être entreprises, identifieront les préoccupations majeures en matière de politique pour lesquelles des informations et des analyses sont requises. Les éléments suivants ont influé négativement sur la situation de la pauvreté :

- a) des niveaux et taux de chômage et de sous-emploi élevés, présentant un effet disproportionné considérable pour les femmes de tous âges et les jeunes hommes, les personnes invalides, et certaines zones rurales ;
- b) un glissement de plus en plus marqué du marché du travail vers le secteur informel se traduisant par un potentiel accru en termes de bas revenus, de mauvaises conditions de travail et de limitation de la protection sociale ;
- c) une érosion de la qualité de l'emploi due au « remplacement » d'emplois de « meilleure qualité » (perdus par suite de restrictions budgétaires ou de réformes dans le secteur public et de réduction des effectifs dans le secteur privé) par des emplois de « moindre qualité », principalement dans le secteur informel ;
- d) un recours plus généralisé à l'emploi occasionnel ou temporaire, au travail contractuel ou à domicile, ce qui a contribué dans certains cas à accroître la précarité et la vulnérabilité, alimentant le débat sur le point de savoir jusqu'où devrait aller la déréglementation du marché de l'emploi et quels devraient être la nature et le rythme de sa mise en œuvre ;
- e) une inadéquation et une inadéquation persistantes des capacités ;
- f) des taux élevés de migration interne contribuant à la surpopulation des zones urbaines ;
- g) le recul des salaires réels et l'inégalité croissante du revenu ;
- h) une incidence du VIH / SIDA sur la population en âge de travailler ; et
- i) l'on pense également, et ce n'est pas une surprise, que le nombre d'enfants actifs a augmenté.

Malgré la mise en place de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) et de l'Observatoire du développement humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCPM), des informations parcellaires et souvent lacunaires sur le marché de l'emploi et la pauvreté (par exemple, son ampleur au regard des besoins, le manque d'actualité et de régularité dans leur présentation, la prise en compte des zones rurales et du secteur informel), ainsi que l'inadéquation des résultats analytiques, font qu'il est difficile, entre autres, :

- a) de cibler des politiques avec suffisamment de précision pour assurer une utilisation effective des ressources limitées disponibles ;
- b) de surveiller l'incidence de l'évolution sur différents groupes et régions ou cercles et communes ; et
- c) d'évaluer l'importance du lien entre l'évolution observée et des politiques spécifiques du marché du travail, des politiques économiques et sociales générales et/ou une évolution sur laquelle les pouvoirs publics n'ont qu'une influence limitée.

Cette situation est imputable à la persistance de plusieurs contraintes, parmi lesquelles un niveau faible de dotation en personnel, des compétences techniques et du matériel insuffisant et, plus particulièrement, un niveau de priorité insuffisant lié à la collecte et à l'analyse de données dans ce domaine ou une combinaison des deux facteurs.

Ce volet cherchera donc à renforcer la capacité des pouvoirs publics et des partenaires sociaux à rassembler, traiter, analyser et diffuser régulièrement sur le marché du travail et la pauvreté des informations pouvant faciliter le débat et le dialogue sur des sujets de préoccupation majeure en matière de politiques et orienter la mise au point de politiques et de programmes dans ces domaines. Cette importance accordée au renforcement des capacités par le biais d'ateliers de formation, de séminaires et de voyages d'études a pour but d'éliminer quelques-unes des contraintes susmentionnées qui s'attachent à la collecte et à l'analyse de données nécessaires, et sont liées à l'insuffisance de la dotation en personnel et des compétences techniques dans les institutions concernées.

A cet égard, l'accent sera placé sur le renforcement des capacités des services de statistique, des ministres chargés du travail et de la planification et d'autres institutions pertinentes. Une attention sera également accordée à l'amélioration de la capacité des institutions de recherche et des universités, entre autres groupes, avec lesquelles des alliances stratégiques seront établies pour la collecte et l'analyse de données et l'exécution d'une recherche appliquée afférente au marché du travail et à la pauvreté. Une aide sera également apportée aux organisations patronales et syndicales pour améliorer leur connaissance de l'évolution du marché du travail et de questions liées à la pauvreté, et pour qu'elles puissent, au niveau national, engager autour de ces sujets de préoccupation un débat et un dialogue plus efficaces et contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et de programmes. Le volet cherchera également à instituer ou consolider, au plan national, des mécanismes qui permettent de coordonner ces activités, de s'appuyer sur des initiatives en cours ou prévues, et d'utiliser des structures institutionnelles existantes telles que la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) et l'Observatoire du développement humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCPM), dans la mesure du possible.

Plusieurs activités seront entreprises. Les activités à entreprendre incluent la promotion d'une « bonne pratique » en matière de collecte et d'analyse de données relatives au marché de l'emploi et à la pauvreté, fondées sur des méthodologies et des recommandations d'Organisations internationales, et utilisées comme modèles si besoin est, ou comme approches novatrices rentables si possible. Elles incluent aussi la traduction et l'élaboration de manuels de formation et de programmes d'éducation, ainsi que l'organisation d'atelier et de séminaires conjoints de formation et l'échange d'expérience avec des structures étrangères. Cette manière de procéder facilitera la comparabilité des résultats à travers le pays et la production de résultats valables et fiables pouvant être exploités, au niveau national, par tous les utilisateurs.

L'accent mis sur la création de capacités, par le biais d'ateliers de formation, de séminaires et de voyages d'études, a pour objet de vaincre les obstacles liés à l'insuffisance de personnel et de compétence techniques dans les institutions concernées. Une attention sera accordée également au renforcement des capacités de recherche d'institutions et d'universités, entre autres groupes, avec lesquelles des alliances stratégiques seront établies aux fins de la collecte et de l'analyse de données et de l'exécution d'une recherche appliquée liée au marché du travail et à la pauvreté. Une assistance sera également fournie à des organisations patronales et syndicales afin d'améliorer leur connaissance de l'évolution du marché du travail et des

problèmes liés à la pauvreté, et leur permettre de participer plus efficacement au débat et au dialogue national sur ces questions pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes

- Cette approche aura pour effet de montrer ce qui peut être fait avec des informations actuellement disponibles et servira également de référence pour l'évaluation de la situation actuelle en matière de travail et d'emploi.
- Elle permettra également d'identifier des lacunes et des insuffisances générales constatées dans l'information disponible.
- Elle fournira en outre une formation destinée au personnel national pour produire les résultats visés.
- Ces résultats seront utilisés pour rendre les décideurs plus attentifs à la qualité des informations et analyses relatives au marché du travail et à la pauvreté ; ils pourront être utilisés également pour influencer le mouvement de financement destiné à ces activités.

Au niveau national, cette approche consistera à tirer parti d'initiatives en cours, à identifier les contraintes actuelles et passées faisant obstacle à la réussite et à incorporer des stratégies pour en venir à bout dans le cadre du programme de travail. A cet égard, les efforts viseront à améliorer la coordination des activités par l'affectation d'un point focal (ou points focaux, l'un destiné à la surveillance du marché du travail et l'autre à la surveillance de la pauvreté) et le choix d'un mécanisme (ou de mécanismes) approprié (s) de coordination. L'accent sera mis sur l'amélioration du niveau et des formes de collaboration et de mise en réseaux entre les institutions participantes.

Des dispositions seront prises pour la tenue de consultations régulières, continues et structurées entre, d'une part, les différents producteurs d'informations relatives au marché du travail et à la pauvreté et, d'autre part, ces mêmes producteurs et les utilisateurs. Une attention sera accordée à la collecte d'informations non seulement au niveau national ou pour les zones urbaines, mais aussi pour des zones locales, urbaines ou rurales, pour fournir une base de surveillance de la situation du marché du travail et de la pauvreté et pour cibler des politiques et des programmes appropriés. A cette fin, des alliances stratégiques seront nouées ou encouragées avec diverses organisations communautaires et autres ONG représentant les pauvres, en vue d'aider à la collecte d'informations nécessaires pour la cartographie de la pauvreté et le développement de zones locales.

La question du financement des activités par des ressources nationales sera également traitée par le biais d'une combinaison appropriée de stratégies. Une attention sera également accordée à la dotation en personnel et au perfectionnement du personnel dans les institutions pertinentes afin de créer les capacités techniques et administratives nécessaires pour faire fonctionner efficacement et effectivement les systèmes de surveillance des informations relatives au marché du travail et à la pauvreté.

Au terme de la mise en œuvre des activités, l'on s'attend, concernant la portée, la qualité et la pertinence des informations du marché du travail, à une amélioration conforme aux prescriptions de la convention (n°160) et de la recommandation (n°170) de l'OIT sur les statistiques du travail. L'on s'attend également à la mise en place d'un système approprié de

surveillance de la pauvreté répondant aux besoins du Mali. Il y aura une normalisation plus complète des concepts et définitions utilisés par diverses institutions nationales, et une

meilleure diffusion des informations et autres résultats faisant appel à des moyens électroniques ou autres, lorsque cela est appropriée et faisable. En dépit des lacunes majeures quant à la portée et au champ d'application des informations relatives au marché du travail et à la pauvreté, l'approche préconisée dans le volet est incrémentielle et systématique. Il en est ainsi parce que :

- a) la collecte de données exige des ressources (humaines et financières) et les ressources disponibles sont limitées ; et
- b) la considération d'ordre pratique selon laquelle une série de données opportunes et dignes de foi (par opposition à des activités à usage unique) se construit dans le temps.

En outre, même si l'on admet le besoin crucial d'adopter des méthodes rentables de production de données, une telle mesure sera prise en rapport avec la nécessité de disposer de productions techniquement viables pouvant fournir des résultats valables et fiables, et acceptables pour toutes les parties concernées.

La mise au point réussie d'un système (ou de systèmes) de surveillance du marché du travail et de la pauvreté, les avantages importants qu'elles pourraient tirer de systèmes de cette nature fonctionnant à plein régime (un système « d'alerte rapide » pour surveiller l'incidence de politiques sur divers groupes socio-économiques et soutenir des politiques compensatoires ; un ciblage plus effectif concernant la mise au point de politiques et de programmes ; une base plus saine de négociation avec les principales institutions internationales et régionales, y compris les institutions financières internationales ; un dialogue social et un débat public plus éclairés, etc.). Des stratégies seront adoptées également pour instaurer la confiance entre les divers producteurs de données, d'une part, et entre différents utilisateurs et producteurs, d'autre part, cette confiance étant cruciale pour l'évolution à long terme des systèmes.

L'existence d'un cadre institutionnel approprié en mesure de stimuler l'emploi productif, la mise en valeur des ressources humaines et d'autres politiques et programmes, ainsi que des stratégies de réduction de la pauvreté, seront également des éléments cruciaux de réussite sans lesquels les efforts déployés pour établir un système d'information sur le marché du travail ou de surveillance de la pauvreté seront quasiment vains. Une bonne gestion et des arrangements appropriés pour conduire des consultations entre le gouvernement, les partenaires sociaux et d'autres groupes de la société civile contribueront à une formulation et une application effectives de politiques et de programmes axés sur la création d'emplois productifs et la réduction de la pauvreté.

Le cadre fourni par le présent document se prête uniquement à la mise en œuvre du volet consacré à la surveillance des informations relatives au marché du travail et à la pauvreté. Avant d'élaborer le document relatif au volet final, de larges consultations seront tenues par le gouvernement avec les partenaires sociaux, en vue d'arrêter le programme détaillé des activités à entreprendre.

Objectif de l'élaboration

Le volet contribuera à l'élaboration de politiques et de programmes visant à empoigner le problème de l'emploi et à réduire la pauvreté.

2. Objectifs immédiats, résultats attendus et activités

Le volet est conçu pour renforcer la capacité nationale de surveiller l'évolution du marché du travail et les questions liées à la pauvreté, et contribuer à la conception, à la mise en œuvre et

à la surveillance de politiques et de programmes visant à produire des emplois et à réduire la pauvreté par la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion réguliers et opportuns d'indicateurs pertinents et fiables du marché du travail et de la pauvreté. Il est également conçu pour renforcer le cadre institutionnel dans lequel s'effectuent ces tâches.

Les objectifs immédiats, les résultats attendus et les activités correspondants sont décrits dans les paragraphes suivants.

Objectif n°1

Favoriser auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux une meilleure compréhension des tendances et préoccupations de la pauvreté et du marché du travail, sur la base d'éléments matériels existants et d'une meilleure sensibilisation à l'importance d'une collecte et d'une analyse régulières d'informations sur la pauvreté et le marché du travail.

Résultats 1.1.

Obtenir de meilleures informations sur les questions liées au marché du travail et de la pauvreté.

Activités

- 1.1.1. Préparer des Termes de Références, recruter et informer les experts.
- 1.1.2. Compiler des données et des informations qualitatives existantes émanant de sources nationales et portant sur une gamme déterminée d'indicateurs et de questions liées au marché du travail et à la pauvreté.

Résultat 1.2.

Etablir un rapport national sur la situation de l'emploi, du marché du travail et de la pauvreté.

Activités

- 1.2.1. Préparer des rapports sur la situation du marché du travail et de la pauvreté, identifier des sujets de préoccupation majeure en matière de politiques.

Résultat 1.3.

Sensibiliser de hauts fonctionnaires et responsables de l'élaboration des politiques nationales de développement à l'importance d'une collecte et d'une analyse régulière de données pertinente sur le marché du travail et la pauvreté.

Activités

- 1.3.1. Organiser des séminaires à l'intention de fonctionnaires de haut rang en vue de diffuser les conclusions de rapports et d'en évaluer l'incidence sur la formulation ou la reformulation des politiques, et d'appeler l'attention sur la nécessité de disposer de meilleures informations et analyses pour une surveillance continue de l'évolution du marché du travail et des questions liées à la pauvreté.
- 1.3.2. Préparer et diffuser largement les rapports des séminaires nationaux.

Objectif n°2

Renforcer les systèmes d'information nationaux existants et capables de contribuer à la surveillance du marché du travail et de la situation de la pauvreté ainsi qu'à la formulation de politiques et de programmes de création d'emplois et de réduction de la pauvreté.

Résultat 2.1.

Mettre en place des arrangements et des mécanismes institutionnels appropriés pour la collecte et l'analyse de données relatives au marché du travail et à la pauvreté.

Activités

- 2.2.1 Réexaminer des arrangements et des mécanismes existants destinés à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion d'information en relation avec les besoins en matière de formulation et de surveillance de politiques.
- 2.2.2. Evaluer les arrangements existants en vue de coordonner les activités et faciliter le dialogue entrepris par les utilisateurs et les producteurs de données.
- 2.2.3. Evaluer auprès des diverses parties concernées, y compris les pouvoirs publics et les organisations patronales et syndicales, les contraintes existantes liées à la dotation en personnel, aux compétences techniques et à l'équipement.
- 2.2.4. Réexaminer les choix pour optimiser les performances des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse des informations, pour tenir compte des besoins des principales parties concernées ainsi que des arrangements et des mécanismes déjà en place.
- 2.2.5. Préparer un rapport sur une approche à adopter pour renforcer les systèmes, y compris sur la manière de faire face aux contraintes actuelles, et pour identifier le rôle des diverses parties concernées dans le cadre du processus.
- 2.2.6. Elaborer des plans d'exécution limités dans le temps qui prennent en compte le programme de travail à mettre en œuvre.

Résultat 2.2

Amener des fonctionnaires nationaux ayant reçu une bonne formation dans des institutions pertinentes à participer à la mise en œuvre des systèmes d'information et au travail des organisations patronales et syndicales.

- 2.3.1. Evaluer les besoins de formation des fonctionnaires aux techniques, concepts et définitions liés à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion d'informations relatives au marché du travail et à la pauvreté.
- 2.3.2. Organiser et conduire une série d'ateliers méthodologiques pour satisfaire les besoins identifiés ci-dessus. Identifier et mettre en œuvre un programme approprié de stages et de voyages d'études.

2.3.3. Organiser et conduire une série d'ateliers et de séminaires pour améliorer l'efficacité de la gestion et du fonctionnement des systèmes d'information.

2.3.4. Produire des manuels et des programmes d'études destinées à soutenir les activités de formation.

Résultats 2.3

Etablissement et amélioration des capacités et des mécanismes destinés à produire des indicateurs opportuns et fiables relatifs au marché du travail et à la pauvreté et des résultats analytiques.

Activités

2.3.1. Appliquer le programme national mis au point.

Objectif n°3

Décentraliser les systèmes d'information sur le marché du travail

Résultats 3.1

Renforcer les antennes régionales de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation.

Activités

3.1.1 Réaliser les études de faisabilité.

3.1.2 Adopter les dossiers de Projet

3.1.4 Renforcer les antennes régionales de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation existantes.

3. Bénéficiaires visés

Les Systèmes d'information sur le marché du travail et la pauvreté existants, les utilisateurs d'information (demandeurs d'emploi, décideurs publics et privés et partenaires au développement)

4. Budget estimatif

Le coût de la composante est estimé à **Deux cent quatre vingt treize millions vingt mille (293 020 000) Francs CFA**. Les éléments du budget figurent dans le tableau ci-après :

« Consolidation du système d'Information du Marché du Travail »					
N°	Poste	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
1	Experts nationaux	22 750 000	22 750 000	22 750 000	68 250 000
2	Consultants nationaux	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
3	Déplacements	7 150 000	7 150 000	7 150 000	21 450 000
	Sous /total personnel	36 400 000	36 400 000	36 400 000	109 200 000
4	Ateliers régionaux	0	11 050 000	11 050 000	22 100 000
5	Séminaire/Ateliers nationaux	9 750 000	9 750 000	9 750 000	29 250 000
6	Voyages d'études	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
7	Production de manuels	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
	Sous /total Formation	22 750 000	33 800 000	33 800 000	90 350 000
8	Matériel	24 700 000	6 500 000	3 250 000	34 450 000
	Sous /total matériel	24 700 000	6 500 000	3 250 000	34 450 000
9	Exploitation et entretien du matériel	0	4 875 000	4 875 000	9 750 000
10	Rapports	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
11	Divers	3 900 000	3 900 000	3 900 000	11 700 000
	Sous /total divers	10 400 000	15 275 000	15 275 000	40 950 000
	<i>Sous /total dépenses du volet</i>	<i>94 250 000</i>	<i>91 975 000</i>	<i>88 725 000</i>	<i>274 950 000</i>
12	Provision pour augmentation de coûts	0	9 197 500	8 872 500	18 070 000
	Total / volet	94 250 000	101 172 500	97 597 500	293 020 000

Volet VII : Politiques et systèmes de formation

Durée du Projet :

Trois (03) ans

Organisme responsable :

- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Ministères collaborant à la mise en œuvre :

- Ministère de l'Education
- Ministère de la jeunesse et des Sports
- Ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
- Ministère de l'Industrie du commerce et des Transports
- Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.

Intervenants :

- Direction Nationale de l'Enseignement technique et Professionnel
- Direction Nationale de la Promotion de la Femme
- Direction Nationale de la Jeunesse
- Université du Mali
- ONMOE
- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
- Observatoire de l'Emploi et de la Formation
- Fédération Nationale des Employeurs du Mali
- Fédération Nationale des Artisans du Mali
- ONG intervenant dans le domaine de la formation

Assistance technique : Organisation Internationale du Travail.

Contributions

- Gouvernement : **Francs CFA 70 122 000**
- Bénéficiaires : **Francs CFA 35 061 000**
- Partenaires : **Francs CFA 245 427 000**
- Total des contributions : **Francs CFA 350 610 000**

1. Cadre et justification

A ce jour, les systèmes et politiques de formation ont été pour les moins inaptes à donner à la majorité de la population les moyens de trouver un emploi sur le marché du travail, à augmenter les capacités pour améliorer la productivité, à atteindre les personnes jusqu'ici privées d'accès à la formation et à répondre à leurs aspirations à de meilleures conditions de vie. Les systèmes et politiques de formation demeurent entravés par des problèmes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et d'équité sociale.

Le Mali, à l'instar de nombreux pays africains, a entrepris ces dernières années un programme de réformes, à travers le Projet de Consolidation de la Formation Professionnelle (PCFP), le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Emploi (PAFPE) et le Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Culture (PRODEC), de sa politique et de son système d'éducation et de formation, afin de donner à la formation la place qui lui sied en tant que facteur important contribuant à la croissance économique, à l'emploi et à la productivité, ainsi qu'à une qualité améliorée des biens et des services.

Le Mali s'efforce donc d'instituer de nouveaux systèmes d'élaboration de politiques, de prise de décisions et de gestion prévoyant une plus grande participation, l'obligation de rendre des comptes et une nouvelle définition des responsabilités et rôles des partenaires, acteurs et institutions intéressés par la mise en valeur des ressources humaines et la formation. Un autre axe de réforme connexe consiste à amener d'autres acteurs que l'Etat, notamment des entreprises et des organisations locales, à partager les coûts de financement de la formation, ainsi qu'à mobiliser davantage de ressources à cette fin. La pertinence de la formation est recherchée à travers une réorientation de plus en plus importante de l'ensemble du système éducatif et de formation technique et professionnelle (EFTP), y compris les contenus et les modalités de la formation, axées sur le développement des capacités de créer l'esprit d'entreprise, des activités indépendantes, et des emplois dans le secteur informel où, nécessité oblige, la plupart des travailleurs maliens doivent gagner leur vie.

Le Mali entend mettre de plus en plus l'accent sur l'importance de cibler soigneusement les efforts de formation suivant des critères d'efficacité et d'équité sociale. Pour aider à cibler la formation, il a été mis en place un Observatoire de l'Emploi et de la Formation (O.E.F), le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et l'Apprentissage (FAFPA) et les Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE) afin d'évaluer la demande économique et les besoins sociaux de formation. Le Mali est également entrain d'explorer les moyens de mettre en place un système de normes d'aptitude, de certification et de reconnaissance de la formation tant formelle qu'informelle dans le cadre d'un effort visant à les adapter aux exigences de l'économie en matière de compétences.

Comme la plupart des pays africains, le Mali reste confronté à la tâche difficile de cibler des stratégies et programmes d'action capables de répondre effectivement aux besoins de formation et de perfectionnement des groupes visés à savoir les jeunes, les femmes et les pauvres.

Le principal objectif du volet proposé est de renforcer la capacité nationale à poursuivre cette tâche. Le présent document propose, en matière de renforcement des capacités, une approche à plusieurs axes s'articulant autour des points suivants :

- le renforcement et la mise en œuvre de la gestion de l'élaboration d'une politique de formation en vue de satisfaire les besoins en formation des bénéficiaires visés ;

- la mobilisation de ressources financières destinés expressément à cibler des groupes de population déterminés et à faire en sorte que ces derniers accèdent convenablement à ces ressources ;
- le renforcement des systèmes d'information relatifs au marché du travail et à la formation, destinés à rassembler et diffuser des informations sur les besoins et les possibilités de formation pour les bénéficiaires visés ;
- l'établissement de mécanismes de reconnaissance et de certification des capacités et compétences acquises par les groupes visés, indépendamment du lieu ou du mode d'acquisition ;
- la réorientation du mode de fourniture de la formation et garantie d'un accès approprié des groupes visés à des programmes et modes de formation plus adaptés à leurs besoins d'acquisition de nouvelles compétences.

2. Bénéficiaires visés

Les bénéficiaires directement visés par cet élément sont: i) les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs en matière de formation à tous les niveaux; ii) les organisations de base représentant des micros entreprises du secteur informel, les entrepreneurs, les paysans, les coopératives, les travailleurs, etc.

Les bénéficiaires finaux visés sont les groupes de population défavorisés, les femmes et les jeunes chômeurs ruraux.

3. Stratégie du volet

Ce volet "Formation" vise à renforcer la capacité des bénéficiaires directs pour mieux satisfaire les besoins en formation et en perfectionnement des bénéficiaires finaux. L'intervention portera sur cinq principaux axes du système de formation :

- 1) La gestion de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de formation;
- 2) Le financement de la formation;
- 3) L'évaluation des besoins de formation et orientation professionnelle fondés sur des informations opportunes relatives au marché du travail et à la formation;
- 4) L'instauration d'un système de reconnaissance et de certification des compétences;
- 5) la réorientation des prestations de formation (programmes et modes de formation) visant à satisfaire les besoins identifiés des bénéficiaires visés.

La stratégie du volet sera formulée et appliquée par une équipe nationale composée de responsables de l'élaboration des politiques et d'administrateurs, ainsi que de représentants des partenaires sociaux et des organisations de base ayant un intérêt dans la formation des bénéficiaires finaux visés. Un coordonnateur national du volet "Formation" sera chargé de définir et de coordonner l'action de l'équipe nationale.

La stratégie du volet "Politiques et systèmes de formation" comprend les éléments suivants:

1. Examen et évaluation du système de formation et formulation d'un plan national d'action.
 - analyse et évaluation des carences et des lacunes du système de formation par référence particulière à l'objectif de satisfaction des besoins des bénéficiaires visés;

- identification des besoins de renforcement des capacités des bénéficiaires directs;
 - établissement des conclusions de cette analyse et formulation de recommandations en vue d'apporter des améliorations;
 - organisation d'un séminaire national et participation à un séminaire pour valider les conclusions et recommandations.
2. Préparation de directives fondées sur les analyses et les conclusions concernant le système de formation (point 1 ci-dessous).
 - établissement des directives concernant les cinq domaines du système de formation dans lequel des Termes de références auront été produits ;
 - participation à un séminaire réunissant des responsables de l'élaboration de politiques et des spécialistes pour valider et compléter les directives;
 - ce séminaire sera précédé d'ateliers qui entreprendront un examen technique final des directives.
 3. Formulation par l'équipe nationale d'un plan national d'action visant à réorienter le système de formation.
 - organisation de séminaires nationaux pour valider le plan d'action
 4. Renforcement des capacités / activités de formation et assistance technique pour aider à la mise en œuvre du plan national d'action.
 - organisation de séminaires de formation nationaux sur des questions spécifiques en fonction des besoins ;
 - mise en œuvre des éléments du plan national d'action pilote.
 5. Participation à la création de réseaux régionaux d'échange d'informations et d'expérience dans les cinq domaines du système de formation.
 - mise au point du concept de réseau ;
 - ouverture et gestion d'un site Internet dans un des cinq domaines du système de formation.
 6. Evaluation du volet "Formation"
 - le coordonnateur national prépare des rapports intermédiaires annuels ;
 - des évaluateurs indépendants effectuent une évaluation finale et rédigent un rapport ;
 - organisation d'un séminaire final d'évaluation avec des responsables de l'élaboration des politiques.

7. Suivi

- Le suivi est assuré par les différents intervenants dans le cadre de ce Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté.

4. Objectifs Immédiats, Résultats et Activités

Objectifs :

Le programme renforce les capacités nationales dans les cinq domaines du système de formation identifiés ci-dessus. A l'issue du Programme, l'on espère que:

- Les autorités chargées de la formation, les décideurs et les partenaires sociaux, y compris les organisations de base, pourront établir un dialogue en matière de politiques, influencer sur la réforme du système de formation, et auront préparé un plan d'action pour réorienter le système de manière à ce qu'il puisse répondre effectivement aux besoins d'emplois et de perfectionnement des bénéficiaires finaux visés.
- Les organisations représentant les micro entreprises, les artisans, les coopératives, les travailleurs indépendants et les apprentis dans l'économie informelle auront entrepris l'évaluation des besoins de leurs membres, La formulation de projets de formation et auront amélioré l'accès aux sources de financement de la formation de leurs membres.
- L'Observatoire de l'Emploi et de la Formation aura entrepris de recueillir, analyser et vulgariser auprès des utilisateurs des informations pertinentes et opportunes concernant les besoins et les possibilités d'accès à la formation.
- Les autorités chargées de la formation auront entrepris d'établir ou d'améliorer le système en vue de définir, identifier et certifier les capacités ou compétences acquises par le biais d'une formation formelle ou informelle ou de l'expérience.
- Les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs ainsi que les fournisseurs de formation auront entrepris des activités visant à réorienter le contenu et les modalités des programmes de formation formels ou informels pour mieux répondre aux besoins des groupes visés; les organisations représentant les bénéficiaires visés seront à même d'influer sur ce processus.

Résultat 1.1 :

Etablir une synthèse, des conclusions et des recommandations visant l'amélioration des politiques et pratiques de formation fondées sur des études nationales qui analysent et déterminent les forces, carences et lacunes des politiques et systèmes de formation, pour ce qui a notamment trait à l'objectif de répondre aux besoins des bénéficiaires visés.

Activités :

- 1.1.1. L'équipe nationale évaluera, dans le cadre des réformes récemment entreprises dans les cinq domaines du système et de la politique de formation, les objectifs visés par ces politiques, et le cadre politique, institutionnel et de gestion, ainsi que l'infrastructure de soutien de la formation, y compris la participation de divers acteurs à la mise au point de politiques et programmes de formation. L'équipe identifiera les contraintes et les goulots d'étranglement qui auront entravé la réalisation des objectifs

de formation, les prestations de formation inadaptées et l'accès inapproprié des bénéficiaires finaux à la formation. Sur la base de ces évaluations, l'équipe nationale formulera des recommandations en vue d'apporter des améliorations. Les activités débouchant sur le Résultat 1.1 sont énumérées ci-après:

- 1.1.1.1 Examiner l'élaboration des politiques et les pratiques de gestion ainsi que le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la formation, à l'aune de leur pertinence, efficacité et efficience à atteindre les bénéficiaires visés.
- 1.1.1.2 Examiner les mécanismes existants et les sources de financement de la formation; examiner dans quelle mesure les bénéficiaires visés ont accès à ces sources; identifier les contraintes et difficultés qu'ils rencontrent ; et formuler des recommandations en vue d'apporter des améliorations.
- 1.1.1.3 Examiner le cadre institutionnel dans lequel s'effectuent la collecte et l'analyse des informations socio-économiques et les informations du marché du travail ; les sources et la qualité des informations disponibles concernant les marchés du travail dans les zones rurales et le secteur informel, les caractéristiques de la population active, y compris des profils éducationnels et de profils des compétences, les tendances de l'emploi, du sous-emploi et du chômage; les besoins de formation et les possibilités d'accès à la formation (tant formelle qu'informelle); les carences institutionnelles et les lacunes en matière d'information; et formuler des recommandations visant à améliorer la pertinence du système d'information du marché du travail.
- 1.1.1.4 Examiner les systèmes existants en vue d'identifier, de reconnaître et de certifier les capacités et les compétences relatives aux bénéficiaires finaux visés, tirer des conclusions, et proposer des recommandations pour la mise au point ou l'amélioration des systèmes.
- 1.1.1.5 Evaluer les expériences de modification du contenu et des modalités du programme EFPT, et d'intégration de l'esprit d'entreprise dans de tels programmes, et préparer des recommandations pour apporter les modifications requises dans les institutions et les programmes EFTP.
- 1.1.1.6 Examiner l'apprentissage et formuler des recommandations visant à améliorer sa pertinence et sa qualité.

Tâches dévolues à l'équipe nationale :

- sur la base des activités susmentionnées, préparer un projet de rapport de synthèse;
- organiser un atelier technique et un séminaire sur l'élaboration de politiques pour consolider et valider le rapport et les recommandations.

Résultat 1.2 :

Adoption de directives relatives à la politique de formation informant les décideurs sur l'introduction de politiques correctives et de mesures de gestion dans le but d'éliminer les contraintes et les goulots d'étranglement identifiés au titre du Résultat 1.1. Ces directives fourniront des outils de soutien aux activités de formation et de renforcement des capacités destinées aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs en vue de la mise en œuvre du plan national d'action.

Activités :

1.2.1 Etablir les directives. Les directives comprendront cinq parties:

1.2.1.1 Directives concernant l'analyse et la formulation de politiques de formation. Ces directives sont fondées sur la synthèse et la recommandation des études nationales (Résultat 1.1). Destinées aux responsables de l'élaboration des politiques et aux décideurs, ces directives informeront sur la coordination des politiques de formation avec des politiques économiques, sociales et de l'emploi; le renforcement des partenariats locaux sur la formation associant les bénéficiaires directs visés aux décisions liées à leur formation; et l'instauration, entre les institutions de formation et les représentants des bénéficiaires visés, d'un dialogue sur les politiques de formation visant les groupes finaux visés.

1.2.1.2 Directives concernant le financement de la formation proposant des stratégies nouvelles ou améliorées, des sources et des mécanismes de financement de la formation, adaptés aux besoins des bénéficiaires visés.

1.2.1.3 Directives concernant les informations du marché destinées à la formation qui prennent en compte des matériels et des manuels de formation pour l'amélioration institutionnelle du système d'information du marché du travail, ainsi que pour la collecte, l'analyse et la production d'information du marché du travail à l'intention des différents utilisateurs finaux. Ces directives informeront également des utilisateurs potentiels importants (responsables de l'élaboration des politiques de formation et bénéficiaires) sur la manière d'exploiter et d'utiliser les informations.

1.2.1.4 Directives concernant la reconnaissance et la certification des capacités et des compétences destinées à créer ou améliorer des systèmes d'identification, de reconnaissance et de certification des capacités et compétences, et à améliorer l'accès des groupes visés à ces systèmes.

1.2.1.5 Directives concernant le contenu et les modalités du programme de formation pour améliorer le contenu du programme de formation, introduire l'esprit d'entreprise dans les programmes EFTP et renforcer l'apprentissage.

1.2.2. Valider les directives et rechercher un consensus national pour leur mise en œuvre.

Peaufiner le projet de directives dans les cinq domaines du système de formation dans le cadre d'un séminaire technique national. Un séminaire national subséquent validera ces directives et identifiera les partenaires pertinents (décideurs nationaux, représentants d'institutions financières intéressées, partenaires sociaux, partenaires, ONG, et organisations des bénéficiaires visés) en vue de leur application.

Résultats 1.3 :

Mise en place du plan national d'action.

Activités :

1.3.1. Sur la base des évaluations nationales et des directives, l'équipe nationale produira un projet de plan national.

- 1.3.2. Organisation de séminaires nationaux à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des principales parties intéressées à la formation (y compris les partenaires) pour valider le plan national d'action, proposer des applications pilotes et construire des partenariats pour leur mise en œuvre.

Résultat 1.4 :

Concevoir des programmes de renforcement des capacités et de formation pour les bénéficiaires directs et surveiller le plan national d'action.

Activités :

- 1.4.1. Les directives seront diffusées et une formation organisée à l'intention des principaux partenaires, sur la base des besoins identifiés dans le plan national d'action. Les activités de formation possibles incluent:

1.4.1.1 Développement général et élaboration de politiques

Organisation d'un séminaire à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs; ce séminaire est destiné à coordonner les politiques de formation avec les politiques économiques, sociales et d'emploi.

Organisation de séminaires tripartites nationaux destinés à renforcer les partenariats locaux en matière de formation, et associant les bénéficiaires directs visés aux décisions concernant leur formation.

Organisation de séminaires nationaux de formation et de vulgarisation de l'information à l'intention des membres d'institutions de formation, à divers niveaux, en vue de les amener à entreprendre un dialogue sur les politiques de formation destinées aux groupes finaux visés.

1.4.1.2 Financement

Participation à un séminaire régional de formation à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, des partenaires sociaux, des représentants des groupes visés et des fournisseurs de formation, afin de les familiariser avec de nouveaux mécanismes de financement, le rôle des divers acteurs, les critères et procédures à suivre, les résultats attendus.

Organisation d'ateliers nationaux sur le financement d'institutions visant une meilleure gestion et une réorientation des programmes pour répondre aux besoins des bénéficiaires visés.

Organisation d'ateliers nationaux/locaux à l'intention des représentants des bénéficiaires visés pour identifier les besoins de formation, formuler des projets de formation, identifier des possibilités en matériel de formation et mobiliser le financement nécessaire.

1.4.1.3 Information du Marché du Travail

Organisation d'ateliers de formation à l'intention des principaux fournisseurs et vulgarisateurs des Informations du Marché du Travail (IMT).

Organisation d'ateliers de formation à l'intention des principaux utilisateurs des Informations du Marché du Travail.

1.4.1.4 Reconnaissance et certification de capacités et compétences

Participation à des séminaires régionaux ou sous-régionaux à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques concernant la mise en place ou l'amélioration de systèmes régionaux ou sous-régionaux permettant d'identifier, de reconnaître et de certifier des capacités et des compétences adaptées aux besoins des bénéficiaires visés.

Participation à des ateliers techniques sous-régionaux, à l'intention de spécialistes, destinés à identifier, reconnaître et certifier des capacités et des compétences

1.4.1.5 Contenu et modalités du programme de formation

Participation à des ateliers sous-régionaux/nationaux à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs en vue de mieux les sensibiliser à la nécessité de réorienter le contenu et les modalités du programme de formation pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires visés.

Organisation d'ateliers nationaux à l'intention des prestataires de formation concernant les voies et moyens de réorienter le contenu et les modalités de cette formation.

1.4.2. Surveillance d'évaluation de la mise en œuvre du plan national d'action

Activités :

1.5.1 Participer à la mise au point de réseaux régionaux d'échanges d'informations et d'expérience dans les cinq domaines du système de formation en utilisant Internet comme moyen de communication.

1.5.2 Participer à un atelier régional avec des pays de la sous région pour arrêter définitivement la conception du réseau, s'accorder sur le plan de travail et établir des partenariats concernant la mise au point des sites du réseau.

1.5.3 Participer à la création des sites et du réseau régional sur Internet.

1.5.4 Solliciter une assistance technique pour le réseau.

Résultat 1.6 :

Evaluation du volet « Politiques et systèmes de formation ».

Activités :

1.6.1. Le coordonnateur national prépare les rapports intermédiaires annuels.

1.6.2. Des évaluateurs indépendants évaluent le volet et prépare un rapport d'évaluation.

1.6.3. Organisation d'un séminaire d'évaluation finale avec les responsables de l'élaboration des politiques.

5. Budget estimatif

Le coût de la composante est estimé à **Trois cent cinquante millions six cent un mille (350 601 000) Francs CFA**. Les éléments du budget figurent dans le tableau ci-après :

«Politiques et Systèmes de Formation»					
N°	Poste	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Total
1	Experts nationaux	26 000 000	26 000 000	26 000 000	78 000 000
2	Consultants nationaux	9 750 000	9 750 000	9 750 000	29 250 000
3	Déplacements	6 500 000	6 500 000	6 500 000	19 500 000
	Sous /total personnel	42 250 000	42 250 000	42 250 000	126 750 000
4	Etudes nationales	9 750 000	9 750 000	0	19 500 000
5	Préparations Directives	19 500 000	26 000 000	19 500 000	65 000 000
	Ateliers régionaux	0	19 500 000	0	19 500 000
6	Ateliers nationaux	13 000 000	13 000 000	0	26 000 000
	Sous /total Formation	42 250 000	68 250 000	19 500 000	130 000 000
7	Matériel	21 450 000	6 500 000	2 600 000	30 550 000
8	Equipements du Site Internet	0	13 000 000	0	13 000 000
	Sous /total matériel	21 450 000	19 500 000	2 600 000	43 550 000
9	Exploitation et entretien du matériel et des équipements	2 600 000	2 600 000	2 600 000	7 800 000
10	Rapports	4 550 000	6 500 000	3 250 000	14 300 000
11	Divers	2 275 000	2 275 000	2 275 000	6 825 000
	Sous /total divers	9 425 000	11 375 000	8 125 000	28 925 000
	<i>Sous /total dépenses du Volet</i>	<i>115 375 000</i>	<i>141 375 000</i>	<i>72 475 000</i>	<i>329 225 000</i>
	Provision pour augmentation de coûts	0	14 137 500	7 247 500	21 385 000
	Total / volet	115 375 000	155 512 500	79 722 500	350 610 000

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : INDICATEURS DE SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

OBJECTIFS INDICATEURS	PERIODICITE	SOURCES
Taux de Chômage	Annuel	Enquête
Taux de sous-emploi	Annuel	Enquête
Nombre d'emplois créés par le secteur moderne	Annuel	Enquête
Nombre d'emplois créés par le secteur informel	Annuel	Enquête
Nombre annuel de PME créés	Annuel	Enquête
Taux d'activité par sexe	Annuel	Enquête
Indice de réduction de la pauvreté (nombre de villages qui estiment avoir vu leur niveau augmenter, sur la base d'indicateurs socio-économiques)	Annuel	ODHD/ Enquête
Nombre de bureaux de placement fonctionnels	Annuel	OEF

VOLET I : L'EMPLOI COOPERATIF

OBJECTIFS	INDICATEURS
Créer des possibilités d'emploi indépendant par la promotion de coopératives autonomes de travailleurs indépendants ou d'organisations similaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de coopératives créées - Nombre moyen d'emplois créés par coopérative - Proportion de coopératives formées - Nombre de séances de formation organisées.
Créer un environnement favorable pour les coopératives (création d'institutions au niveau macro-économique).	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes pris en faveur des coopératives. - Nombre de textes relus.
Etablir un réseau d'organismes et l'associer à la promotion d'entreprises possédées en propriété commune (création d'institution aux niveaux national, régional et local).	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organismes de promotion créés. - Nombre d'entreprises créées. - Nombre de réunions de consultation avec experts.

VOLET II : PROMOTION DE L'EMPLOI DES FEMMES

OBJECTIFS	INDICATEURS
Prendre en compte dans les programmes de réforme économique, l'équité entre les sexes.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures formées en approche genre. - Nombre d'analyses faites sur l'approche. - Rapport Homme/Femme par catégorie socio-professionnelle. - Taux de chômage par sexe. - Revenu moyen par sexe et par activité.
Accroître les compétences.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises dirigées par des femmes. - Nombre de femmes formées. - Nombre de séances de formation organisées.

VOLET III : DEVELOPPEMENT DES PME

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p>Sous-volet 1 : module d'appui des politiques spécifiquement destinées aux PME :</p> <p>Renforcer la capacité des services d'appui à formuler des politiques globales pour la promotion des micro secteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de formation organisées - Nombre de micro-entreprises créées.
<p>Formuler et adopter une politique favorable à la création et à la promotion des PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes créés en faveur des PME - Nombre de textes lus.
<p>Sous-volet 2 : Centres de promotion et de soutien des entreprises :</p> <p>Améliorer l'assistance apportées aux PME dans les régions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CPSE mis en place - Nombre de PME assistées.
<p>Sous-volet 3 : Soutien des ONG locales :</p> <p>Fournir à un réseau d'ONG et de bénévoles un appui à la création d'institutions au niveau régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances organisées par les ONG en faveur des PME - Nombre de PME bénéficiaires
<p>Sous-volet 4 : Evolution du marché :</p> <p>Accélérer le développement des petites entreprises pour leur accès aux marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés sous-traités par les PME - - Nombre de PME bénéficiaires
<p>Améliorer l'accès des petites entreprises aux marchés publics locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PME bénéficiant de marchés publics locaux - Montant moyen des marchés
<p>Sous-volet 5 : Renforcement des intermédiaires du système de soutien financier en faveur des PME :</p> <p>Renforcer les liens fonctionnels entre le secteur de la petite entreprise et les institutions financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PME formées en micro-finance - Nombre de crédits accordés
<p>Sous-volet 6 : Introduction de la formation axée sur l'emploi indépendant :</p> <p>Introduire dans les programmes d'enseignement des CFP, le développement de l'esprit d'entreprise et de formation à la gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de CFP appliquant la gestion d'entreprises
<p>Produire des programmes de formation reflétant les besoins du marché et les possibilités d'emploi dans les régions</p>	<p>Indicateur d'adéquation formation emploi= nombre formé/nombre placé sur le marché de l'emploi.</p>
<p>Créer et consolider un système de soutien communautaire pour les CFP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres de promotion et de soutien des entreprises (CPSE) créées - Nombre de stage organisés par les CPSE en faveur des CFP
<p>Créer unes « culture d'entreprise » au sein des institutions de formation choisies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises formées à la « culture d'entreprise »
<p>Elargir le cercle national d'entrepreneurs potentiels et améliorer leurs chances de réussite dans l'emploi indépendant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de formation organisées en entrepreneuriat - Nombre de personnes ressources nationales formées à l'éducation en entrepreneuriat
<p>Sous-volet 7 : services consultatifs sur les activités des femmes :</p> <p>Augmenter le nombre de nouvelles entreprises appartenant à des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de femmes chefs d'entreprises - Proportion de femmes chefs d'entreprises formées.

Volet IV : INFRASTRUCTURES A HAUTE INTENSITE D'EMPLOI

OBJECTIFS	INDICATEURS
Adopter et appliquer la politique d'investissement infrastructurel à haute intensité de main-d'œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - % du BSI affecté aux projets basés sur la main-d'œuvre et les ressources locales - Montant moyen de fonds garantis pour l'entretien
Organiser et soutenir l'industrie nationale de la construction	Nombre de petites industries nationales de construction créées
Financer le renforcement des capacités et l'amélioration des résultats de l'industrie nationale	Nombre de PME bénéficiant de programme de formation axé sur les méthodes HIMO

VOLET V : L'EMPLOI INFORMEL EN MILIEU URBAIN

OBJECTIFS	INDICATEURS
Renforcer les capacités des collectivités décentralisées dans la formulation, l'application des politiques visant à soutenir et améliorer l'emploi dans le secteur informel	<ul style="list-style-type: none"> - % de collectivités formées - Nombre de personnes ayant bénéficiés de formation
Renforcer la capacité des organisations d'opérateurs du secteur informel	% d'organisation d'opérateurs disposant de plans de développement et/ou commerciaux stratégiques.
Améliorer les stratégies et les outils au service de la promotion d'emploi de qualité dans les secteurs à faibles revenus	% de collectivités décentralisées, d'ONG, d'organisations communautaires et du secteur privé, utilisant des instruments et des outils pour améliorer la qualité des emplois.
Améliorer l'accès, l'échange et l'utilisation des données sur l'évolution du secteur informel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports publiés - % de résultats de recherche incorporés dans les politiques et programmes de développement

VOLET VI : CONSOLIDATION DES INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

OBJECTIFS	INDICATEURS
Sensibiliser les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à l'importance de la collecte et de l'analyse régulières d'informations sur la pauvreté et le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rapports publiés. - Nombre d'ateliers organisés. - Nombre de séances d'informations organisées
Renforcer les systèmes d'information nationaux existants	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cadre formés. - Nombre d'ateliers organisés
Décentraliser les systèmes d'information sur le marché du travail	- % d'antennes régionales opérationnelles.

VOLET VII : POLITIQUES ET SYSTEMES DE FORMATION

OBJECTIFS	INDICATEURS
Renforcer les capacités nationales dans cinq domaines	- Nombre de personnes et de structures formées

ANNEXE N° 2 : TABLEAUX FINANCIERS DES VOLETS DU PNA/ERP

ANNEXE N° 3 : TABLEAUX DES SOURCES DE FINANCEMENT

ANNEXE N° 4 : TABLEAU RECAPITULATIF

MONOGRAPHIE DU MALI

MONOGRAPHIE

CONTEXTE PHYSIQUE ET NATUREL

Le Mali a une superficie de 1 241 238 km² et une population estimée en 1998 à 9 790 492 habitants résidents. Le Mali est un pays continental qui partage ses frontières sur une longueur d'environ 7000 km avec sept autres pays (Algérie, Burkina –Faso, Côte –d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger et Sénégal). Cette continentalité et les déficits cycliques de la pluviométrie constituent des contraintes physiques et naturelles qui ont de répercussions sur la situation et le niveau de développement du pays.

Le Mali demeure encore un pays moins avancé (PMA). Mais son sous-sol recèle d'importantes ressources (or, phosphates, bauxite, fer, diamant...). Il est également doté de grandes potentialités en superficies irrigables et parcouru par deux grands fleuves de l'Afrique de l'Ouest (le Niger et le Sénégal).

CONTEXTE POLITIQUE ACTUEL

Depuis le 08 juin 1992, le Mali dispose d'institutions démocratiques issues du suffrage universel. Les principaux organes constitutionnels mis en place et qui fonctionnent sont :

- La Présidence de la République.
- Le Gouvernement.
- L'Assemblée Nationale.
- La Cour Constitutionnelle.
- La Cour Suprême.
- Le Conseil Economique, Social et Culturel.
- La Haute Cour de Justice.

Avec la mise en œuvre de la décentralisation, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales sera mis en place.

ECONOMIE ET SOCIETE

De 1995 à 1999, le Mali a connu une croissance économique supérieure à celle de la population. L'économie reste dominée par l'Agriculture qui contribue à hauteur de 46% dans le PIB.

Les politiques économiques mises en œuvre ont permis d'obtenir des résultats encourageants tels que la réduction des déficits publics et la maîtrise de l'inflation. Cependant la dette extérieure reste un handicap important qui entrave le développement économique et social du Mali. L'encours de la dette correspondait en 1996 à 111% du PIB.

DEFIS PRINCIPAUX A RELEVER

D'une manière générale, le défi majeur auquel doit faire face le Mali est le développement de l'homme. Ceci passera nécessairement par la consolidation de la paix et de la sécurité, la consolidation du processus de démocratisation et la mise en œuvre de politiques de développement et de décentralisation aptes à assurer le bien-être des populations.

De façon plus spécifique, les défis à relever sont les suivants :

- **la lutte contre la pauvreté** : les indicateurs disponibles mis à jour concluent à l'aggravation du phénomène de la pauvreté avec des distorsions importantes entre les régions, entre le milieu rural et le milieu urbain et entre l'homme et la femme ;
- la valorisation des ressources humaines, notamment par la fourniture de services sociaux de base dans les domaines de l'éducation /alphabétisation, de la santé /nutrition, **de l'emploi** ; malgré les progrès appréciables enregistrés, les indicateurs sociaux restent à des niveaux préoccupants, ce qui fragilise les perspectives de développement durable du pays ;
- la protection de l'environnement dans un contexte de désertification avancée et d'instabilité climatique ;
- la lutte contre les malnutritions, notamment par la réalisation de la sécurité alimentaire et la diversification de la production alimentaire ;
- la création d'un environnement légal et réglementaire favorable au développement du secteur privé ;
- l'ancrage de la démocratie et de la culture démocratique dans les Institutions et la vie publique ; la consolidation de la paix et de la sécurité, notamment dans le Nord du pays ;
- la mise en place d'un cadre adéquat de gestion de l'économie et du développement à travers une vision prospective et le renforcement des capacités institutionnelles (le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté) , la création et la mise en place d'un système d'informations, économiques, financières et sociales ; la recherche de cohérence temporelle et spatiale des programmes et projets, la redynamisation de la coordination de l'aide et la nécessité de financer sur les ressources internes une large part des investissements publics et de desserrer ainsi la forte contrainte de dépendance extérieure ;
- la nécessité pour le Mali de s'insérer avantageusement dans un environnement international de globalisation et de mondialisation et de gagner des parts de plus en plus importantes de marchés, dans le contexte de l'intégration régionale et sous-régionale.